

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Le présent rapport de gestion est daté du 28 novembre 2018. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	13	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS		Revue du bilan	43
Résultat net	19	Qualité du portefeuille de crédit	44
Produits	20	Situation des fonds propres	57
Provision pour pertes sur créances	21	Titrisation et arrangements hors bilan	64
Charges	21	Transactions entre parties liées	66
Impôts et taxes	22	Instruments financiers	66
Information financière trimestrielle	23	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION		Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	67
Description des activités	25	Gestion des risques	71
Services de détail au Canada	28	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Services de détail aux États-Unis	32	Méthodes et estimations comptables critiques	104
Services bancaires de gros	36	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	108
Siège social	39	Contrôles et procédures	109
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017		INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	110
Sommaire du rendement de 2017	40		
Rendement financier de 2017 par secteur d'exploitation	41		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <https://www.td.com>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2018») présenté dans le rapport annuel de 2018 de la Banque, plus précisément à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2019» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2019 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses priorités stratégiques à long terme et à court terme, notamment à réaliser des acquisitions et à élaborer des plans stratégiques; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; la défaillance de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue provenant des sociétés établies et des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris les entreprises de technologie financière et les principaux acteurs du secteur des technologies; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2018, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou toute transaction dont il est question à la rubrique «Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et acquisitions en cours» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2018 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2019», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS		2018	2017	2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Résultats d'exploitation				
Total des produits – comme présenté	38 834 \$	36 149 \$	34 315 \$	
Total des produits – rajusté ¹	38 923	35 946	34 308	
Provision pour pertes sur créances ²	2 480	2 216	2 330	
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	2 246	2 462	
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	20 137	19 366	18 877	
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	19 885	19 092	18 496	
Résultat net – comme présenté	11 334	10 517	8 936	
Résultat net – rajusté ¹	12 183	10 587	9 292	
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)				
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	646,4 \$	612,6 \$	585,7 \$	
Total de l'actif	1 334,9	1 279,0	1 177,0	
Total des dépôts	851,4	832,8	773,7	
Total des capitaux propres	80,0	75,2	74,2	
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	435,6	435,8	405,8	
Ratios financiers				
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	15,7 %	14,9 %	13,3 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1,4}	16,9	15,0	13,9	
Ratio d'efficience – comme présenté	51,9 %	53,6 %	55,0 %	
Ratio d'efficience – rajusté ¹	51,1	53,1	53,9	
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ⁵	0,39	0,37	0,41	
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)				
Résultat par action				
De base	6,02 \$	5,51 \$	4,68 \$	
Dilué	6,01	5,50	4,67	
Dividendes par action ordinaire	2,61	2,35	2,16	
Valeur comptable par action	40,50	37,76	36,71	
Cours de clôture ⁶	73,03	73,34	60,86	
Actions en circulation (en millions)				
Nombre moyen – de base	1 835,4	1 850,6	1 853,4	
Nombre moyen – dilué	1 839,5	1 854,8	1 856,8	
Fin de période	1 828,3	1 839,6	1 857,2	
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	133,5 \$	134,9 \$	113,0 \$	
Rendement de l'action ⁷	3,5 %	3,6 %	3,9 %	
Ratio de distribution sur actions ordinaires	43,3	42,6	46,1	
Ratio cours/bénéfice	12,2	13,3	13,0	
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ⁸	3,1	24,8	17,9	
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ¹				
Résultat par action				
De base	6,48 \$	5,55 \$	4,88 \$	
Dilué	6,47	5,54	4,87	
Ratio de distribution sur actions ordinaires	40,2 %	42,3 %	44,3 %	
Ratio cours/bénéfice	11,3	13,2	12,5	
Ratios des fonds propres				
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	12,0 %	10,7 %	10,4 %	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ³	13,7	12,3	12,2	
Ratio du total des fonds propres ³	16,2	14,9	15,2	
Ratio de levier	4,2	3,9	4,0	

¹ La Banque Toronto-Dominion (la «TD» ou la «Banque») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2018.

² Depuis le 1^{er} novembre 2017, les montants sont calculés conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et n'ont pas été retraités.

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les

facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour les exercices 2016 et 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Pour l'exercice 2018, le plancher réglementaire se fonde sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'est plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

⁴ Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

⁵ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, des titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

⁶ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

⁷ Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

⁸ Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 25 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 12 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2018, les actifs de la TD totalisaient 1,3 billion de dollars et la Banque comptait sur un nombre moyen d'équivalents temps plein de 84 383 à l'exercice 2018. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Se reporter aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2018 pour un résumé des méthodes comptables de la Banque ayant trait à IFRS 9. Selon IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1^{er} novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 reflètent l'adoption d'IFRS 9, tandis que les résultats des périodes antérieures reflètent l'application d'IAS 39.

Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. La Banque a finalisé son évaluation des incidences de la loi sur l'impôt américaine au cours de 2018 et a comptabilisé dans les résultats une charge nette de 392 millions de dollars (319 millions de dollars US) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats de l'exercice considéré de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2		RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés		
(en millions de dollars canadiens)		2018	2017	2016
Produits d'intérêts nets		22 239 \$	20 847 \$	19 923 \$
Produits autres que d'intérêts		16 595	15 302	14 392
Total des produits		38 834	36 149	34 315
Provision pour pertes sur créances		2 480	2 216	2 330
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 444	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts		20 137	19 366	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade		13 773	12 321	10 646
Charge d'impôt sur le résultat		3 182	2 253	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade		743	449	433
Résultat net – comme présenté		11 334	10 517	8 936
Dividendes sur actions privilégiées		214	193	141
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		11 120 \$	10 324 \$	8 795 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires		11 048 \$	10 203 \$	8 680 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		72	121	115

TABLEAU 3	MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté
------------------	---

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	22 239 \$	20 847 \$	19 923 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	16 684	15 099	14 385
Total des produits	38 923	35 946	34 308
Provision pour pertes sur créances	2 480	2 216	2 330
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts ²	19 885	19 092	18 496
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	14 114	12 392	11 020
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 898	2 336	2 226
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade ³	967	531	498
Résultat net – rajusté	12 183	10 587	9 292
Dividendes sur actions privilégiées	214	193	141
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	11 969	10 394	9 151
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	72	121	115
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	11 897	10 273	9 036
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁴	(324)	(310)	(335)
Charges liées à la transaction de Scottrade ⁵	(193)	(46)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ⁶	(48)	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade ⁷	–	204	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe ⁸	–	(42)	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁹	–	41	7
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges ¹⁰	–	–	(111)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles ^{4,11}	(55)	(78)	(89)
Charges liées à la transaction de Scottrade ⁵	(5)	(10)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ⁶	344	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade ⁷	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe ⁸	–	(2)	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁹	–	7	1
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges ¹⁰	–	–	5
Total des rajustements pour les éléments à noter	(849)	(70)	(356)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	11 048 \$	10 203 \$	8 680 \$

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2018 – (89) millions de dollars. Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2017 – 204 millions de dollars. Perte à la vente des services de placement direct en Europe, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2017 – 42 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2017 – 41 millions de dollars et 2016 – 7 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

² Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2018 – 231 millions de dollars; 2017 – 248 millions de dollars; 2016 – 270 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2018 – 21 millions de dollars; 2017 – 26 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2016 – 111 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Siège social.

³ La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2018 – 93 millions de dollars; 2017 – 62 millions de dollars; 2016 – 65 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2018 – 172 millions de dollars; 2017 – 20 millions de dollars. Cet élément a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

⁴ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁵ Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank, et TD Ameritrade a acquis Scottrade, en même temps que la Banque a procédé à l'achat d'actions de TD Ameritrade émises dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade (la «transaction de Scottrade»). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et comprennent les charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

⁶ La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁷ Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.

⁸ Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.

⁹ La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

¹⁰ Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur liées au goodwill, à certaines immobilisations incorporelles, aux autres actifs non financiers et aux actifs d'impôt différé ainsi que d'autres charges liées aux services de placement direct en Europe qui avaient connu des pertes continues. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

¹¹ Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

TABLEAU 4		RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ ¹		
(en dollars canadiens)		2018	2017	2016
Résultat de base par action – comme présenté		6,02 \$	5,51 \$	4,68 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²		0,46	0,04	0,20
Résultat de base par action – rajusté		6,48 \$	5,55 \$	4,88 \$
Résultat dilué par action – comme présenté		6,01 \$	5,50 \$	4,67 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²		0,46	0,04	0,20
Résultat dilué par action – rajusté		6,47 \$	5,54 \$	4,87 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 5		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ^{1,2}		
(en millions de dollars canadiens)		2018	2017	2016
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)		87 \$	91 \$	108 \$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) ³		93	62	65
MBNA Canada		49	42	36
Aéroplan		17	17	17
Divers		23	20	20
		269	232	246
Logiciels et droits de gestion d'actifs		464	351	340
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat		733 \$	583 \$	586 \$

¹ Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

² L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

³ Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires

ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6		RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2018	2017	2016
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		70 499 \$	68 349 \$	65 121 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté		11 048	10 203	8 680
Éléments à noter, après impôt sur le résultat ¹		849	70	356
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté		11 897 \$	10 273 \$	9 036 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté		15,7 %	14,9 %	13,3 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté		16,9	15,0	13,9

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, peu importe qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 7 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	70 499 \$	68 349 \$	65 121 \$
Goodwill moyen	16 197	16 335	16 489
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés à une participation dans TD Ameritrade	4 100	3 899	3 996
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹	676	917	1 141
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(240)	(343)	(398)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	49 766	47 541	43 893
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	11 048	10 203	8 680
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat ²	269	232	246
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises	11 317	10 435	8 926
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat ²	580	(162)	110
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	11 897 \$	10 273 \$	9 036 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	22,7 %	21,9 %	20,3 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	23,9	21,6	20,6

¹ Exclut les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET ACQUISITIONS EN COURS

Acquisition de Greystone Managed Investments Inc.

Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone), pour une contrepartie de 817 millions de dollars, dont une tranche de 475 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur des 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition seront entières pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et seront comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1^{er} novembre 2018, l'acquisition représentait un apport aux actifs de 169 millions de dollars et aux passifs, de 55 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables est affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 433 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de l'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. La répartition du prix d'achat pourrait être peaufinée et rajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues au cours de la période d'évaluation à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 26 novembre 2018, la Banque et Air Canada ont conclu une entente à long terme concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. L'entente sur le programme de fidélisation a été finalisée conjointement avec la conclusion d'une entente définitive d'achat d'actions avec Aimia Inc. («Aimia») pour l'acquisition d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»),

pour un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan. La clôture de la transaction est assujettie au respect de certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Aimia et l'obtention des approbations réglementaires habituelles. L'entente sur le programme de fidélisation entrera en vigueur à la clôture de la transaction et les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Si la transaction proposée est conclue, la Banque paiera à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) seront comptabilisés en charges au cours du premier trimestre de 2019 et présentés dans le secteur Services de détail au Canada, et 75 millions de dollars seront comptabilisés à titre d'immobilisation incorporelle qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. Ces deux montants devraient être présentés comme des éléments à noter. De plus, la Banque effectuera un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans. La Banque prévoit également engager des coûts supplémentaires avant impôt d'environ 100 millions de dollars sur deux ans pour la conception des fonctionnalités visant à offrir le nouveau programme. À la clôture, la transaction proposée devrait réduire le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque d'environ 13 points de base (pdb).

Rachat dans le cours normal des activités

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la TSX. Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Rachat des titres de Fiducie de capital TD CaTS III

Le 26 novembre 2018, la Fiducie de capital TD III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation, à un prix de rachat de 1 000 \$ par TD CaTS III, majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat du 31 décembre 2018.

Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 334 millions de dollars, en hausse de 817 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation découle de l'accroissement des produits et de la hausse de la contribution de TD Ameritrade, en partie contrebalancés par la hausse de la provision pour pertes sur créances, reflétant maintenant l'adoption d'IFRS 9 par la Banque, une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 15,7 %, contre 14,9 % pour l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a augmenté de 1 596 millions de dollars, ou 15 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 12 183 millions de dollars.

Répartie par secteur, l'augmentation du résultat net comme présenté provient des augmentations de 866 millions de dollars, ou 26 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 658 millions de dollars, ou 10 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 15 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services bancaires de gros², le tout en partie contrebalancé par une hausse de 722 millions de dollars de la perte nette dans le secteur Siège social.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,01 \$, en hausse de 9 %, par rapport à 5,50 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,47 \$, contre 5,54 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 17 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le résultat du secteur Services de détail aux États-Unis, compte tenu de l'apport de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, témoigne des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent. La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 8	INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS	
	2018 par rapport à 2017 Augmentation (diminution)	2017 par rapport à 2016 Augmentation (diminution)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	(173) \$	(151) \$
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	(94)	(90)
Charges autres que d'intérêts – rajustées	(93)	(89)
Résultat net comme présenté, après impôt	(57)	(39)
Résultat net rajusté, après impôt	(58)	(40)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée	(12)	(4)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée	(10)	(7)
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	(68)	(43)
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	(68)	(47)
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	(0,04) \$	(0,02) \$
Résultat de base – rajusté	(0,04)	(0,03)
Résultat dilué – comme présenté	(0,04)	(0,02)
Résultat dilué – rajusté	(0,04)	(0,03)

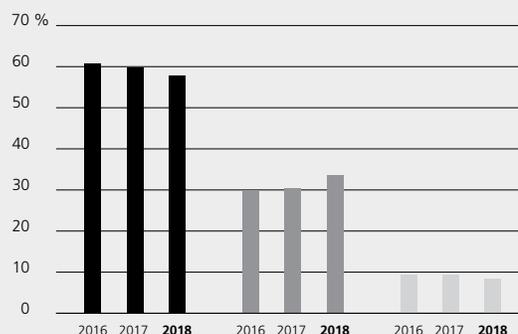
¹ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

² Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document.

Sur une période continue de douze mois, une plus-value/moins-value de un cent du taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien aurait augmenté/diminué le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 57 millions de dollars.

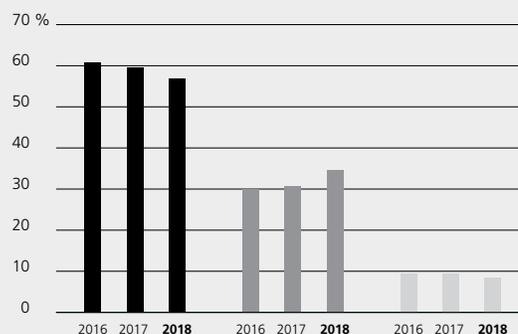
RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION¹

(en pourcentage du total du résultat net)¹



RÉSULTAT NET RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION¹

(en pourcentage du total du résultat net)¹



■ Services de détail au Canada
 ■ Services de détail aux États-Unis
 ■ Services bancaires de gros

Produits

Les produits comme présentés ont été de 38 834 millions de dollars, soit 2 685 millions de dollars, ou 7 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 38 923 millions de dollars, en hausse de 2 977 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 22 239 millions de dollars, soit une hausse de 1 392 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et d'une hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 965 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 690 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 391 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 654 millions de dollars, ou 36 %, dans le secteur Services bancaires de gros. La diminution des produits d'intérêts nets en équivalence fiscale dans le secteur Services bancaires de gros est attribuable à un changement dans la composition des activités au deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du volume de transactions de titres de capitaux propres effectuées par les clients. Le rajustement de l'équivalence fiscale est contrebalancé dans le secteur Siège social.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 1 point de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,95 % par rapport à 1,96 % à l'exercice précédent, principalement en raison d'un changement dans la composition des produits autres que de détail, en partie contrebalancé par un accroissement de la marge dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 16 595 millions de dollars, en hausse de 1 293 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'augmentation des produits autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis,

la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct dans le secteur Services de détail au Canada. La hausse a été en partie neutralisée par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent et les pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours de l'exercice considéré.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 842 millions de dollars, ou 57 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 686 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 33 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 268 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

(en millions de dollars canadiens)

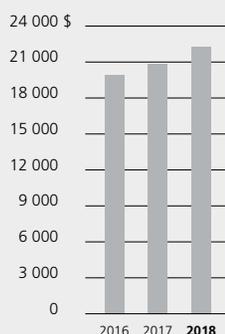


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018 par rapport à 2017			Variation en %
	2018	2017	2016	
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	577 \$	493 \$	463 \$	17
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 041	960	853	8
Honoraires de prise ferme et de conseil	566	589	546	(4)
Frais de gestion de placements	546	534	505	2
Gestion de fonds communs	1 790	1 738	1 623	3
Honoraires de fiducie	136	145	153	(6)
Total des services de placement et de valeurs mobilières	4 656	4 459	4 143	4
Commissions sur crédit	1 210	1 130	1 048	7
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	111	128	54	(13)
Produits (pertes) de négociation	1 052	303	395	247
Frais de service	2 716	2 648	2 571	3
Services de cartes	2 376	2 388	2 313	(1)
Produits d'assurance	4 045	3 760	3 796	8
Autres produits (pertes)	429	486	72	(12)
Total	16 595 \$	15 302 \$	14 392 \$	8

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits

(pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TAB LEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2018	2017	2016
Produits (pertes) d'intérêts nets ¹	495 \$	770 \$	934 \$
Produits (perte) de négociation	1 052	303	395
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ²	10	11	6
Total	1 557 \$	1 084 \$	1 335 \$
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	535 \$	668 \$	742 \$
Monnaies étrangères	680	673	622
Actions et autres ¹	332	(268)	(35)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ²	10	11	6
Total	1 557 \$	1 084 \$	1 335 \$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

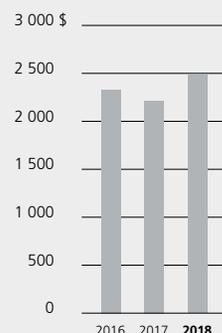
² Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances a été de 2 480 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 264 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 2 166 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 9 %, essentiellement en raison de la croissance des volumes, du caractère saisonnier et de la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par un solide rendement au chapitre du crédit dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 314 millions de dollars, en hausse de 88 millions de dollars, ou 39 %, témoignant surtout de l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 125 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 96 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Siège social (variation reflétant en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social), de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES
 (en millions de dollars canadiens)

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 20 137 millions de dollars, soit 771 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel, y compris la rémunération variable en fonction des revenus, la croissance des affaires et du volume et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 539 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 222 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 138 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 128 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Siège social.

Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 19 885 millions de dollars, en hausse de 793 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

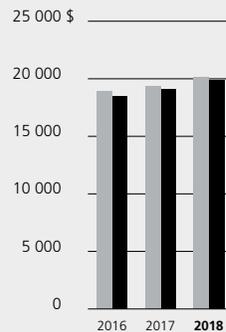
RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 51,9 %, comparativement à 53,6 % à l'exercice précédent.

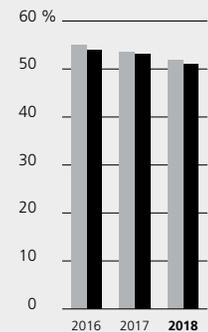
CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)



RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)



■ Comme présenté ■ Rajusté

■ Comme présenté ■ Rajusté

TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018 par rapport à 2017			Variation en %
	2018	2017	2016	
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	6 162 \$	5 839 \$	5 576 \$	6
Rémunération au rendement	2 592	2 454	2 170	6
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 623	1 725	1 552	(6)
Total des salaires et des avantages du personnel	10 377	10 018	9 298	4
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	913	917	915	-
Amortissement et pertes de valeur	371	402	427	(8)
Divers	481	475	483	1
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 765	1 794	1 825	(2)
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	207	184	182	13
Amortissement et pertes de valeur	205	201	202	2
Divers	661	607	560	9
Total des charges liées au matériel et au mobilier	1 073	992	944	8
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	815	704	708	16
Marketing et développement des affaires	803	726	743	11
Frais de restructuration	73	2	(18)	3 550
Frais liés aux activités de courtage	306	314	316	(3)
Services professionnels et services-conseils	1 247	1 165	1 232	7
Autres charges	3 678	3 651	3 829	1
Total des charges	20 137 \$	19 366 \$	18 877 \$	4
Ratio d'efficacité – comme présenté	51,9 %	53,6 %	55,0 %	(170) pdb
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	51,1	53,1	53,9	(200)

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 022 millions de dollars, ou 28,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de 929 millions de dollars, ou 41,2 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 93 millions de dollars, ou 7,1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 655 millions de dollars, ou 17,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 562 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 23,1 % pour 2018, par rapport à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis et au profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2018.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,5 % pour 2018, comparativement à 18,9 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat et à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 206 millions de dollars pour 2018, contre 268 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée				
TABLEAU 12		2018	2017	2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée		3 182 \$	2 253 \$	2 143 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter ^{1,2}		(284)	83	83
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée		2 898	2 336	2 226
Autres impôts et taxes				
Charges sociales		538	517	502
Impôt sur le capital et sur les primes		148	136	169
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ³		487	462	461
Taxes municipales et taxes d'affaires		237	202	203
Total des autres impôts et taxes		1 410	1 317	1 335
Total des impôts et taxes – rajusté		4 308 \$	3 653 \$	3 561 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté		23,1 %	18,3 %	20,1 %
Taux d'imposition effectif – rajusté⁴		20,5	18,9	20,2

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

⁴ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2018

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 2 960 millions de dollars, soit une hausse de 248 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse reflète une croissance des produits, en partie neutralisée par l'accroissement des charges autres que d'intérêts et les augmentations de la provision pour pertes sur créances et des indemnités d'assurance. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 3 048 millions de dollars, en hausse de 445 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,58 \$ pour le trimestre, en hausse de 11 % par rapport à 1,42 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,63 \$ pour le trimestre, en hausse de 20 % par rapport à 1,36 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 122 millions de dollars, en hausse de 852 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 5 756 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 8 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, ainsi que de l'augmentation des marges sur les dépôts en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 273 millions de dollars, ou 15 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 249 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, en partie contrebalancées par des diminutions de 92 millions de dollars, ou 23 %, dans le secteur Siège social et de 4 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 5 756 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre se sont élevés à 4 366 millions de dollars, en hausse de 426 millions de dollars, ou 11 %, reflétant une augmentation des produits liés aux activités de négociation, la croissance des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, le tout en partie

contrebalancé par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 227 millions de dollars, ou 54 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 205 millions de dollars, ou 8 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 44 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 50 millions de dollars, ou 22 %, dans le secteur Siège social. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 4 366 millions de dollars, en hausse de 630 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 670 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 559 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a atteint 111 millions de dollars, en hausse de 80 millions de dollars, reflétant l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'établit à 0,40 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances s'explique par des hausses de 41 millions de dollars, ou 20 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 24 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Siège social, de 19 millions de dollars, ou 8 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 8 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont atteint 684 millions de dollars, marquant une hausse de 69 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures et de l'incidence des modifications apportées aux hypothèses prospectives, le tout en partie contrebalancé par les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances qui ont donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 5 352 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la croissance du volume et des affaires, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, une augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées est imputable à des augmentations de 258 millions de dollars, ou 11 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 117 millions de dollars, ou 28 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 108 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 41 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 5 299 millions de dollars, en hausse de 560 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,2 % pour le trimestre, contre 19,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse du résultat avant impôt sur le résultat pour la période considérée et à un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade compris dans la période précédente, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis et de la composition des activités. Le taux d'imposition effectif

rajusté de la Banque a été de 20,3 % pour le trimestre, contre 21,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est surtout attribuable à la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis, en partie contrebalancée par la hausse du résultat avant impôt sur le résultat.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des événements saisonniers et des éléments à noter, les résultats comme présentés de la Banque ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, la croissance des produits, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats de la Banque reflètent l'augmentation des produits découlant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'augmentation des marges et l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la croissance des produits tirés des activités de négociation, des produits d'honoraires et des activités de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros. L'augmentation des produits est en partie contrebalancée par une croissance modérée des dépenses dans tous les secteurs d'exploitation. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018				Trois mois clos les			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	5 756 \$	5 655 \$	5 398 \$	5 430 \$	5 330 \$	5 267 \$	5 109 \$	5 141 \$
Produits autres que d'intérêts	4 366	4 230	4 069	3 930	3 940	4 019	3 364	3 979
Total des produits	10 122	9 885	9 467	9 360	9 270	9 286	8 473	9 120
Provision pour pertes sur créances	670	561	556	693	578	505	500	633
Indemnités d'assurance et charges connexes	684	627	558	575	615	519	538	574
Charges autres que d'intérêts	5 352	5 117	4 822	4 846	4 828	4 855	4 786	4 897
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	691	705	746	1 040	640	760	257	596
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	235	230	131	147	103	122	111	113
Résultat net – comme présenté	2 960	3 105	2 916	2 353	2 712	2 769	2 503	2 533
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat¹								
Amortissement des immobilisations incorporelles	76	77	86	85	78	74	78	80
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	25	18	77	73	46	–	–	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	–	–	48	–	–	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	–	–	–	–	(204)	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	–	–	–	–	–	42	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	(41)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	101	95	163	206	(80)	116	78	39
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	13	73	17	(387)	29	20	20	14
Résultat net – rajusté	3 048	3 127	3 062	2 946	2 603	2 865	2 561	2 558
Dividendes sur actions privilégiées	51	59	52	52	50	47	48	48
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 997 \$	3 068 \$	3 010 \$	2 894 \$	2 553 \$	2 818 \$	2 513 \$	2 510 \$
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 979 \$	3 050 \$	2 992 \$	2 876 \$	2 518 \$	2 789 \$	2 485 \$	2 481 \$
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	18	18	18	18	35	29	28	29

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Résultat de base par action								
Comme présenté	1,58 \$	1,65 \$	1,54 \$	1,24 \$	1,42 \$	1,46 \$	1,31 \$	1,32 \$
Rajusté	1,63	1,67	1,62	1,56	1,36	1,51	1,34	1,34
Résultat dilué par action								
Comme présenté	1,58	1,65	1,54	1,24	1,42	1,46	1,31	1,32
Rajusté	1,63	1,66	1,62	1,56	1,36	1,51	1,34	1,33
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	15,8 %	16,9 %	16,8 %	13,2 %	15,4 %	15,5 %	14,4 %	14,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	16,3	17,1	17,6	16,6	14,7	16,1	14,8	14,5

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 098 succursales et de 3 394 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinité. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les services bancaires commerciaux offrent une vaste gamme de produits et services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MC}, ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 8 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 257 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers et de financement de grandes entreprises de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Gestion de la trésorerie et du bilan, Canaux directs, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2018. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces rajustements sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats courants de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives qui pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités. Le taux d'imposition effectif des Services bancaires de détail aux États-Unis a diminué de façon proportionnelle à la réduction du taux d'imposition fédéral. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 176 millions de dollars, en regard de 654 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2019» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS¹

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros ^{2,3}		Siège social ^{2,3}		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	11 576 \$	10 611 \$	8 176 \$	7 486 \$	1 150 \$	1 804 \$	1 337 \$	946 \$	22 239 \$	20 847 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 137	10 451	2 768	2 735	2 309	1 467	381	649	16 595	15 302
Total des produits ⁴	22 713	21 062	10 944	10 221	3 459	3 271	1 718	1 595	38 834	36 149
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés ⁵	927	986	776	648	(8)	(28)	471	384	2 166	1 990
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs ⁶	71	–	141	144	11	–	91	82	314	226
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	986	917	792	3	(28)	562	466	2 480	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	2 246	–	–	–	–	–	–	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts	9 473	8 934	6 100	5 878	2 067	1 929	2 497	2 625	20 137	19 366
Résultat avant impôt sur le résultat	9 798	8 896	3 927	3 551	1 389	1 370	(1 341)	(1 496)	13 773	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	2 371	432	671	335	331	(200)	(1 120)	3 182	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	–	693	442	–	–	50	7	743	449
Résultat net – comme présenté	7 183	6 525	4 188	3 322	1 054	1 039	(1 091)	(369)	11 334	10 517
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat⁷										
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	324	310	324	310
Charges liées à l'acquisition de Scottrade	–	–	193	46	–	–	–	–	193	46
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	–	–	–	–	–	48	–	48	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	–	–	–	–	–	–	–	(204)	–	(204)
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	–	–	–	–	–	–	–	42	–	42
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	(41)	–	(41)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	–	–	193	46	–	–	372	107	565	153
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	–	–	5	10	–	–	(289)	73	(284)	83
Résultat net – rajusté	7 183 \$	6 525 \$	4 376 \$	3 358 \$	1 054 \$	1 039 \$	(430) \$	(335) \$	12 183 \$	10 587 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	15 018 \$	14 434 \$	34 260 \$	34 278 \$	5 954 \$	5 979 \$	15 267 \$	13 658 \$	70 499 \$	68 349 \$
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁸	108 526	99 693	243 655	227 671	70 104	62 428	13 347	45 958	435 632	435 750

¹ La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

² Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

³ Depuis le 1^{er} février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux couvrant le portefeuille d'actifs financiers reclassés à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés de 2018.

⁴ L'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis est comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁵ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

⁶ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

⁷ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁸ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance économique mondiale ralentit et reste à ce jour conforme aux attentes. Après avoir culminé à 3,9 % au premier semestre de l'année civile 2018, la croissance mondiale devrait s'établir en moyenne à environ 3,7 % en 2018 et 2019. Un élément important de cette décélération est le rééquilibrage économique en cours de la Chine, qui laisse une empreinte sur les partenaires commerciaux par le truchement des effets de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la volatilité des marchés financiers. Pour les marchés émergents, les défis sont exacerbés par l'appréciation du dollar américain et la hausse des taux d'intérêt américains qui ont entraîné des sorties de capitaux de la part des investisseurs. En revanche, les économies avancées continuent d'afficher de bons résultats, même si le rythme de la croissance dans la zone euro a légèrement ralenti. Néanmoins, la tendance au sein de ces économies penche toujours vers la réduction des mesures de relance monétaire. Les États-Unis ont ouvert la voie, mais tant que l'inflation continuera de grimper, d'autres grandes banques centrales devraient suivre à un rythme graduel.

Les États-Unis ont bénéficié d'une forte dynamique économique au cours de l'année civile 2018, soutenue par des réductions d'impôts et une augmentation des dépenses publiques. Ensemble, on estime que ces facteurs ont ajouté 0,6 point de pourcentage à la croissance. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé à un rythme annualisé respectivement de 4,2 % et 3,5 % aux deuxième et troisième trimestres civils. La vigueur des dépenses de consommation, de l'ordre de 4 % sur une base annualisée, a été le principal facteur à l'origine de cette progression.

La croissance économique des États-Unis demeurera probablement supérieure à la tendance au cours des prochains trimestres, mais elle devrait ralentir régulièrement pour se rapprocher de la barre des 2 % d'ici la seconde moitié de l'année civile 2019, en raison des répercussions de l'affaiblissement des mesures de stimulation budgétaire et des taux d'intérêt plus élevés. Néanmoins, l'augmentation des revenus générée par un marché du travail restreint donne à penser que les dépenses de consommation devraient demeurer un facteur clé de la croissance. Compte tenu d'un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans et d'une inflation oscillant autour de la cible de 2 % de la banque centrale, la Réserve fédérale devrait relever son taux directeur de sa fourchette actuelle de 2,0 % à 2,25 % pour la porter à 3,0 % puis à 3,25 % d'ici la fin de l'année civile 2019.

L'économie canadienne a affiché une croissance robuste de 2,9 % au deuxième trimestre civil de 2018, mais les indicateurs actuels laissent entrevoir un rythme plus durable d'environ 2,0 % au troisième trimestre civil. Le volume des exportations et des importations a reculé, en partie à cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs de l'énergie et de l'automobile. Heureusement, ces perturbations semblent surtout temporaires et les flux commerciaux pourraient également bénéficier de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) conclu au début d'octobre. Bien qu'il reste à être ratifié par les trois gouvernements nationaux, nous considérons que l'accord marque une étape importante et nécessaire vers la normalisation des accords commerciaux en Amérique du Nord. Sur une note moins positive, l'évolution récente des marchés pétroliers a donné lieu à des rabais records sur les prix des produits énergétiques de l'Ouest canadien. Les répercussions sur les revenus et les réductions de production annoncées pèseront sur l'activité économique à court terme dans les provinces de l'Ouest. Une partie de la dynamique négative des prix, notamment les arrêts de raffinerie, devrait se résorber au cours du premier semestre de l'année civile 2019, ce qui réduira l'ampleur de l'escompte et remettra en service la production interrompue. Toutefois, d'autres facteurs persisteront, comme la capacité de transport limitée. On s'attend à ce que ces pressions maintiennent un écart plus grand que par le passé sur les prix des producteurs canadiens.

Les marchés canadiens de l'habitation continuent de se redresser à la suite des changements apportés aux règles de souscription des prêts hypothécaires au début de l'année civile 2018. L'activité dans la région du Grand Toronto s'est stabilisée, quoique à un rythme plus lent qu'au cours des dernières années. En revanche, l'activité à Vancouver demeure modeste, en raison des mesures supplémentaires adoptées dans le budget provincial de février 2018. En dehors de ces zones, les données sur le logement sont mixtes. L'activité dans les provinces pétrolières est toujours affectée par l'offre excédentaire de logements, tandis que d'autres grands centres urbains comme Montréal et Ottawa font preuve de résilience.

La demande de logements devrait rester soutenue par la reprise de la croissance démographique ainsi que par la bonne tenue des revenus des ménages et la croissance de l'emploi. Toutefois, l'augmentation des coûts d'emprunt devrait modérer la rapidité de l'ajustement. Le 24 octobre 2018, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 25 pnb pour le porter à 1,75 %. Il s'agit de la cinquième hausse depuis juillet 2017, et les communications de la banque centrale continuent de privilégier de nouvelles hausses de taux. La Banque du Canada a indiqué qu'elle demeurerait consciente des risques que posent les ménages très endettés, qui peuvent les rendre plus sensibles à la hausse des taux d'intérêt. Par conséquent, la banque centrale devrait maintenir une approche graduelle en matière de majoration des taux d'intérêt. Les Services économiques TD ne prévoient que trois autres hausses de 25 pnb du taux de financement à un jour d'ici la fin de l'année civile 2019. Cela implique un taux final de 2,50 %, ce qui est bien inférieur à celui de son homologue américain. Les rendements au Canada devraient donc demeurer inférieurs à ceux des États-Unis, et la devise devrait se maintenir dans une fourchette de 78 cents US à 79 cents US au cours de l'année civile 2019.

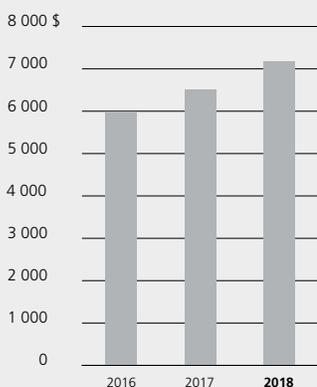
Les risques de ralentissement perdurent. Si l'évolution récente des prix sur les marchés canadiens du pétrole lourd ne s'améliore pas comme prévu, d'autres baisses de la production pourraient se produire, ce qui aurait des répercussions négatives plus importantes sur les revenus et les dépenses au Canada. Ce résultat atténuerait les attentes à l'égard de la trajectoire des taux directeurs de la Banque du Canada. Bien qu'une étape importante ait été franchie du fait de la conclusion de l'AEUMC, les trois pays doivent maintenant le ratifier, y compris les nouveaux gouvernements des États-Unis et du Mexique. La banque centrale du Canada devra également demeurer vigilante face à la possibilité d'un nouveau ralentissement de l'activité dans le secteur du logement et d'une période de désendettement des ménages. En outre, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine se sont intensifiées ces derniers mois, ce qui risque de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales intégrées. Un tel résultat présente un risque de détérioration des perspectives tant aux États-Unis qu'au Canada. De même, il est possible que les pressions inflationnistes s'intensifient de façon inattendue en raison de l'escalade des tensions commerciales mondiales et d'une plus grande pénurie de main-d'œuvre dans les deux pays. En outre, en dépit de certains progrès réalisés ces dernières semaines, un certain nombre de questions restent en suspens en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Enfin, d'autres domaines continuent de présenter un risque de révision à la baisse, notamment les tensions persistantes au Moyen-Orient et les menaces populistes qui pèsent sur les systèmes politiques et économiques établis. Tous ces facteurs maintiennent l'incertitude mondiale à un niveau élevé et peuvent entraîner des périodes de volatilité des marchés financiers.

Services de détail au Canada

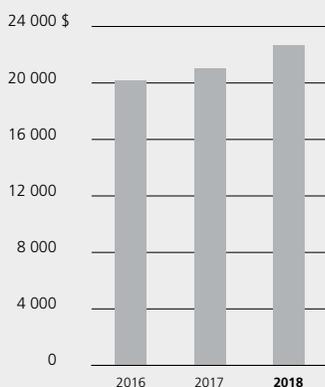
Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

RÉSULTAT NET

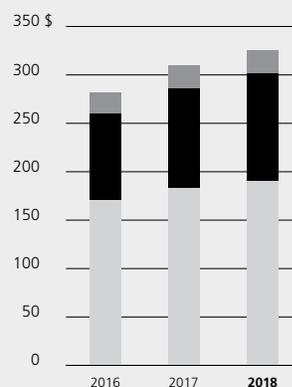
(en millions de dollars canadiens)

**TOTAL DES PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

**VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS**

(en milliards de dollars canadiens)



■ Particuliers ■ Entreprises
■ Gestion de patrimoine

TAB LEAU 15 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016
Services bancaires aux particuliers	11 463 \$	10 706 \$	10 157 \$
Services bancaires aux entreprises	2 990	2 702	2 454
Gestion de patrimoine	4 185	3 838	3 640
Assurance	4 075	3 816	3 958
Total	22 713 \$	21 062 \$	20 209 \$

POINTS SAILLANTS

- **A maintenu les clients au cœur de ses préoccupations en misant sur l'investissement dans l'expérience omnicanal et l'optimisation de son réseau de succursales et en rehaussant la proposition de valeur de ses produits, notamment le service d'assistance hypothécaire permettant aux clients de communiquer sur leur appareil mobile avec des spécialistes hypothécaires à proximité et disponibles.**
- **A continué à façonner l'avenir des services bancaires de détail en introduisant de nouvelles capacités numériques, y compris la préapprobation en ligne dans le secteur des prêts garantis par des biens immobiliers, la plateforme de demandes simplifiées pour l'ouverture de comptes chèques ou de comptes d'épargne, les soumissions automatiques dans le secteur des assurances, ainsi que l'authentification par mot de passe unique, ce qui accélère et facilite l'ouverture de session et réduit la fraude.**
- **Reconnue comme un leader en matière de service à la clientèle, et honorée parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes³ à titre de lauréat dans les catégories «Excellence du service à la clientèle»⁴, «À recommander aux amis ou à la famille»⁵, «Excellence du service en succursale»⁶, «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques»⁷ et «Excellence des services bancaires téléphoniques fournis par un agent»⁸, selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos en 2018⁹.**
- **Reconnue pour l'importance qu'elle accorde aux services bancaires numériques par de multiples fournisseurs indépendants de données de marché du secteur, y compris :**
 - **premier rang des applications bancaires canadiennes selon la société App Annie¹⁰ de la Silicon Valley;**
 - **premier rang des services bancaires numériques canadiens pour le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le plus grand engagement numérique, selon comScore¹¹;**
 - **plus grande portée numérique de toutes les banques au Canada, au Royaume-Uni, en Espagne, en France et aux États-Unis, selon comScore¹¹.**
- **A continué à gagner la confiance des nouveaux clients et des clients existants comme le montre la forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :**
 - **octroi record de prêts garantis par des biens immobiliers et de prêts-auto;**
 - **croissance de 4 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne de particuliers;**
 - **forte croissance des activités de cartes de crédit, les cartes exclusives de la TD affichant une croissance de 9 % et les ventes de détail dépassant 100 milliards de dollars;**
 - **forte croissance de 10 % du volume des prêts des services bancaires aux entreprises;**
 - **accumulation record d'actifs dans ses activités de gestion de patrimoine, y compris des actifs gérés records de Gestion de Placements TD (GPTD), des actifs administrés records au sein de Placements directs TD et des Services-conseils et des acquisitions d'actifs nettes records, des volumes records d'opérations et de comptes ouverts de Placements directs TD au cours de l'exercice.**

- **Progression de notre modèle économique éprouvé en conservant des parts de marché¹² solides dans tous les secteurs, notamment :**
 - **N° 1 pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des Services de placement direct;**
 - **N° 2 pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises;**
 - **plus important distributeur direct de produits d'assurance¹³ et chef de file dans le marché des groupes d'affinités¹³ pour les produits d'assurance au Canada;**
 - **plus important gestionnaire de fonds au Canada (compte tenu de l'acquisition de Greystone conclue le 1^{er} novembre 2018)¹⁴.**

ENJEUX DE 2018

- **Des pressions concurrentielles ont entraîné une compression des marges sur les prêts.**
- **Forte concurrence entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants**
- **Le marché de l'habitation a subi l'incidence des changements apportés aux politiques fédérales et provinciales et des hausses des taux d'intérêt.**
- **Hausse des investissements dans tous les secteurs d'activité afin de satisfaire les besoins changeants des clients et de faire face à une forte concurrence**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnelles, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. La croissance des parts de marché dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant une solution de patrimoine intégrée et en se tenant au courant de l'évolution technologique et du cadre réglementaire, ce qui inclut entre autres de fournir les bons produits ainsi que des expériences légendaires et uniformes axées sur la relation avec les clients en vue de répondre à leurs besoins et leurs objectifs changeants. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Ces secteurs comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

³ Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁴ TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence du service à la clientèle», selon l'édition 2018 des Prix d'excellence en services financiers (sondage d'Ipsos 2018).

⁵ TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «À recommander aux amis ou à la famille», selon le sondage d'Ipsos 2018.

⁶ TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence du service en succursale», selon le sondage d'Ipsos 2018.

⁷ TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques», selon le sondage d'Ipsos 2018.

⁸ TD Canada Trust partage le prix de la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques fournis par un agent», selon le sondage d'Ipsos 2018.

⁹ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2018 sont basés sur les résultats continus du sondage du CSI. L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2018 qui s'est terminée par le sondage de septembre 2018 comprend 75 334 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position dominante de manière statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques de détail canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position d'égalité sur une base statistique avec l'une ou plusieurs des cinq grandes banques de détail canadiennes.

¹⁰ La TD s'est classée première selon le rapport App Annie 2018, qui mesure le nombre d'utilisateurs actifs mensuellement, le nombre de téléchargements, le nombre moyen de séances par utilisateur, le taux d'ouverture, la cote d'évaluation moyenne et la durée moyenne de consultation sur un téléphone intelligent pour le mois d'août 2018 parmi les plus grandes applications bancaires de détail en fonction du temps passé sur les appareils Android.

¹¹ Source : outil MMX® Multi-Platform de comScore, affaires/finances – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en juillet 2018, au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne et en France.

¹² Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2018, tirées du bulletin *The Nilson Report* sur les cartes de crédit en date de décembre 2017, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de juin 2018, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de mars 2018, fournies par Strategic Insight concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2018 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison aux six grandes banques en date d'août 2018. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

¹³ Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2017.

¹⁴ Rapport *Managed Money Advisory Service – Canada*, Strategic Insight (rapport du printemps 2018, actifs gérés en date de décembre 2017), rapport 2018 *Top 40 Money Managers*, Benefits Canada (rapport de mai 2018, actifs gérés en date de décembre 2017); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2018.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier
- Fournir constamment une expérience client légendaire personnalisée et connectée dans tous les canaux
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés

- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses
- Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités

TAB LEAU 16 SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Produits d'intérêts nets	11 576 \$	10 611 \$	9 979 \$
Produits autres que d'intérêts	11 137	10 451	10 230
Total des produits	22 713	21 062	20 209
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés ¹	927	986	1 011
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs ²	71	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances ³	998	986	1 011
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	2 246	2 462
Charges autres que d'intérêts	9 473	8 934	8 557
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	2 371	2 191
Résultat net	7 183 \$	6 525 \$	5 988 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴	47,8 %	45,2 %	41,9 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,91	2,83	2,78
Ratio d'efficacité	41,7	42,4	42,3
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	389 \$	387 \$	379 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	289	283	271
Nombre de succursales de détail au Canada	1 098	1 128	1 156
Nombre moyen d'équivalents temps plein	38 560	38 880	38 575

¹ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

² La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

³ Depuis le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services de détail au Canada était comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁴ La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services de détail au Canada s'est élevé à 7 183 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 658 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits, annulé en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnités d'assurance et de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 47,8 %, comparativement à 45,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits ont été de 22 713 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 1 651 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 965 millions de dollars, ou 9 %, en raison de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la croissance de 5 % des volumes de prêts aux particuliers et de 10 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars, ou 5 %, en raison de la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,91 %, soit une augmentation de 8 pdb, en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 686 millions de dollars, ou 7 %, du fait de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et de l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct. La hausse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, a entraîné une augmentation de 41 millions de dollars des produits autres que d'intérêts.

Les actifs administrés s'élevaient à 389 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant d'une augmentation des nouveaux actifs, en partie neutralisée par une baisse de la valeur de marché. Les actifs gérés s'élevaient à 289 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 6 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour les douze mois clos le 31 octobre 2018 s'est élevée à 998 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 927 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'un solide rendement au chapitre du crédit dans l'ensemble des secteurs d'exploitation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée à l'exercice précédent dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 71 millions de dollars, principalement du fait de l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, une baisse de 1 pdb. Les prêts douteux nets ont atteint 664 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, ou 20 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,16 % du total des prêts, comparativement à 0,15 % au 31 octobre 2017.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et d'une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 9 473 millions de dollars, en hausse de 539 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la hausse des coûts liés au marketing et à la promotion, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques et les frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs.

Le ratio d'efficacité s'est établi à 41,7 %, par rapport à 42,4 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement non garantis pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – offrent aux propriétaires une vaste gamme de prêts garantis par des immeubles résidentiels.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinités et des cartes de crédit comarquées ainsi que les solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.
- Financement auto – offre du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture, l'automobile et les prêts hypothécaires commerciaux.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – le premier et le plus important service de courtage en ligne pour les investisseurs autonomes au Canada, les Services de placement direct offrent aux négociateurs et aux investisseurs des outils de négociation novateurs, un service d'étude de marché au sommet de l'industrie, une formation en ligne et un service de soutien téléphonique en tout temps.
- Activités de conseil – offrent des conseils de placement, un service de planification financière et des services de gestion de patrimoine privés afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine collaborent de près avec les activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada.
- Gestion de placements – Compte tenu de l'acquisition de Greystone conclue le 1^{er} novembre 2018, GPTD est le plus important gestionnaire de fonds au Canada¹⁵ et possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD.

Assurance

- Assurance de dommages – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance¹⁶ et est le quatrième assureur de personnes¹⁶ au Canada. Elle est aussi le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités¹⁶ offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et à d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- Assurance de personnes – offre des produits de protection du crédit par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

Le rythme de l'expansion économique au Canada devrait demeurer stable par rapport à celui de 2018. Toutefois, les incertitudes mondiales qui sous-tendent l'issue de divers différends commerciaux à l'échelle internationale et la faiblesse continue des prix du pétrole canadien pourraient avoir des répercussions sur la croissance en 2019. Bien qu'un bon nombre de facteurs influent sur les marges et que celles-ci continueront de fluctuer d'un trimestre à l'autre, le contexte devrait favoriser une tendance positive pour les marges sur un exercice complet. Nous anticipons que de nouveaux changements réglementaires seront adoptés, ce qui, combiné à une forte concurrence, notamment de la part des perturbateurs du marché, fera en sorte que nous devons continuer à investir dans nos produits, nos réseaux et notre infrastructure. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des risques, mais il est possible que les pertes sur créances subissent l'incidence de la croissance des volumes et de la possible normalisation des conditions de crédit. Dans l'ensemble, si aucun changement important ne survient dans l'environnement économique et opérationnel, nous prévoyons dégager de solides résultats en 2019.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- Améliorer nos capacités bout-en-bout multicanaux en vue de soutenir le parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience harmonieuse, simple, intuitive et légendaire
- Accroître notre part de marché en offrant des produits et services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés
- Accroître nos compétences de services-conseils en veillant à aider nos clients à comprendre leurs besoins financiers et à avoir confiance en leur avenir financier
- Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine
- Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin
- Investir dans notre entreprise et notre infrastructure afin de demeurer à la fine pointe des attentes en constante évolution de nos clients, des exigences réglementaires et des cyberrisques
- Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix chez qui les collègues atteignent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées

¹⁵ Rapport *Managed Money Advisory Service – Canada*, Strategic Insight (rapport du printemps 2018, actifs gérés en date de décembre 2017), rapport 2018 *Top 40 Money Managers*, Benefits Canada (rapport de mai 2018, actifs gérés en date de décembre 2017); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2018.

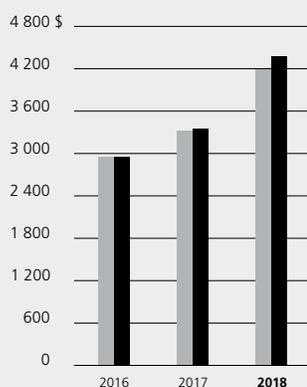
¹⁶ Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2017.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MC}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation en actions dans TD Ameritrade.

RÉSULTAT NET

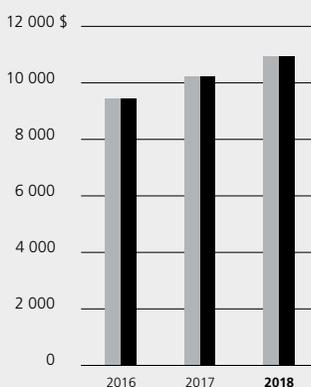
(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

TOTAL DES PRODUITS

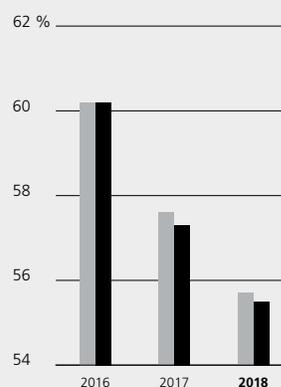
(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)



■ Comme présenté ■ Rajusté

TAB LEAU 17 PRODUITS – Comme présentés¹

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Services bancaires aux particuliers	6 140 \$	5 599 \$	5 153 \$	4 769 \$	4 283 \$	3 884 \$
Services bancaires aux entreprises	3 527	3 399	3 173	2 740	2 600	2 391
Gestion de patrimoine	511	504	455	397	386	343
Autres ²	766	719	678	595	549	512
Total	10 944 \$	10 221 \$	9 459 \$	8 501 \$	7 818 \$	7 130 \$

¹ Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

² Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et d'une convention sur les comptes de dépôts assurés conclue avec TD Ameritrade.

POINTS SAILLANTS

- **Rendement record :**
 - Résultat net comme présenté de 3 253 millions de dollars US, en hausse de 28 % par rapport à celui de l'exercice précédent
 - Rendement des capitaux propres comme présenté de 12,2 %, soit 250 pdb de plus qu'à l'exercice précédent
 - Ratio d'efficacité comme présenté de 55,7 %, une amélioration de 190 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent
- **Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :**
 - «Meilleur résultat pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs de services de détail non captifs dans l'enquête de J.D. Power»¹⁷
- **Reconnue comme un milieu de travail formidable et inclusif :**
 - Classée pour la sixième année d'affilée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises aux États-Unis pour la diversité
 - Reconnue par le magazine *American Banker* dans le cadre de son palmarès des femmes les plus influentes du domaine bancaire, où deux femmes de l'équipe TD ont été nommées parmi les femmes à surveiller. De plus, plusieurs de nos leaders à la Banque TD se retrouvent sur la liste de l'équipe la plus performante du domaine bancaire pour la première fois cette année.
- **Rendement supérieur à celui de la concurrence en matière de croissance des prêts et des dépôts et d'acquisition de la clientèle de particuliers**
- **Renforcement des liens avec les nouveaux clients et les clients existants**
- **Amélioration continue de notre infrastructure et de nos capacités de base, et renforcement de nos capacités numériques**
- **TD Ameritrade a connu une croissance interne solide et a réalisé avec succès l'intégration de Scottrade.**

ENJEUX DE 2018

- **Modeste croissance des prêts aux entreprises**
- **Ralentissement des montages de prêts immobiliers résidentiels dans un contexte de hausse des taux**
- **Ralentissement de la croissance des dépôts en raison du contexte concurrentiel et de la hausse du rendement des autres véhicules de placement**
- **Tendance sectorielle continue voulant que les actifs gérés passent d'une stratégie de placement active vers une stratégie de placement passive**
- **Concurrence de la part des banques américaines et d'autres concurrents (tels que des entreprises de technologie financière)**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion de placements. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par application numérique ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaire, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en poursuivant une approche rigoureuse de gestion des charges liées aux coûts d'exploitation et une gestion prudente des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain»
- Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités

¹⁷ Financement auto TD a obtenu le meilleur résultat parmi les prêteurs de services de détails non captifs dans le cadre de l'étude effectuée par J.D. Power en 2018 sur le taux de satisfaction des concessionnaires à l'égard des fournisseurs de services de financement. Consultez le site jdpower.com/awards.

TABLEAU 18	SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS
-------------------	--

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Dollars canadiens			
Produits d'intérêts nets	8 176 \$	7 486 \$	7 093 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	2 768	2 735	2 366
Total des produits – comme présenté ²	10 944	10 221	9 459
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés ³	776	648	534
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs ⁴	141	144	210
Total de la provision pour pertes sur créances	917	792	744
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	6 100	5 878	5 693
Charges autres que d'intérêts – rajustées ⁵	6 079	5 852	5 693
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée ¹	432	671	498
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	437	681	498
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	3 495	2 880	2 524
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté⁵	3 511	2 896	2 524
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée ¹	693	442	435
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée ^{1,6}	865	462	435
Résultat net – comme présenté	4 188	3 322	2 959
Résultat net – rajusté	4 376 \$	3 358 \$	2 959 \$

Dollars américains

Produits d'intérêts nets	6 350 \$	5 727 \$	5 346 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	2 151	2 091	1 784
Total des produits – comme présenté ²	8 501	7 818	7 130
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés ³	605	498	402
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs ⁴	108	109	157
Total de la provision pour pertes sur créances	713	607	559
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 739	4 500	4 289
Charges autres que d'intérêts – rajustées ⁵	4 722	4 479	4 289
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée ¹	334	511	376
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	338	519	376
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	2 715	2 200	1 906
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté⁵	2 728	2 213	1 906
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée ¹	538	336	328
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée ^{1,6}	673	352	328
Résultat net – comme présenté	3 253	2 536	2 234
Résultat net – rajusté	3 401 \$	2 565 \$	2 234 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁷	12,2 %	9,7 %	8,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ⁷	12,8	9,8	8,8
Marge d'intérêts nette ^{1,2,8}	3,29	3,11	3,12
Ratio d'efficacité – comme présenté	55,7	57,6	60,2
Ratio d'efficacité – rajusté	55,5	57,3	60,2
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	19 \$	18 \$	17 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	52	63	66
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 257	1 270	1 278
Nombre moyen d'équivalents temps plein	26 594	25 923	25 732

¹ La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

³ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

⁴ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

⁵ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank; en 2018 – 21 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 17 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt); en 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁶ La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade; en 2018 – 172 millions de dollars ou 135 millions de dollars US après impôt; en 2017 – 20 millions de dollars ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁷ La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

⁸ La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des garanties sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 188 millions de dollars (3 253 millions de dollars US), en hausse de 866 millions de dollars (717 millions de dollars US), ou 26 % (28 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 4 376 millions de

dollars (3 401 millions de dollars US), en hausse de 1 018 millions de dollars (836 millions de dollars US), ou 30 % (33 % en dollars US). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 12,2 % et 12,8 %, contre 9,7 % et 9,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 495 millions de dollars (2 715 millions de dollars US) et 693 millions de dollars (538 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 511 millions de dollars (2 728 millions de dollars US) et 865 millions de dollars (673 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade totalisait 538 millions de dollars US, en hausse de 202 millions de dollars US, ou 60 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation du nombre d'opérations et d'une baisse du taux d'imposition des sociétés, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'exploitation et des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 321 millions de dollars US, ou 91 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %, pour atteindre 2 715 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, de l'augmentation des marges sur les dépôts, de la croissance des produits d'honoraires, de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade et de la baisse du taux d'imposition des sociétés, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 501 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 683 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 623 millions de dollars US, ou 11 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,29 %, une augmentation de 18 pdb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et de la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 60 millions de dollars US, ou 3 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, en partie contrebalancée par des pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 6 milliards de dollars US, ou 4 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 3 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 8 %, reflétant une augmentation de 1 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 4 % du volume des dépôts de particuliers et une augmentation de 15 % du volume des comptes de passage en raison surtout de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 52 milliards de dollars US au 31 octobre 2018, en baisse de 17 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances a été de 713 millions de dollars US, en hausse de 106 millions de dollars US, ou 17 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 605 millions de dollars US, une hausse de 107 millions de dollars US, ou 21 %, reflétant principalement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs qui s'est élevée à 108 millions de dollars US est demeurée relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la diminution des provisions des portefeuilles commerciaux, contrebalancée par l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, laquelle comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,48 %, en hausse de 6 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont atteint 1,4 milliard de dollars US, en baisse de 45 millions de dollars US, ou 3 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1 % du total des prêts au 31 octobre 2018.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 4 739 millions de dollars US, en hausse de 239 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume et des affaires et la hausse des charges de personnel, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont établies à 4 722 millions de dollars US, en hausse de 243 millions de dollars US, ou 5 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été respectivement de 55,7 % et 55,5 %, par rapport à 57,6 % et 57,3 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offre des services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et des services de financement sur stocks des concessionnaires à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.
- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera relativement stable en 2019, marqué par une croissance économique vigoureuse, une hausse continue des taux d'intérêt et une concurrence féroce. Dans un tel contexte, la croissance des prêts et des dépôts devrait se poursuivre et les marges d'intérêts nettes sur un exercice complet devraient s'améliorer. La croissance des volumes et la normalisation continue des conditions de crédit pourraient donner lieu à une hausse des pertes sur créances en 2019. L'incertitude liée au commerce et aux tarifs douaniers pourraient ralentir la croissance et augmenter les pertes sur créances par la même occasion. Nous entendons poursuivre une approche rigoureuse de gestion des dépenses, tout en continuant de réaliser des investissements stratégiques. Nous nous attendons à ce que la croissance des dépenses soit semblable à celle de 2018, tout en générant un levier opérationnel positif pour l'exercice, et que le ratio d'efficacité continue de s'améliorer.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- Assurer l'uniformité et l'excellence de nos ventes et de nos services en vue de favoriser des interactions plus enrichissantes avec les clients et de mieux répondre aux besoins de ceux-ci
- Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant une expérience branchée et personnalisée dans l'ensemble des canaux
- Tirer profit de notre infrastructure et de nos capacités pour simplifier et améliorer l'expérience des clients et des membres du personnel
- Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients, en améliorant la visibilité de nos produits sous-représentés et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs
- Continuer de faire preuve de prudence à l'égard du risque et de satisfaire aux exigences élevées de la réglementation
- Continuer de faire des progrès concernant notre stratégie en matière de talent en privilégiant sans cesse la diversité et l'inclusion

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

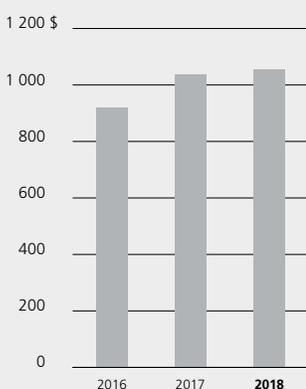
Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2018.

Services bancaires de gros

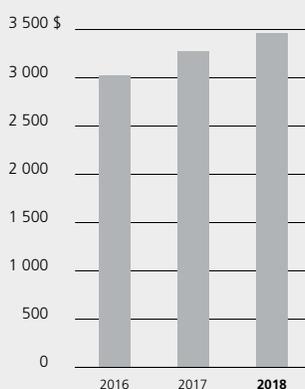
Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

RÉSULTAT NET

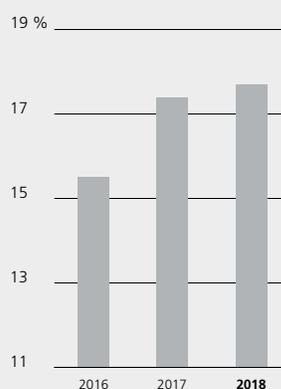
(en millions de dollars canadiens)

**TOTAL DES PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

**RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

(en pourcentage)

**TAB LEAU 19 | PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016
Marchés mondiaux	2 387 \$	2 348 \$	2 239 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	996	860	767
Autres	76	63	24
Total	3 459 \$	3 271 \$	3 030 \$

POINTS SAILLANTS

- Résultat de 1 054 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 17,7 %
- Hausse des produits attribuable à la vigueur des activités au Canada et à la croissance continue aux États-Unis
- Transactions importantes au cours de l'exercice :
 - Valeurs Mobilières TD a agi à titre de conseiller auprès de Thomson Reuters dans le cadre de la vente d'une participation de 55 % de son segment de services financiers et de gestion des risques à un fonds de capital-investissement géré par Blackstone et de la création d'un partenariat stratégique pour l'entreprise (maintenant connue sous le nom Refinitiv). Cette transaction a représenté le plus important détachement d'entreprise et la plus importante acquisition par emprunt dans l'histoire du Canada. La transaction témoigne de notre leadership dans le secteur des communications, des médias et de la technologie et joue un rôle important dans la constitution de notre franchise de fusions et acquisitions.
 - Étant l'un des trois gestionnaires impliqués dans le cadre de l'émission par Fannie Mae d'un billet à taux variable de 6 milliards de dollars US lié à l'indice Secured Overnight Financing Rate (SOFR), Valeurs Mobilières TD a démontré son leadership sur le marché de ce nouvel indice. Il s'agissait du premier véritable test de cette solution de rechange au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en dollars américains. Par la suite, Valeurs Mobilières TD a continué de jouer un rôle de premier plan dans la croissance de ce marché, en participant à des émissions liées à l'indice SOFR à hauteur de plus de 13 milliards de dollars US, ou 79 % de l'ensemble des émissions réalisées.
 - La progression de notre stratégie liée aux activités libellées en dollars US s'est poursuivie, avec la réalisation de quelques-uns de nos principaux mandats pour des clients canadiens et américains, nous permettant de démontrer nos capacités et notre expertise dans les marchés aux États-Unis. Valeurs Mobilières TD a été copreneur ferme dans le cadre de l'émission de billets de 750 millions de dollars US d'une durée de 30 ans pour Bell Canada et Telus. Nous avons également réalisé des mandats consécutifs pour Ford Motor Company, le premier portant sur des titres adossés à des prêts de 1,8 milliard de dollars US et le second sur un placement à tranches multiples de 2 milliards de dollars US d'une durée de sept ans.
- Investissement continu afin de développer nos activités libellées en dollars US, ajoutant stratégiquement des membres à nos équipes de services bancaires de placement, de services de prise ferme et des activités de négociation, et améliorant notre gamme de produits
- Intégration continue de nos clients à notre plateforme TD Prime Services, nos activités de courtage de premier rang menées à partir de New York et acquises en 2017
- Position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour les dix mois clos le 31 octobre 2018)¹⁸ :
 - N° 1 pour la négociation de blocs d'options sur actions
 - N° 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois)
 - N° 1 pour les fusions et acquisitions annoncées (période continue de douze mois)
 - N° 1 pour la prise ferme de titres de capitaux propres
 - N° 2 pour la négociation de blocs d'actions
 - N° 2 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés
- Obtention de prix soulignant notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers
 - Pour la première fois, Greenwich a classé en 2018 Valeurs mobilières TD au premier rang (ex æquo) en ce qui a trait à la part de marché de l'ensemble du secteur des titres à revenu fixe canadiens et au premier rang des chefs de file de la qualité pour ce qui est des ventes dans le secteur des titres à revenu fixe canadien.

- Pour la quatrième fois au cours des six dernières années, Valeurs mobilières TD a obtenu le plus grand nombre de prix «Thomson Reuters Analyst Awards» parmi les courtiers canadiens pour la recherche sur les actions. Ces prix récompensent les meilleurs analystes (côté vendeurs) de maisons de courtage et les meilleures sociétés de courtage (côté vente) au monde.
- Lauréat des prix «Coming Force in FIG Bonds» et «Canada Derivatives House of the Year» de Global Capital, 2018

ENJEUX DE 2018

- Augmentation des taux d'intérêt contribuant aux défis auxquels ont dû faire face les marchés des titres à revenu fixe et des actions
- Baisse importante de l'activité sur les marchés financiers du secteur de l'énergie au Canada. La baisse du prix du pétrole et du gaz ainsi que les enjeux liés au transport ont entraîné un ralentissement marqué des investissements dans le secteur et des activités de fusion et acquisition
- Baisse d'intérêt de la part des investisseurs d'envergure mondiale à l'égard du Canada en raison de l'incertitude entourant l'ALENA et les tarifs douaniers en général
- Pression sur les marges causée par le ralentissement de la croissance sectorielle à l'échelle mondiale
- Investissements et fonds propres supplémentaires nécessaires pour respecter les changements continus à la réglementation

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Solidifier notre leadership au Canada et être un courtier de premier rang ayant une capacité d'exécution mondiale
- Développer nos capacités dans les activités libellées en dollars US en faisant fructifier les relations de confiance privilégiées avec nos clients des secteurs des services bancaires et des marchés financiers où nous sommes bien positionnés et concurrentiels
- Étendre par la croissance interne notre franchise axée sur les clients en approfondissant nos relations avec les clients, en ajoutant des membres à nos équipes et en investissant dans nos produits et services
- Tirer parti de la franchise TD, en travaillant en vue de soutenir nos partenaires du domaine bancaire
- Promouvoir notre culture bien implantée de gestion des risques afin de favoriser la croissance tout en tenant compte de notre appétit pour le risque
- Adapter notre infrastructure afin d'outiller les courtiers en valeurs mobilières pour l'avenir, en nous concentrant sur l'excellence opérationnelle afin de répondre aux besoins des clients et des parties prenantes
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux

¹⁸ Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi ses homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Fusions et acquisitions annoncées : cibles canadiennes, source : Thomson Reuters. Prise ferme de titres de capitaux propres, source : Bloomberg. Négociation de blocs d'actions : négociation de blocs en fonction de la valeur sur l'ensemble des Bourses canadiennes, source : IRESS. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg.

TABLEAU 20 SERVICES BANCAIRES DE GROS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
	2018	2017	2016
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	1 150 \$	1 804 \$	1 685 \$
Produits autres que d'intérêts ^{1,2}	2 309	1 467	1 345
Total des produits	3 459	3 271	3 030
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés ^{2,3}	(8)	(28)	74
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs ⁴	11	–	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances ⁵	3	(28)	74
Charges autres que d'intérêts	2 067	1 929	1 739
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) ⁶	335	331	297
Résultat net	1 054 \$	1 039 \$	920 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	1 749 \$	1 714 \$	1 636 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens) ⁷	23,9	20,3	20,7
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁸	17,7 %	17,4 %	15,5 %
Ratio d'efficience	59,8	59,0	57,4
Nombre moyen d'équivalents temps plein	4 187	3 989	3 766

¹ Depuis le 1^{er} février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Depuis le 1^{er} novembre 2017, les coûts engagés liés aux swaps sur défaillance de crédit utilisés pour gérer l'exposition des prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros, qui étaient auparavant présentés comme une composante de la provision pour pertes sur créances, sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts. La variation de la valeur de marché des swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts engagés, continue d'être incluse dans le secteur Siège social.

³ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

⁴ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁶ La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis du secteur Services bancaires de gros selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁷ Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et des provisions liées aux activités de prêts aux grandes entreprises.

⁸ La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018, 2017 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 1 054 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 1 %, rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la provision pour pertes sur créances pour l'exercice par rapport à une reprise nette de provision pour pertes sur créances à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 17,7 %, comparativement à 17,4 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont chiffrés à 3 459 millions de dollars, en hausse de 188 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance des prêts aux grandes entreprises, l'augmentation des honoraires de services-conseils et la hausse des produits liés aux activités de négociation.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 3 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a consisté en une reprise nette de 8 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent, en raison de la baisse de la reprise des provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée dans le secteur Siège social à l'exercice précédent comme pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice, reflétant principalement l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 067 millions de dollars, en hausse de 138 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des investissements continus à l'égard des employés pour soutenir dans son ensemble l'expansion de la stratégie liée aux activités libellées en dollars US du secteur Services bancaires de gros, de l'augmentation

des dépenses liées à des initiatives pour améliorer les nouveaux produits et de la hausse de la rémunération variable proportionnelle à l'augmentation des produits, le tout en partie contrebalancé par la réévaluation de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite.

GROUPES DE PRODUITS

- **Marchés mondiaux** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, et les services de courtage de premier rang et d'exécution¹⁹.
- **Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres et les services-conseils aux grandes entreprises¹⁹.
- **Autres** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2019

En ce qui concerne l'exercice 2019, nous faisons preuve d'un optimisme prudent à l'égard de l'accroissement des produits tirés des activités sur les marchés financiers, alors que nous continuons de développer nos activités libellées en dollars US. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements géopolitiques et l'incertitude commerciale à l'échelle mondiale, la volatilité récente des marchés, la concurrence accrue et les exigences en matière de fonds propres et sur le plan réglementaire en constante évolution peuvent continuer de se répercuter sur nos activités. En dépit de ces facteurs qui risquent d'assombrir l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous nous attendons à ce que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle intégré et diversifié continue d'entraîner des résultats solides et permette la croissance de notre entreprise.

¹⁹ Les produits sont répartis entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

Nos principales priorités pour 2019 sont les suivantes :

- Continuer d'être au premier rang des grands courtiers au Canada en approfondissant nos relations avec les clients
- Accroître nos activités libellées en dollars US, en nous concentrant sur les possibilités dans les secteurs tels que TD Prime Services, le marché des capitaux d'emprunt, les titres adossés à des actifs ainsi que les services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement
- Nous concentrer sur la productivité et l'exécution sans faille de la livraison de bout en bout de nos produits et services

- Investir dans une infrastructure efficace et agile afin de favoriser la croissance et de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation
- Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 21 SIÈGE SOCIAL		2018	2017	2016
(en millions de dollars canadiens)				
Résultat net – comme présenté^{1, 2, 3, 4}		(1 091) \$	(369) \$	(931) \$
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat⁵				
Amortissement des immobilisations incorporelles		324	310	335
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ⁴		48	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade		–	(204)	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe		–	42	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ¹		–	(41)	(7)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges		–	–	111
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat		372	107	439
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter ⁴		(289)	73	83
Résultat net – rajusté		(430) \$	(335) \$	(575) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté				
Charges nettes du Siège social		(822) \$	(767) \$	(836) \$
Autres		320	311	146
Participations ne donnant pas le contrôle		72	121	115
Résultat net – rajusté		(430) \$	(335) \$	(575) \$
Principaux volumes				
Nombre moyen d'équivalents temps plein		15 042	14 368	13 160

¹ Depuis le 1^{er} février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

² Depuis le premier trimestre de 2017, l'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

³ Depuis le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1^{er} novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁴ La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôts connexes.

⁵ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les résultats du secteur Siège social comprennent les produits et les charges non répartis, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 1 091 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 369 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis de l'exercice considéré, au profit de dilution lié

à la transaction de Scottrade de l'exercice précédent, à l'augmentation des charges nettes du Siège social et à la diminution des participations ne donnant pas le contrôle de l'exercice considéré et au profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice précédent. L'augmentation des charges nettes du Siège social s'explique en grande partie par l'incidence favorable des ajustements d'impôts de l'exercice précédent, par l'incidence de la réduction du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis sur les charges de l'exercice considéré de même que par les investissements dans des capacités analytiques évoluées et d'intelligence artificielle de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 430 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 335 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2019

En 2019, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront d'appuyer nos secteurs d'exploitation, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. Nous continuerons de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant des exigences et attentes changeantes de nos clients,

de nos collectivités, de nos collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Nous suivrons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017

Sommaire du rendement de 2017

TABLEAU 22	REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2017 ¹				
(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	10 611 \$	7 486 \$	1 804 \$	946 \$	20 847 \$
Produits autres que d'intérêts	10 451	2 735	1 467	649	15 302
Total des produits	21 062	10 221	3 271	1 595	36 149
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés ²	986	648	(28)	384	1 990
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs ³	–	144	–	82	226
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	986	792	(28)	466	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 246	–	–	–	2 246
Charges autres que d'intérêts	8 934	5 878	1 929	2 625	19 366
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	8 896	3 551	1 370	(1 496)	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 371	671	331	(1 120)	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	442	–	7	449
Résultat net – comme présenté	6 525	3 322	1 039	(369)	10 517
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	36	–	34	70
Résultat net – rajusté	6 525 \$	3 358 \$	1 039 \$	(335) \$	10 587 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Description des activités» du présent document.

² La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

³ La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2017 a atteint 10 517 millions de dollars, soit une hausse de 1 581 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'expliquait par la croissance des produits, la diminution des indemnités d'assurance et la réduction de la provision pour pertes sur créances, en partie neutralisées par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice 2017 a été de 5,50 \$, en hausse de 18 %, par rapport à 4,67 \$ à l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice 2017 a été de 5,54 \$, contre 4,87 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 14 %.

Les produits comme présentés ont été de 36 149 millions de dollars, soit 1 834 millions de dollars, ou 5 %, de plus que ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 35 946 millions de dollars, en hausse de 1 638 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2017 ont atteint 20 847 millions de dollars, soit une hausse de 924 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découlait de la croissance des volumes de prêts et de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'incidence comptable favorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés était attribuable à des augmentations de 632 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 393 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 119 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 220 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Siège social.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice 2017 se sont établis à 15 302 millions de dollars, en hausse de 910 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'expliquait par la croissance des honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, un profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, l'incidence comptable défavorable des activités de gestion du bilan à l'exercice précédent, laquelle a été largement annulée dans les produits d'intérêts nets, et la hausse des honoraires tirés des prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancés par les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice 2017 se sont établis à 15 099 millions de dollars, en hausse de 714 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés était attribuable à des augmentations de 369 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 221 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 198 millions de dollars, ou 44 %, dans le secteur Siège social et de 122 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 216 millions de dollars, en baisse de 114 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette baisse reflétait surtout l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées à l'exercice précédent, la reprise de provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz, et une baisse des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La baisse a été en partie contrebalancée par une hausse des provisions dans le secteur Services de détail aux États-Unis, attribuable à une croissance des volumes, à un changement dans la composition des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, et au caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit. Répartie par secteur, la diminution de la provision pour pertes

sur créances était attribuable à des baisses de 102 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 35 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Siège social et de 25 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 48 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison de variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'un nombre moins élevé d'événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie neutralisé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice 2017 ont été de 19 366 millions de dollars, soit 489 millions de dollars, ou 3 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation était principalement attribuable à la hausse des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et aux investissements dans la modernisation de la technologie et dans les initiatives axées sur la clientèle. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des gains de productivité et l'incidence positive des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées était attribuable à des augmentations de 377 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 190 millions de dollars, ou 11 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 185 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 263 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 19 092 millions de dollars, en hausse de 596 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par une hausse de 110 millions de dollars, ou 5 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une diminution de 18 millions de dollars, ou 1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 92 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 110 millions de dollars, ou 5 %, de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 18,3 % pour 2017 par rapport à 20,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par

rapport à l'exercice précédent tenait surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt et à un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2017.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,9 % pour 2017, comparativement à 20,2 % pour l'exercice précédent. La baisse par rapport à l'exercice précédent tenait surtout à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade de 268 millions de dollars pour 2017, contre 214 millions de dollars pour l'exercice précédent, était exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 279 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 102 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découlait essentiellement des hausses de 48 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, de 27 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 13 milliards de dollars des autres montants à recevoir des courtiers et des clients et de 5 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 16 milliards de dollars des dérivés et de 13 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Le **total du passif** s'établissait à 1 204 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 101 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. L'augmentation découlait essentiellement des hausses de 59 milliards de dollars des dépôts, de 40 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 15 milliards de dollars des montants à payer aux courtiers et aux clients, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 14 milliards de dollars des dérivés. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif au 31 octobre 2017, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 20 milliards de dollars, ou 2 %.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 75 milliards de dollars au 31 octobre 2017, soit 1 milliard de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2016. La hausse découlait essentiellement de la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et sur la conversion des monnaies étrangères.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2017

Rendement financier de 2017 par secteur d'exploitation

Le résultat net du secteur **Services de détail au Canada** pour l'exercice 2017 s'est élevé à 6 525 millions de dollars, en hausse de 537 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net tenait compte d'une hausse des produits et d'une baisse des indemnités d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2017 a été de 45,2 %, comparativement à 41,9 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits pour l'exercice 2017 ont été de 21 062 millions de dollars, en hausse de 853 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 632 millions de dollars, ou 6 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tenait compte de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 9 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 29 milliards de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et tenait compte de la croissance de 7 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 15 % des dépôts dans les activités de patrimoine. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,83 %, une augmentation de 5 pdb attribuable essentiellement à la hausse des taux d'intérêt et à la composition favorable du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 221 millions de dollars, ou 2 %, du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires et de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, en partie neutralisées par une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance, et par une hausse des passifs attribuable à l'engouement accru des clients envers les programmes de fidélité des cartes de crédit.

Les actifs administrés s'élevaient à 387 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 2 %, alors que les actifs gérés atteignaient 283 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 12 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui témoignait d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur marchande.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2017 s'est établie à 986 millions de dollars, en baisse de 25 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 952 millions de dollars, en baisse de 18 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 34 millions de dollars, en baisse de 7 millions de dollars. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,26 %, en baisse de 2 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 555 millions de dollars, en baisse de 150 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour l'exercice 2017 se sont établies à 2 246 millions de dollars, soit une baisse de 216 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, témoignant d'une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, qui ont donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, d'un nombre moins élevé d'événements météorologiques et d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2017 se sont établies à 8 934 millions de dollars, en hausse de 377 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette hausse reflétait l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, et la hausse des investissements en technologie, le tout en partie compensé par des gains de productivité et la vente des services de placement direct en Europe.

Le ratio d'efficacité s'est établi à 42,4 %, par rapport à 42,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice 2017 s'est élevé à 3 322 millions de dollars (2 536 millions de dollars US), en hausse de 363 millions de dollars (302 millions de dollars US), ou 12 % (14 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice 2017 s'est élevé à 3 358 millions de dollars (2 565 millions de dollars US), en hausse de 399 millions de dollars (331 millions de dollars US), ou 13 % (15 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice 2017 a été respectivement de 9,7 % et 9,8 %, contre 8,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2017 provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 880 millions de dollars (2 200 millions de dollars US) et 442 millions de dollars (336 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net de l'exercice 2017 provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 2 896 millions de dollars (2 213 millions de dollars US) et 462 millions de dollars (352 millions de dollars US).

L'apport comme présenté de TD Ameritrade de 336 millions de dollars US a augmenté de 8 millions de dollars US, ou 2 %, en regard de celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des produits tirés des actifs, en partie neutralisée par l'augmentation des charges d'exploitation et les charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, l'apport de TD Ameritrade a augmenté de 24 millions de dollars US, ou 7 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice 2017 s'est établi à 2 200 millions de dollars US, en hausse de 294 millions de dollars US, ou 15 %, par rapport à celui de l'exercice précédent du fait surtout d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la hausse des volumes de prêts et de dépôts, et de la croissance des produits d'honoraires, le tout en partie contrebalancé par des charges plus élevées. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 307 millions de dollars US, ou 16 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 7 818 millions de dollars US pour l'exercice 2017, en hausse de 688 millions de dollars US, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 381 millions de dollars US, ou 7 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable et de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, le tout en partie contrebalancé par l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan, laquelle a été largement annulée dans les produits autres que d'intérêts. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,11 %, une baisse de 1 pdb attribuable à cette même incidence comptable à l'exercice précédent. Compte non tenu de cette incidence, la marge a enregistré une hausse de 8 pdb, essentiellement du fait de la hausse des taux d'intérêt. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 307 millions de dollars US, ou 17 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et de gestion de patrimoine ainsi que de l'incidence comptable à l'exercice précédent des activités de gestion du bilan.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 6 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 5 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 9 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 5 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 8 %, et les volumes dans les comptes de passage de TD Ameritrade, de 12 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 18 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en hausse de 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes des services bancaires privés. Les actifs gérés totalisaient 63 milliards de dollars US au 31 octobre 2017, en baisse de 5 %, essentiellement en raison du retrait de trésorerie d'un compte institutionnel présenté antérieurement, contrebalancé en partie par le rendement positif des marchés.

La provision pour pertes sur créances a été de 607 millions de dollars US, en hausse de 48 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 536 millions de dollars US, en hausse de 146 millions de dollars US, ou 37 %, du fait surtout de la croissance des volumes, de la variation de la composition des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit, et du caractère saisonnier des prêts sur cartes de crédit, jumelés à l'avantage lié à la reprise des provisions spéciales constituées pour les inondations en Caroline du Sud (la « reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud ») au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a atteint 81 millions de dollars US, en baisse de 84 millions de dollars US, du fait surtout de la croissance plus lente des prêts aux entreprises et d'une augmentation de la provision au cours de l'exercice précédent, contrebalancées en partie par l'avantage lié à la reprise de provisions pour les inondations en Caroline du Sud au cours de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance classés comme prêts s'est traduite par un avantage de 10 millions de dollars US, en baisse de 14 millions de dollars US, en raison d'une reprise comptabilisée au cours du deuxième trimestre et de l'amélioration des flux de trésorerie associés aux actifs hypothécaires sous-jacents. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, est demeurée relativement stable, s'établissant à 0,41 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,4 milliard de dollars US, soit une diminution de 54 millions de dollars US, ou 4 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 0,9 % du total des prêts au 31 octobre 2017, soit une baisse de 0,1 % en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice 2017 de 4 500 millions de dollars US ont augmenté de 211 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, la croissance des volumes et les investissements liés à la modernisation de la technologie et aux initiatives axées sur la clientèle, le tout en partie compensé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice 2017 se sont établies à 4 479 millions de dollars US, en hausse de 190 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice 2017 ont été respectivement de 57,6 % et 57,3 %, par rapport respectivement à 60,2 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice 2017 a été de 1 039 millions de dollars, en hausse de 119 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découlait de l'augmentation des produits et d'une reprise nette de provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice 2017 a été de 17,4 %, comparativement à 15,5 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice 2017 ont été de 3 271 millions de dollars, en hausse de 241 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par l'augmentation du volume de transactions de titres de capitaux propres effectuées par les clients, la hausse des produits tirés des prêts aux grandes entreprises et l'augmentation des activités de prise ferme.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2017 a consisté en une reprise nette de 28 millions de dollars par rapport à une charge de 74 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison de la reprise des provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice 2017 ont été de 1 929 millions de dollars, en hausse de 190 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui s'expliquait par la hausse de la rémunération variable et l'augmentation des coûts liés à la technologie ainsi que des investissements ciblés dans les activités aux États-Unis, notamment en ce qui a trait aux employés du service à la clientèle, à l'amélioration de la gamme de produits, aux capacités de négociation électronique et à TD Prime Services.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice 2017 a été de 369 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution

de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre était attribuable au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice considéré, à la dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges de l'exercice précédent, déduction faite de la perte à la vente des services de placement direct en Europe de l'exercice considéré, du profit sur la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice considéré, de l'apport accru des autres éléments et de la diminution des charges nettes du Siège social. L'apport accru

des autres éléments était attribuable surtout aux provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées comptabilisées au cours de l'exercice précédent et à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué surtout en raison de l'incidence favorable des ajustements d'impôts au cours de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice 2017 a été de 335 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 575 millions de dollars pour l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1^{er} novembre 2017.

TABLEAU 23	PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS ¹		
	(en millions de dollars canadiens)		
	31 octobre 2018	1 ^{er} novembre 2017	Aux 31 octobre 2017
Actif			
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	35 455 \$	55 156 \$	55 156 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	127 897	103 832	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4 015	9 272	s. o. ²
Dérivés	56 996	56 195	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 618	3 150	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130 600	143 107	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	146 411
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	107 171	76 157	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	127 379	134 429	134 429
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	646 393	603 041	612 591
Autres	95 379	94 882	94 900
Total de l'actif	1 334 903 \$	1 279 221 \$	1 278 995 \$
Passif			
Dépôts détenus à des fins de transaction	114 704 \$	79 940 \$	79 940 \$
Dérivés	48 270	51 214	51 214
Dépôts	851 439	832 824	832 824
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	93 389	88 591	88 591
Billets et débentures subordonnés	8 740	9 528	9 528
Autres	138 321	141 958	141 708
Total du passif	1 254 863	1 204 055	1 203 805
Total des capitaux propres	80 040	75 166	75 190
Total du passif et des capitaux propres	1 334 903 \$	1 279 221 \$	1 278 995 \$

¹ Pour plus de renseignements sur les variations des soldes du bilan entre le 31 octobre 2017 et le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la rubrique «Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9» de la note 4 des états financiers consolidés de 2018.

² Sans objet.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1^{er} novembre 2017.

L'augmentation découle essentiellement des hausses de 43 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 31 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction et de 1 milliard de dollars des dérivés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 13 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 5 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 20 milliards de dollars surtout du fait de la baisse des volumes.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 24 milliards de dollars surtout en raison de l'augmentation du volume d'opérations et de l'accroissement des positions liées aux valeurs mobilières.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 5 milliards de dollars surtout en raison des échéances et de la vente de placements.

Les **dérivés** ont augmenté de 1 milliard de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt, en partie neutralisé par la compensation des positions.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 13 milliards de dollars essentiellement en raison des ventes et des échéances, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)** ont augmenté de 31 milliards de dollars principalement en raison de nouveaux placements, contrebalancés en partie par les ventes et les échéances.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 7 milliards de dollars surtout en raison d'une diminution du volume d'opérations.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 43 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements dans tous les secteurs, et des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers dans le secteur Services de détail au Canada.

Le **total du passif** s'établissait à 1 255 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 51 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1^{er} novembre 2017. L'augmentation s'explique essentiellement par des hausses de 35 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 19 milliards de dollars des dépôts et de 5 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débetures subordonnés et de 4 milliards de dollars des autres passifs. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 35 milliards de dollars essentiellement en raison d'une hausse des émissions de papier commercial.

Les **dérivés** ont diminué de 3 milliards de dollars du fait surtout de la compensation des positions, en partie neutralisée par le contexte actuel des taux d'intérêt.

Les **dépôts** ont augmenté de 19 milliards de dollars principalement en raison d'une hausse des dépôts des entreprises et des gouvernements reflétant l'émission de créances de premier rang et d'obligations sécurisées, et d'une augmentation des dépôts des particuliers essentiellement dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par la diminution des dépôts auprès de banques.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 5 milliards de dollars en raison surtout d'une hausse du volume d'opérations.

Les **billets et débetures subordonnés** ont diminué de 1 milliard de dollars, surtout du fait que la Banque a racheté ses débetures subordonnées à 5,828 % d'un montant en principal de 0,65 milliard de dollars et la totalité de ses débetures subordonnées à 5,763 % d'un montant en principal de 1,8 milliard de dollars, le tout en partie contrebalancé par une émission de billets à moyen terme d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars.

Les **autres passifs** ont diminué de 4 milliards de dollars surtout du fait de montants à payer à des courtiers et à des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 80 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 5 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 1^{er} novembre 2017. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une baisse des autres éléments du résultat global découlant de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 666 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 37 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ont été de 2 468 millions de dollars, soit une hausse de 70 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 480 millions de dollars, en regard de 2 216 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur prêts a diminué de 234 millions de dollars pour atteindre 3 549 millions de dollars.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit et les pertes de crédit attendues. Dans la mesure où elles sont pertinentes, des informations prospectives sont intégrées aux paramètres de prévisions macroéconomiques et les pondérations probabilistes connexes sont mises à jour trimestriellement et intégrées dans les calculs pour établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés. Dans le cadre de revues et de mises à jour périodiques, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit et ses opinions prospectives, lesquelles pourraient entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit attendues. Depuis l'adoption par la Banque d'IFRS 9, la Banque a peaufiné sa méthode, dont l'incidence cumulée n'a pas été importante et a été incluse dans la variation au cours de 2018. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 37 milliards de dollars, ou 6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et de prêts hypothécaires résidentiels dans le secteur Services de détail au Canada. La qualité du crédit de la Banque est demeurée solide.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2018.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 64 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en baisse de 1 % par rapport à 2017. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou 5 %, et totalisaient 431 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en 2018, en baisse de 1 % par rapport à 2017. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en 2018, en hausse de 1 % par rapport à 2017.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 35 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), en hausse de 1 % par rapport à 2017. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 3 % des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2018 dans les secteurs de l'immobilier, des gouvernements, des entités du secteur public et de l'éducation, ainsi que des services de santé et services sociaux, soit respectivement 5 %, 2 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2018, 67 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en hausse de 1 % par rapport à 2017. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada en 2018, soit 41 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), un niveau semblable à celui de 2017.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 32 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en baisse de 1 % par rapport à 2017. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. La Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ce qui se compare respectivement à 6 %, 6 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Conformément à IFRS 9, la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 232,9 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 232,7 milliards de dollars est liée à des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de 234 millions de dollars est liée à des actifs dépréciés (étape 3). La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 75 millions de dollars et 5 millions de dollars.

TABLEAU 24	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE ^{1,2,3}							
	(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			Aux			Pourcentage du total	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	193 829 \$	18 \$	193 811 \$	190 308 \$	189 284 \$		28,9 %	30,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	86 159	12	86 147	74 931	65 059		12,8	11,8
Prêts-auto indirects	24 216	46	24 170	22 245	20 537		3,6	3,5
Autres	18 574	34	18 540	17 326	16 424		2,8	2,8
Cartes de crédit	18 046	77	17 969	17 935	18 120		2,7	2,8
Total des prêts aux particuliers	340 824	187	340 637	322 745	309 424		50,8	51,0
Immobilier								
Résidentiel	18 364	6	18 358	17 974	15 994		2,7	2,8
Non résidentiel	13 635	2	13 633	12 830	12 778		2,0	2,1
Total des prêts immobiliers	31 999	8	31 991	30 804	28 772		4,7	4,8
Agriculture	7 461	2	7 459	6 674	6 015		1,1	1,0
Automobile	6 918	–	6 918	6 657	5 481		1,0	1,1
Services financiers	19 313	–	19 313	13 102	10 198		2,9	2,1
Alimentation, boissons et tabac	2 331	1	2 330	1 968	2 076		0,3	0,3
Foresterie	544	–	544	500	523		0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 177	–	4 177	4 251	6 589		0,6	0,7
Services de santé et services sociaux	6 670	6	6 664	5 837	5 476		1,0	0,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	3 173	3	3 170	2 931	2 464		0,5	0,5
Métaux et mines	1 750	10	1 740	1 400	1 378		0,3	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	3 915	14	3 901	3 975	3 835		0,6	0,6
Énergie et services publics	2 897	–	2 897	2 010	1 792		0,4	0,3
Services professionnels et autres	4 479	5	4 474	3 865	4 057		0,7	0,6
Commerce de détail	3 207	7	3 200	2 782	2 506		0,5	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	2 938	13	2 925	2 742	2 289		0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	3 136	2	3 134	1 966	2 083		0,5	0,3
Transports	1 862	2	1 860	1 671	1 632		0,3	0,3
Divers	4 375	4	4 371	3 805	3 773		0,7	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	111 145	77	111 068	96 940	90 939		16,6	15,3
Total – Canada	451 969 \$	264 \$	451 705 \$	419 685 \$	400 363 \$		67,4 %	66,3 %

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

TABLEAU 24 PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2,3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2018			31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Aux	Pourcentage du total		
							31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	31 128 \$	29 \$	31 099 \$	31 435 \$	27 628 \$		4,6 %	5,0 %	4,6 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	12 334	59	12 275	12 382	13 132		1,8	2,0	2,2
Prêts-auto indirects	29 870	25	29 845	29 162	28 364		4,5	4,6	4,7
Autres	874	2	872	843	742		0,1	0,1	0,1
Cartes de crédit	16 964	264	16 700	14 730	13 496		2,5	2,3	2,2
Total des prêts aux particuliers	91 170	379	90 791	88 552	83 362		13,5	14,0	13,8
Immobilier									
Résidentiel	8 050	5	8 045	7 309	6 845		1,2	1,2	1,1
Non résidentiel	22 426	7	22 419	22 153	21 663		3,3	3,5	3,6
Total des prêts immobiliers	30 476	12	30 464	29 462	28 508		4,5	4,7	4,7
Agriculture	705	–	705	710	570		0,1	0,1	0,1
Automobile	5 752	2	5 750	7 332	5 756		0,9	1,2	1,0
Services financiers	7 699	1	7 698	7 130	4 716		1,2	1,1	0,8
Alimentation, boissons et tabac	3 417	2	3 415	3 189	3 739		0,5	0,5	0,6
Foresterie	637	–	637	567	587		0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	12 452	1	12 451	12 428	11 387		1,9	2,0	1,9
Services de santé et services sociaux	12 423	1	12 422	11 408	10 787		1,9	1,8	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 060	2	2 058	1 846	1 830		0,3	0,3	0,3
Métaux et mines	1 923	1	1 922	1 674	1 486		0,3	0,3	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	2 664	1	2 663	2 070	2 981		0,4	0,3	0,5
Énergie et services publics	2 833	–	2 833	3 221	2 642		0,4	0,5	0,4
Services professionnels et autres	10 923	3	10 920	10 384	11 207		1,6	1,6	1,9
Commerce de détail	5 376	2	5 374	4 909	4 545		0,8	0,8	0,8
Fabrication – divers et vente de gros	7 717	4	7 713	7 019	7 389		1,2	1,1	1,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 896	–	4 896	3 799	4 818		0,7	0,6	0,8
Transports	9 977	1	9 976	9 995	11 647		1,5	1,6	1,9
Divers	2 160	10	2 150	2 137	2 014		0,3	0,3	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	124 090	43	124 047	119 280	116 609		18,6	18,9	19,3
Total – États-Unis	215 260	422	214 838	207 832	199 971		32,1	32,9	33,1
Autres pays									
Particuliers	14	–	14	14	16		–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 258	–	2 258	1 579	1 513		0,4	0,2	0,2
Total – Autres pays	2 272	–	2 272	1 593	1 529		0,4	0,2	0,2
Total, compte non tenu des autres prêts	669 501	686	668 815	629 110	601 863		99,9	99,4	99,6
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	3 083	1 468		–	0,5	0,2
Prêts dépréciés acquis ⁴	453	18	435	630	912		0,1	0,1	0,2
Total – Autres prêts	453	18	435	3 713	2 380		0,1	0,6	0,4
Total	669 954 \$	704 \$	669 250 \$	632 823 \$	604 243 \$		100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)									
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			2 845	2 915	2 826				
Titres de créance classés comme prêts			s. o.	20	55				
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)			2 845	2 935	2 881				
Total, déduction faite de la provision			666 405 \$	629 888 \$	601 362 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)			5,8 %	4,7 %	7,2 %				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			5,8	4,7	7,2				

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴ Comprendent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 25	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2}
------------	---

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			Aux			Pourcentage du total		
	2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
Canada									
Provinces de l'Atlantique	11 754 \$	13 \$	11 741 \$	11 378 \$	10 895 \$	1,8 %	1,8 %	1,8 %	
Colombie-Britannique ³	63 372	27	63 345	57 924	54 169	9,5	9,2	9,0	
Ontario ³	272 836	142	272 694	249 508	236 508	40,6	39,4	39,1	
Prairies ³	70 316	58	70 258	68 879	67 498	10,5	10,9	11,2	
Québec	33 691	24	33 667	31 996	31 293	5,0	5,0	5,2	
Total – Canada	451 969	264	451 705	419 685	400 363	67,4	66,3	66,3	
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	11 528	17	11 511	10 813	9 788	1,7	1,7	1,6	
Floride	17 582	30	17 552	15 806	13 870	2,6	2,5	2,3	
Nouvelle-Angleterre ⁴	41 533	62	41 471	38 564	38 744	6,2	6,1	6,4	
New Jersey	33 374	44	33 330	34 024	33 910	5,0	5,4	5,6	
New York	36 389	49	36 340	35 118	31 323	5,4	5,6	5,2	
Pennsylvanie	11 905	21	11 884	11 594	13 144	1,8	1,8	2,2	
Autres	62 949	199	62 750	61 913	59 192	9,4	9,8	9,8	
Total – États-Unis	215 260	422	214 838	207 832	199 971	32,1	32,9	33,1	
Autres pays									
Europe	1 059	–	1 059	678	500	0,2	0,1	–	
Autres	1 213	–	1 213	915	1 029	0,2	0,1	0,2	
Total – Autres pays	2 272	–	2 272	1 593	1 529	0,4	0,2	0,2	
Total, compte non tenu des autres prêts	669 501	686	668 815	629 110	601 863	99,9	99,4	99,6	
Autres prêts	453	18	435	3 713	2 380	0,1	0,6	0,4	
Total	669 954 \$	704 \$	669 250 \$	632 823 \$	604 243 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)			2 845	2 935	2 881				
Total, déduction faite de la provision			666 405 \$	629 888 \$	601 362 \$				

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)

	2018	2017	2016
Canada	7,6 %	4,8 %	4,5 %
États-Unis	3,4	3,9	14,3
Autres pays	42,6	4,2	(22,9)
Autres prêts	(88,3)	56,0	(28,1)
Total	5,8 %	4,7 %	7,2 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consenties à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, qui sont en grande partie adossés à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des

entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts garantis par des biens immobiliers sont considérées comme raisonnables.

TAB LEAU 26 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Amortissables	Non amortissables
			Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Total des prêts garantis par des biens immobiliers
Total	193 829 \$	50 554 \$	244 383 \$	35 605 \$
				279 988 \$
				<i>31 octobre 2018</i>
Total	190 325 \$	38 792 \$	229 117 \$	36 145 \$
				265 262 \$
				<i>31 octobre 2017</i>

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TAB LEAU 27 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>							
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires			
	Assurés ³		Non assurés		Assurées ³		Non assurées	
								Total
								Assuré³
								Non assuré
								<i>31 octobre 2018</i>
Canada								
Provinces de l'Atlantique	3 492 \$	1,8 %	2 544 \$	1,3 %	424 \$	0,5 %	1 312 \$	1,5 %
Colombie-Britannique ⁴	12 389	6,4	23 460	12,1	1 981	2,3	14 221	16,5
Ontario ⁴	35 355	18,2	60 308	31,1	7 052	8,2	40 163	46,6
Prairies ⁴	23 561	12,2	14 998	7,7	3 408	4,0	10 963	12,7
Québec	9 350	4,8	8 372	4,3	1 105	1,3	5 530	6,4
Total – Canada	84 147	43,4 %	109 682	56,6 %	13 970	16,3 %	72 189	83,7 %
États-Unis	900		30 462		1		12 367	
Total	85 047 \$		140 144 \$		13 971 \$		84 556 \$	
								99 018 \$
								224 700 \$
								<i>31 octobre 2017</i>
Canada								
Provinces de l'Atlantique	3 749 \$	2,0 %	2 225 \$	1,2 %	487 \$	0,6 %	1 187 \$	1,6 %
Colombie-Britannique ⁴	14 561	7,7	19 774	10,4	2 329	3,1	11 386	15,2
Ontario ⁴	41 319	21,7	50 882	26,5	8 052	10,7	32 474	43,3
Prairies ⁴	25 421	13,4	14 080	7,4	3 861	5,2	9 640	12,9
Québec	10 576	5,6	7 738	4,1	1 286	1,7	4 235	5,7
Total – Canada	95 626	50,4 %	94 699	49,6 %	16 015	21,3 %	58 922	78,7 %
États-Unis	859		30 895		10		12 472	
Total	96 485 \$		125 594 \$		16 025 \$		71 394 \$	
								112 510 \$
								196 988 \$

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est

protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin

de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TAB LEAU 28 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1,2}

	<i>Aux</i>								
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
									<i>31 octobre 2018</i>
Canada	1,0 %	3,8 %	6,7 %	15,1 %	42,7 %	30,1 %	0,6 %	– %	100,0 %
États-Unis	4,8	8,2	4,8	5,2	29,4	46,3	1,0	0,3	100,0
Total	1,6 %	4,4 %	6,5 %	13,7 %	40,8 %	32,4 %	0,6 %	– %	100,0 %
									<i>31 octobre 2017</i>
Canada	1,1 %	4,0 %	7,3 %	14,3 %	41,8 %	30,4 %	1,1 %	– %	100,0 %
États-Unis	4,3	7,3	7,6	5,2	20,7	53,8	0,8	0,3	100,0
Total	1,6 %	4,5 %	7,3 %	13,0 %	38,9 %	33,7 %	1,0 %	– %	100,0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TAB LEAU 29 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1,2,3}

	Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2018			Pour les 12 mois clos le 31 octobre 2017		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4,5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4,5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	74 %	70 %	73 %	73 %	70 %	72 %
Colombie-Britannique ⁵	66	62	64	67	62	65
Ontario ⁶	67	65	67	68	65	66
Prairies ⁶	73	71	72	73	71	72
Québec	73	73	73	72	73	73
Total – Canada	68	66	67	69	66	67
États-Unis	69	61	65	67	62	64
Total	68 %	65 %	67 %	68 %	65 %	67 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 69 millions de dollars, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), ont augmenté de 98 millions de dollars, ou 18 %, en 2018. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 454 millions de dollars, soit une baisse de 8 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39), aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 198 millions de dollars, soit une hausse de

106 millions de dollars, ou 115 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 28 millions de dollars, ou 2 %, en 2018. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 474 millions de dollars, soit une baisse de 26 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 342 millions de dollars, soit une diminution de 2 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Sur le plan géographique, 26 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 74 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, où ils ont augmenté pour atteindre 13 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 8 % à l'exercice précédent, reflétant essentiellement les nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, comme à l'exercice précédent.

TAB LEAU 30 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS^{1,2,3}

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			
Prêts douteux au début de la période	3 085 \$	3 509 \$	3 244 \$
Classés comme douteux au cours de la période ⁴	5 012	4 724	5 621
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(864)	(966)	(1 521)
Remboursements nets	(1 360)	(1 556)	(1 523)
Cessions de prêts	(21)	–	(4)
Montants radiés	(2 748)	(2 538)	(2 350)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–
Variations de change et autres variations	50	(88)	42
Prêts douteux à la fin de l'exercice	3 154 \$	3 085 \$	3 509 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Selon IFRS 9, les prêts sont considérés comme étant douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail (y compris les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens), lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

TABLEAU 31 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 oct.						Pourcentage du total					
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Aux				
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	264 \$	18 \$	246 \$	279 \$	385 \$	378 \$	427 \$	10,0 %	11,6 %	13,9 %	14,2 %	19,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	130	12	118	102	140	166	249	4,8	4,3	5,0	6,2	11,1
Prêts-auto indirects	69	46	23	11	9	17	17	0,9	0,5	0,3	0,7	0,8
Autres	46	34	12	19	20	19	20	0,5	0,8	0,7	0,7	0,9
Cartes de crédit ⁵	132	77	55	51	46	45	66	2,2	2,1	1,7	1,7	2,9
Total des prêts aux particuliers	641	187	454	462	600	625	779	18,4	19,3	21,6	23,5	34,7
Immobilier												
Résidentiel	9	6	3	3	3	6	10	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4
Non résidentiel	4	2	2	3	7	7	4	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2
Total des prêts immobiliers	13	8	5	6	10	13	14	0,2	0,2	0,4	0,5	0,6
Agriculture	6	2	4	5	9	3	5	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3
Automobile	9	–	9	2	1	1	1	0,4	0,1	–	–	–
Services financiers	2	–	2	–	2	1	1	0,1	–	0,1	–	–
Alimentation, boissons et tabac	2	1	1	1	2	1	–	–	–	0,1	–	–
Foresterie	1	–	1	–	–	–	2	–	–	–	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	–	–	–	1	3	–	–	–	–	0,1
Services de santé et services sociaux	10	6	4	11	11	3	5	0,2	0,5	0,4	0,1	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	139	3	136	2	11	2	1	5,5	0,1	0,4	0,1	–
Métaux et mines	17	10	7	15	18	6	1	0,3	0,7	0,7	0,2	–
Pipelines, pétrole et gaz	23	14	9	22	51	68	1	0,4	0,9	1,8	2,6	–
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	10	5	5	6	4	4	4	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Commerce de détail	12	7	5	8	11	9	7	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	19	13	6	7	3	2	2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	3	2	1	–	–	2	1	–	–	–	0,1	–
Transports	4	2	2	5	–	2	1	0,1	0,2	–	0,1	–
Divers	5	4	1	2	4	3	5	–	0,1	0,1	0,1	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	275	77	198	92	137	121	54	8,0	3,8	4,9	4,5	2,4
Total – Canada	916 \$	264 \$	652 \$	554 \$	737 \$	746 \$	833 \$	26,4 %	23,1 %	26,5 %	28,0 %	37,1 %

¹ Comprendent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 31 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE (suite)^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 oct.						Pourcentage du total					
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Aux 31 oct. 2014								
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	445 \$	29 \$	416 \$	429 \$	418 \$	361 \$	303 \$	16,9 %	17,9 %	15,0 %	13,6 %	13,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	855	59	796	795	863	780	325	32,3	33,1	31,0	29,3	14,5
Prêts-auto indirects	223	25	198	234	190	155	128	8,0	9,8	6,8	5,8	5,7
Autres	8	2	6	4	4	5	4	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Cartes de crédit ⁵	322	264	58	38	38	44	29	2,4	1,6	1,4	1,7	1,3
Total des prêts aux particuliers	1 853	379	1 474	1 500	1 513	1 345	789	59,8	62,6	54,3	50,6	35,2
Immobilier												
Résidentiel	29	5	24	27	54	68	79	1,0	1,1	1,9	2,6	3,5
Non résidentiel	104	7	97	73	87	133	154	3,9	3,1	3,1	5,0	6,9
Total des prêts immobiliers	133	12	121	100	141	201	233	4,9	4,2	5,0	7,6	10,4
Agriculture	2	-	2	2	1	1	1	0,1	0,1	-	-	-
Automobile	10	2	8	12	14	11	14	0,3	0,5	0,5	0,4	0,6
Services financiers	29	1	28	39	24	26	25	1,1	1,6	0,9	1,0	1,1
Alimentation, boissons et tabac	12	2	10	9	4	7	9	0,4	0,4	0,1	0,3	0,4
Foresterie	1	-	1	1	12	-	1	-	-	0,4	-	-
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	8	1	7	9	8	8	16	0,3	0,4	0,3	0,3	0,7
Services de santé et services sociaux	12	1	11	11	29	38	49	0,5	0,5	1,1	1,4	2,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	21	2	19	20	22	30	26	0,8	0,8	0,8	1,1	1,2
Métaux et mines	4	1	3	4	4	13	9	0,1	0,2	0,1	0,5	0,4
Pipelines, pétrole et gaz	12	1	11	17	77	6	-	0,5	0,7	2,8	0,2	-
Énergie et services publics	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Services professionnels et autres	47	3	44	46	75	74	84	1,8	1,9	2,7	2,8	3,7
Commerce de détail	39	2	37	37	43	65	80	1,5	1,6	1,6	2,4	3,6
Fabrication – divers et vente de gros	19	4	15	26	41	40	39	0,6	1,1	1,5	1,5	1,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	3	-	3	1	9	13	16	0,1	-	0,3	0,5	0,7
Transports	16	1	15	6	25	31	15	0,6	0,2	0,9	1,2	0,7
Divers	16	10	6	3	6	5	5	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	385	43	342	344	535	569	622	13,8	14,3	19,2	21,4	27,7
Total – États-Unis	2 238	422	1 816	1 844	2 048	1 914	1 411	73,6	76,9	73,5	72,0	62,9
Autres pays												
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Autres pays	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 154 \$	686 \$	2 468 \$	2 398 \$	2 785 \$	2 660 \$	2 244 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			3,33 %	3,45 %	4,09 %	4,24 %	4,28 %					

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 32

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4, 5}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	43 \$	13 \$	30 \$	29 \$	32 \$	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Colombie-Britannique ⁹	79	27	52	57	85	2,1	2,4	3,1
Ontario ⁶	457	142	315	196	277	12,8	8,2	9,9
Prairies ⁶	235	58	177	191	231	7,2	7,9	8,3
Québec	102	24	78	81	112	3,1	3,4	4,0
Total – Canada	916	264	652	554	737	26,4	23,1	26,5
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	125	17	108	97	98	4,4	4,0	3,5
Floride	186	30	156	148	154	6,3	6,2	5,5
Nouvelle-Angleterre ⁷	504	62	442	441	564	17,9	18,4	20,2
New Jersey	377	44	333	336	396	13,5	14,0	14,2
New York	403	49	354	366	328	14,3	15,3	11,8
Pennsylvanie	134	21	113	126	161	4,6	5,2	5,8
Autres	509	199	310	330	347	12,6	13,8	12,5
Total – États-Unis	2 238	422	1 816	1 844	2 048	73,6	76,9	73,5
Total	3 154 \$	686 \$	2 468 \$	2 398 \$	2 785 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,37 %	0,38 %	0,46 %			

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁷ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)**

La provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, de 4 578 millions de dollars au 31 octobre 2018 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 704 millions de dollars, une provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 de 1 696 millions de dollars et une provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 de 2 178 millions de dollars, collectivement pour les prêts productifs et les positions hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 144 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 à l'exercice précédent, reflétant essentiellement le fait que certains titres de créance qui étaient classés comme des prêts selon IAS 39 sont maintenant classés comme des titres de créance au coût amorti depuis l'adoption d'IFRS 9.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2018, les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) totalisaient 3 874 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 502 millions de dollars au 31 octobre 2017. La hausse est essentiellement attribuable à l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et à l'incidence des taux de change.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 880 millions de dollars, soit une baisse de 51 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2017, témoignant du rendement solide et soutenu du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 45 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou 29 %, surtout en raison d'une baisse de la reprise de provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz par rapport à l'exercice précédent.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 260 millions de dollars, soit une hausse de 201 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à 2017, reflétant essentiellement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-autos, et l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 7 millions de dollars, soit une hausse de 2 millions de dollars par rapport à 2017.

Sur le plan géographique, 43 % de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a trait au Canada, et 58 %, aux États-Unis, compte tenu des reprises enregistrées dans les portefeuilles de prêts dépréciés acquis. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, soit 17 % du total de la provision relative aux actifs dépréciés, en baisse par rapport à 19 % en 2017. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 7 % du total de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés, comme à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 33		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IFRS 9	
(en millions de dollars canadiens)		2018	
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)			
Services de détail au Canada		927	\$
Services de détail aux États-Unis		776	
Services bancaires de gros		(8)	
Siège social ¹		471	
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		2 166	
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)²			
Services de détail au Canada		71	
Services de détail aux États-Unis		141	
Services bancaires de gros		11	
Siège social ¹		91	
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		314	
Provision pour pertes sur créances		2 480	\$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

² Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 34		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES SELON IAS 39	
(en millions de dollars canadiens)		2017	2016
Provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Contreparties particulières		40	\$ 139
Individuellement non significatives		2 575	2 334
Reprises		(625)	(602)
Total de la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives		1 990	1 871
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros ¹		–	165
Services de détail aux États-Unis		144	210
Siège social ²		82	84
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées		226	459
Provision pour pertes sur créances		2 216	\$ 2 330

¹ La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.

² Partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

TABLEAU 35		PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR INDUSTRIE ^{1,2}				
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Exercices clos les			Pourcentage du total	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	15	\$ 22	\$ 15	0,7	% 1,1	% 0,8
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	11	7	5	0,5	0,4	0,3
Prêts-auto indirects	205	245	253	9,5	12,3	13,5
Autres	178	172	169	8,2	8,6	9,0
Cartes de crédit	471	485	503	21,7	24,4	26,9
Total des prêts aux particuliers	880	931	945	40,6	46,8	50,5
Immobilier						
Résidentiel	(2)	–	–	(0,1)	–	–
Non résidentiel	3	1	–	0,1	0,1	–
Total des prêts immobiliers	1	1	–	–	0,1	–
Agriculture	1	–	–	–	–	–
Automobile	3	–	1	0,1	–	0,1
Services financiers	–	–	–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac	–	–	(3)	–	–	(0,2)
Foresterie	–	1	–	–	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	(1)	–	–	(0,1)
Services de santé et services sociaux	3	4	4	0,1	0,2	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2	9	11	0,1	0,4	0,6
Métaux et mines	4	5	1	0,2	0,2	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	(2)	(11)	43	(0,1)	(0,5)	2,3
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	4	6	9	0,2	0,3	0,5
Commerce de détail	14	11	12	0,7	0,5	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	(2)	1	14	(0,1)	0,1	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	2	1	1	0,1	0,1	0,1
Transports	2	2	4	0,1	0,1	0,2
Autres	13	5	7	0,7	0,2	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	45	35	103	2,1	1,8	5,5
Total – Canada	925	\$ 966	\$ 1 048	42,7	% 48,6	% 56,0

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

TABLEAU 35 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	13 \$	7 \$	16 \$	0,7 %	0,4 %	0,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	15	7	58	0,7	0,4	3,1
Prêts-auto indirects	272	229	146	12,5	11,5	7,8
Autres	155	128	96	7,2	6,4	5,1
Cartes de crédit	805	688	491	37,1	34,5	26,2
Total des prêts aux particuliers	1 260	1 059	807	58,2	53,2	43,1
Immobilier						
Résidentiel	(2)	1	(5)	(0,1)	0,1	(0,3)
Non résidentiel	(4)	(3)	6	(0,2)	(0,2)	0,4
Total des prêts immobiliers	(6)	(2)	1	(0,3)	(0,1)	0,1
Agriculture	-	-	-	-	-	-
Automobile	1	(1)	1	-	(0,1)	0,1
Services financiers	7	19	(3)	0,3	1,0	(0,2)
Alimentation, boissons et tabac	(1)	1	1	-	0,1	0,1
Foresterie	-	(7)	7	-	(0,4)	0,4
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	-	(2)	(6)	-	(0,1)	(0,4)
Services de santé et services sociaux	-	(6)	2	-	(0,3)	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1	7	(1)	-	0,4	(0,1)
Métaux et mines	2	(1)	3	0,1	(0,1)	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	(7)	(15)	25	(0,3)	(0,8)	1,2
Énergie et services publics	-	(1)	1	-	(0,1)	0,1
Services professionnels et autres	(1)	3	(2)	-	0,2	(0,1)
Commerce de détail	-	-	(4)	-	-	(0,2)
Fabrication – divers et vente de gros	1	(6)	(4)	-	(0,3)	(0,2)
Télécommunications, câblodistribution et médias	1	(1)	3	-	(0,1)	0,2
Transports	(4)	1	1	(0,2)	0,1	0,1
Divers	13	16	14	0,7	0,8	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	7	5	39	0,3	0,2	2,1
Total – États-Unis	1 267	1 064	846	58,5	53,4	45,2
Total, compte non tenu des autres prêts	2 192	2 030	1 894	101,2	102,0	101,2
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	-	(2)	8	-	(0,1)	0,4
Prêts dépréciés acquis ³	(26)	(38)	(31)	(1,2)	(1,9)	(1,6)
Total – Autres prêts	(26)	(40)	(23)	(1,2)	(2,0)	(1,2)
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)						
	2 166 \$	1 990 \$	1 871 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	306 \$	237 \$	463 \$			
Titres de créance classés comme prêts	-	(11)	(4)			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	306	226	459			
Total de la provision pour pertes sur prêts	2 472 \$	2 216 \$	2 330 \$			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

³ Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 36 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Canada						
Provinces de l'Atlantique	74 \$	75 \$	69 \$	3,0 %	3,4 %	3,0 %
Colombie-Britannique ⁴	106	109	120	4,3	4,9	5,1
Ontario ⁴	361	374	400	14,6	16,9	17,2
Prairies ⁴	262	258	310	10,6	11,6	13,3
Québec	122	150	149	4,9	6,8	6,4
Total – Canada	925	966	1 048	37,4	43,6	45,0
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	54	42	33	2,2	1,9	1,4
Floride	93	77	53	3,8	3,5	2,3
Nouvelle-Angleterre ⁵	148	112	112	6,0	5,1	4,8
New Jersey	107	95	81	4,3	4,3	3,4
New York	142	143	98	5,7	6,4	4,2
Pennsylvanie	51	52	41	2,1	2,3	1,8
Autres ⁵	672	543	428	27,2	24,5	18,4
Total – États-Unis	1 267	1 064	846	51,3	48,0	36,3
Total, compte non tenu des autres prêts	2 192	2 030	1 894	88,7	91,6	81,3
Autres prêts	(26)	(40)	(23)	(1,1)	(1,8)	(1,0)
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	2 166	1 990	1 871	87,6	89,8	80,3
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	306	226	459	12,4	10,2	19,7
Total de la provision pour pertes sur prêts	2 472 \$	2 216 \$	2 330 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts en % de la moyenne des prêts et acceptations nets⁶	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016			
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,63	0,73	0,81			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,04	0,04	0,12			
Total – Canada	0,21	0,24	0,27			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,04	0,03	0,06			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2,18	1,92	1,50			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,01	–	0,04			
Total – États-Unis	0,63	0,55	0,46			
Autres pays	–	–	–			
Total, compte non tenu des autres prêts	0,34	0,34	0,33			
Autres prêts	(4,97)	(1,47)	(0,84)			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	0,34	0,33	0,32			
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	0,05	0,04	0,08			
Total de la provision pour pertes sur prêts en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,39 %	0,36 %	0,40 %			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Inclut les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.³ Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁶ Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de TD aux États-Unis.

PRÊTS À RISQUE

Au 31 octobre 2018, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,8 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,77 % sur une année (5,25 % au 31 octobre 2017), restant dans un creux cyclique. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TAB LEAU 37 | **EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie¹**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Pays	Prêts et engagements ²				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ³				Portefeuille de négociation et de placement ^{4,5}				Exposition totale ⁶
	Emprunteurs		Institutions financières	Total	Emprunteurs		Institutions financières	Total	Emprunteurs		Institutions financières	Total	
	Entreprises	souverains			Entreprises	souverains			Entreprises	souverains			
GIPE													
Grèce	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Italie	-	178	1	179	-	-	3	3	26	22	5	53	235
Irlande	-	-	197	197	17	-	268	285	-	-	-	-	482
Portugal	-	-	-	-	-	139	56	195	1	-	-	1	196
Espagne	-	30	56	86	-	-	61	61	23	522	-	545	692
Total GIPE	-	208	254	462	17	139	388	544	50	544	5	599	1 605
Reste de l'Europe													
Autriche	-	-	7	7	9	46	12	67	-	1 008	-	1 008	1 082
Belgique	263	-	225	488	140	34	486	660	40	94	2	136	1 284
Finlande	-	141	-	141	-	36	110	146	-	1 071	-	1 071	1 358
France	579	514	133	1 226	77	621	1 822	2 520	122	5 613	176	5 911	9 657
Allemagne	1 106	354	210	1 670	443	805	933	2 181	240	7 779	63	8 082	11 933
Luxembourg	-	-	99	99	28	-	396	424	3	-	-	3	526
Pays-Bas	509	706	194	1 409	273	506	362	1 141	44	3 717	265	4 026	6 576
Norvège	121	33	5	159	20	288	54	362	24	426	630	1 080	1 601
Suède	-	67	95	162	-	287	235	522	15	1 548	644	2 207	2 891
Suisse	997	58	89	1 144	37	-	2 127	2 164	39	-	25	64	3 372
Royaume-Uni	2 872	1 082	19	3 973	1 558	559	9 262	11 379	336	857	2 429	3 622	18 974
Autres ⁷	-	5	-	5	2	164	365	531	-	395	66	461	997
Total – Reste de l'Europe	6 447	2 960	1 076	10 483	2 587	3 346	16 164	22 097	863	22 508	4 300	27 671	60 251
Total – Europe	6 447 \$	3 168 \$	1 330 \$	10 945 \$	2 604 \$	3 485 \$	16 552 \$	22 641 \$	913 \$	23 052 \$	4 305 \$	28 270 \$	61 856 \$
31 octobre 2017													
GIPE													
Grèce	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Italie	-	168	3	171	-	-	3	3	29	35	2	66	240
Irlande	-	-	194	194	11	-	274	285	-	-	-	-	479
Portugal	-	-	-	-	-	-	16	16	7	-	-	7	23
Espagne	-	99	47	146	-	-	35	35	9	1 277	3	1 289	1 470
Total GIPE	-	267	244	511	11	-	328	339	45	1 312	5	1 362	2 212
Reste de l'Europe													
Autriche	-	-	-	-	12	11	1	24	-	1 073	51	1 124	1 148
Belgique	258	-	-	258	188	23	9	220	42	90	-	132	610
Finlande	6	134	1	141	-	40	1	41	-	1 066	-	1 066	1 248
France	602	636	117	1 355	66	604	2 532	3 202	78	5 337	275	5 690	10 247
Allemagne	1 259	522	28	1 809	419	901	873	2 193	233	7 568	45	7 846	11 848
Luxembourg	-	-	-	-	35	-	1 138	1 173	6	-	-	6	1 179
Pays-Bas	548	339	161	1 048	320	727	323	1 370	72	4 109	313	4 494	6 912
Norvège	-	67	4	71	22	311	22	355	1	327	457	785	1 211
Suède	-	105	122	227	-	361	245	606	5	1 189	788	1 982	2 815
Suisse	975	58	42	1 075	34	-	601	635	55	-	59	114	1 824
Royaume-Uni	2 511	2 784	20	5 315	836	580	9 086	10 502	269	2 082	1 744	4 095	19 912
Autres ⁷	-	5	-	5	5	130	178	313	-	282	11	293	611
Total – Reste de l'Europe	6 159	4 650	495	11 304	1 937	3 688	15 009	20 634	761	23 123	3 743	27 627	59 565
Total – Europe	6 159 \$	4 917 \$	739 \$	11 815 \$	1 948 \$	3 688 \$	15 337 \$	20 973 \$	806 \$	24 435 \$	3 748 \$	28 989 \$	61 777 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2017 ni au 31 octobre 2018.

³ Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 0,4 milliard de dollars pour le GIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017) et de 66 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (67,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

⁴ Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts et les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

⁵ Les justes valeurs des expositions au GIPE au niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2018 ni au 31 octobre 2017.

⁶ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,2 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2017).

⁷ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 9 pays (8 pays au 31 octobre 2017), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2018.

Environs 96 % (96 % au 31 octobre 2017) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Aa3 ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont

garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 11,2 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 1,0 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU 38	STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III ¹	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	21 267 \$	20 967 \$
Résultats non distribués	46 145	40 489
Cumul des autres éléments du résultat global	6 639	8 006
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	74 051	69 462
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(19 285)	(18 820)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 236)	(2 310)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(317)	(113)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	2 568	506
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(953)	(805)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(115)	(73)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(113)	(13)
Actions autodétenues	(123)	–
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 088)	(1 206)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(21 662)	(22 834)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	52 389	46 628
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	4 996	4 247
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	2 455	3 229
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	245	–
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	7 696	7 476
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 autodétenus	–	(1)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(350)	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(350)	(353)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	7 346	7 123
Fonds propres de catégorie 1	59 735	53 751
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	8 927	7 156
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	198	2 648
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	–	–
Provisions collectives	1 734	1 668
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	10 859	11 472
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Éléments de fonds propres de catégorie 2 autodétenus	–	(25)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(160)	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(160)	(185)
Fonds propres de catégorie 2	10 699	11 287
Total des fonds propres	70 434 \$	65 038 \$
Actifs pondérés en fonction des risques^{2,3}		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	435 632 \$	435 750 \$
Fonds propres de catégorie 1	435 780	435 750
Total des fonds propres	435 927	435 750
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	12,0 %	10,7 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	13,7	12,3
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	16,2	14,9
Ratio de levier ⁴	4,2	3,9

¹ La situation des fonds propres a été calculée selon la méthode «tout compris».

² Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

³ Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient es mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

⁴ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1^{er} janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, tous ces facteurs scalaires augmenteront pour se fixer à 100 % en 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6,0 % et 8,0 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8,0 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2018, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2018.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas divulguées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve de fonds propres pour la stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques, ce qui comprend entre autres : i) l'endettement des consommateurs canadiens, ii) le déséquilibre des actifs au Canada et iii) l'endettement des sociétés au Canada. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 1,5 %, ce qui fait passer à 9,5 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et communiquera la modification éventuelle. Un manquement à une obligation relative à la réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres, toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard (AS), le coefficient de rajustement étant intégré graduellement sur trois trimestres. Le coefficient est passé de 70 % au deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au trimestre considéré. La Banque n'est pas tenue de respecter le plancher de fonds propres.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3,0 %.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de crédit de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancée»). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'AS à l'égard du risque de crédit.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 12,0 %, 13,7 % et 16,2 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2018 a augmenté par rapport au ratio de 10,7 % au 31 octobre 2017 en raison de la croissance interne des fonds propres, de la mise en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2018 du plancher de fonds propres réglementaires révisé et des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel, principalement en raison d'une augmentation des taux d'actualisation, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs, le rachat d'actions ordinaires et l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis.

Au 31 octobre 2018, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,2 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 3,9 % au 31 octobre 2017, le ratio de levier au 31 octobre 2018 a augmenté du fait de la génération de fonds propres et des émissions d'actions privilégiées, qui ont été en partie contrebalancées par la croissance des activités dans tous les secteurs.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2018, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 52,4 milliards de dollars. La croissance solide des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 518 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2018, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 60 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 52 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 8 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 350 millions de dollars, série 18, et d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 400 millions de dollars, série 20, lesquelles comprennent toutes les deux des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, et le rachat des actions privilégiées de catégorie A de série S, de série T, de série Y et de série Z, pour un montant total de 500 millions de dollars. Le 26 novembre 2018, Fiducie de capital TD III (Fiducie III) a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 10 milliards de dollars au 31 octobre 2018. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 3,589 %, venant à échéance le 14 septembre 2028, d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars, lesquelles comprennent des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, le rachat de débentures subordonnées à 5,828 %, venant à échéance le 9 juillet 2023, d'un montant en principal de 650 millions de dollars, ainsi que le rachat de débentures subordonnées à 5,763 %, venant à échéance le 18 décembre 2106, d'un montant en principal de 1,8 milliard de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,67 \$ par action au 31 octobre 2018, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,61 \$ par action (2,35 \$ en 2017). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018. Au 31 octobre 2018, il y avait 1 828 millions d'actions ordinaires en circulation (1 840 millions en 2017). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Par suite de l'approbation du conseil d'administration le 28 novembre 2018, la Banque a annoncé son intention de procéder à la modification de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 20 millions supplémentaires de ses actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX). Le calendrier et les montants de tout rachat aux termes de cette offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à l'appréciation de la direction fondée sur certains facteurs comme la situation des marchés et l'adéquation des fonds propres.

Le 19 avril 2018, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 20 millions de ses actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités à un prix moyen de 75,07 \$ l'action pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

La Banque a racheté 22,98 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son offre publique précédente de rachat dans le cours normal des activités annoncée en mars 2017, telle que modifiée en septembre 2017, à un prix moyen de 60,78 \$ l'action pour une contrepartie totale de 1,4 milliard de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 39	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES ^{1,2}	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<i>Aux</i>		
(en millions de dollars canadiens)		
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	31 280 \$	30 500 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	29 276	19 432
Autres expositions aux produits de détail	44 564	45 300
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	182 685	168 119
Emprunteurs souverains	8 370	7 618
Banques	9 001	8 275
Expositions de titrisation	13 142	14 442
Expositions sur actions	1 173	805
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	319 491	294 491
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	10 189	8 615
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	40 364	36 687
Total du risque de crédit	370 044	339 793
Risque de marché	13 213	14 020
Risque opérationnel	52 375	48 392
Plancher réglementaire	–	33 545
Total	435 632 \$	435 750 \$

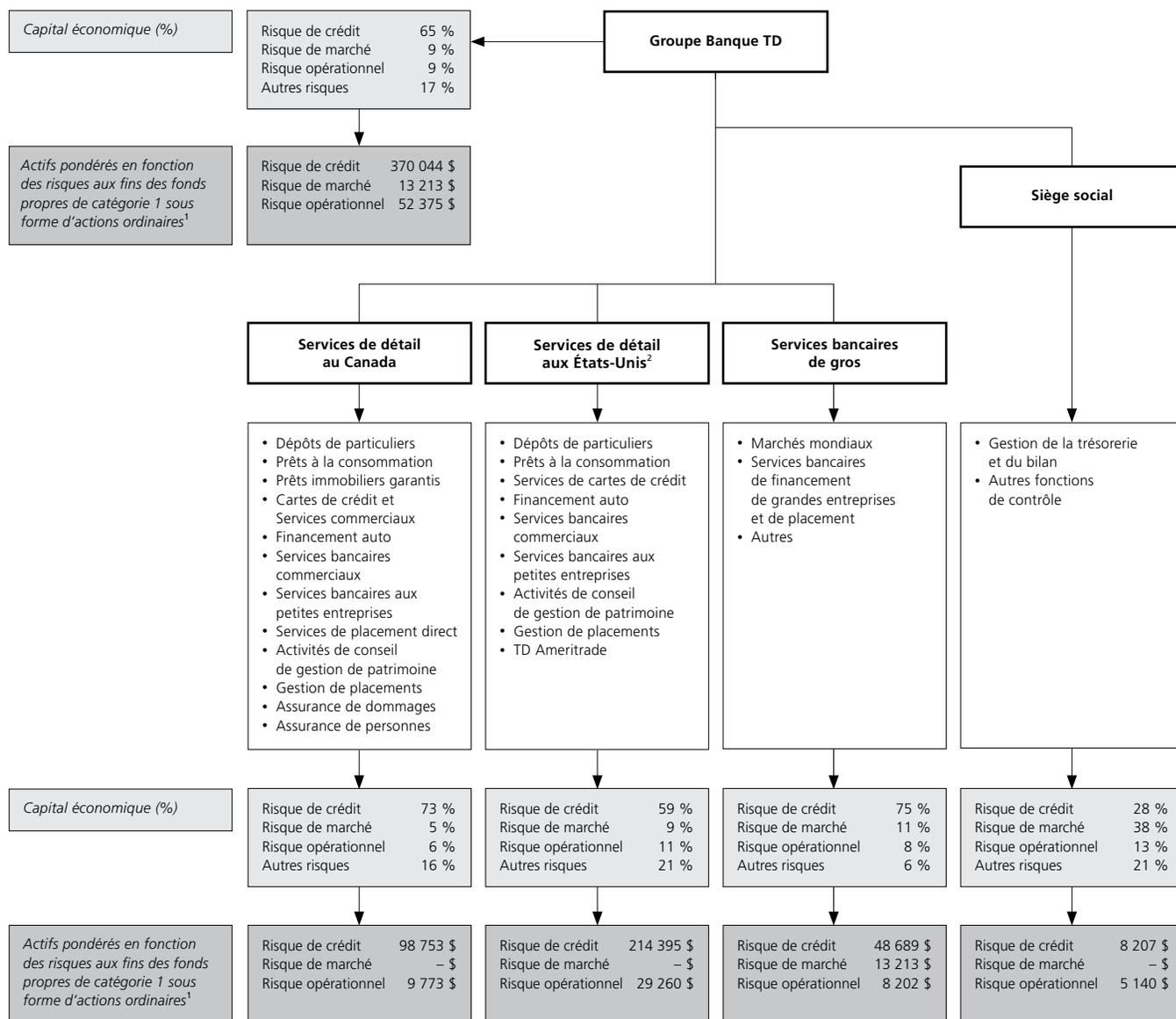
¹ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

² Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Au 31 octobre 2018, le plancher réglementaire se fondait sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'était plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2018. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel.

Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

² Aux fins du capital économique, TD Ameritrade est incluse dans les autres risques des Services de détail aux États-Unis.

TABLEAU 40 ACTIONS ET AUTRES TITRES¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Nombre d'actions/ de parts	Nombre d'actions/ de parts
Actions ordinaires en circulation	1 830,4	1 842,5
Actions autodétenues – ordinaires	(2,1)	(2,9)
Total des actions ordinaires	1 828,3	1 839,6
Options sur actions		
Droits acquis	4,7	5,4
Droits non acquis	8,4	8,9
Actions privilégiées – catégorie A		
Série S ²	–	5,4
Série T ³	–	4,6
Série Y ⁴	–	5,5
Série Z ⁵	–	4,5
Série 1	20,0	20,0
Série 3	20,0	20,0
Série 5	20,0	20,0
Série 7	14,0	14,0
Série 9	8,0	8,0
Série 11	6,0	6,0
Série 12	28,0	28,0
Série 14	40,0	40,0
Série 16	14,0	14,0
Série 18 ⁶	14,0	–
Série 20 ⁷	16,0	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	200,0	190,0
Actions autodétenues – privilégiées	(0,3)	(0,3)
Total des actions privilégiées	199,7	189,7
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ⁸	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550,0	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450,0	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750,0	750,0

¹ Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2018.

² Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,4 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série S («actions de série S») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action de série S, pour un coût total de rachat d'environ 135 millions de dollars.

³ Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,6 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série T («actions de série T») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action de série T, pour un coût total de rachat d'environ 115 millions de dollars.

⁴ Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Y («actions de série Y») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action de série Y, pour un coût total de rachat d'environ 137 millions de dollars.

⁵ Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4,5 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Z («actions de série Z») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action de série Z, pour un coût total de rachat d'environ 113 millions de dollars.

⁶ Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 18 (les «actions de séries 18») émises par la Banque le 14 mars 2018 au prix de 25 \$ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,7 % pour la période initiale se terminant le 30 avril 2023. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,7 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 19 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 19 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 2,7 %. Les actions de série 18 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

⁷ Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 20 (les «actions de séries 20») émises par la Banque le 13 septembre 2018 au prix de 25 \$ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,75 % pour la période initiale se terminant le 31 octobre 2023. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,59 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 21 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2023 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 21 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 2,59 %. Les actions de série 20 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 octobre 2023 et le 31 octobre tous les cinq ans par la suite.

⁸ Le 26 novembre 2018, la Fiducie III a annoncé qu'elle envisageait de racheter le 31 décembre 2018 la totalité des TD CaTS III en circulation.

Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18 et 20 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,0 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débetures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 2 550 millions d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débetures subordonnés. Les débetures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débetures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, débetures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, débetures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débetures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débetures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et débetures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

Évolution future des fonds propres réglementaires

En octobre 2018, le BSIF a publié la version révisée finale de la ligne directrice Normes des fonds propres en prévision de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2019. Les principales modifications se rapportent à la mise en œuvre au pays de l'AS pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS RCC) et à des révisions des exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques sur des contreparties centrales ainsi que du cadre de titrisation. L'AS-RCC comprend une approche non modélisée exhaustive afin d'évaluer le risque de crédit de contrepartie de transactions sur dérivés et de transactions de règlement de longue durée. La ligne directrice permet d'appliquer du premier trimestre de 2019 au quatrième trimestre de 2021 un écart scalaire de 0,7 aux montants d'exposition de l'AS-RCC qui ont une incidence sur l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie révisée permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres, ainsi que le traitement privilégié aux fins des fonds propres pour les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables. Au moment de la mise en œuvre, le cadre de titrisation accorde des droits acquis à l'égard du traitement actuel aux fins des fonds propres pendant un an au moyen d'un ajustement des actifs pondérés en fonction des risques qui élimine en fait l'incidence initiale de la mise en œuvre des révisions.

En octobre 2018, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice Exigences de levier et, en novembre 2019, a publié la version finale de la ligne directrice sur les exigences de communication financière relatives au ratio de levier. Les révisions apportées, qui entrent en vigueur au premier trimestre de 2019, font en sorte que les exigences de levier et les informations à fournir soient cohérentes avec les révisions apportées à la ligne directrice Normes des fonds propres.

En octobre 2018, le CBCB a publié un document consultatif visant à recueillir des commentaires sur la nécessité de réviser de façon ciblée et limitée le traitement des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation dans le calcul de l'évaluation de l'exposition au ratio de levier. En outre, le CBCB sollicite des commentaires sur le bien-fondé de mettre en place une nouvelle exigence visant à soumettre à des critères de séparation la marge initiale, admissible à la compensation de l'exposition des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

En août 2018, le BSIF a avisé la Banque qu'elle fixait le ratio cible aux fins de la surveillance de la capacité totale d'absorption (TLAC) à 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure, et le ratio de levier TLAC minimal à 6,75 %. Cet avis fait suite à la publication en avril 2018 de la version définitive de la ligne directrice sur la TLAC du BSIF. À compter du premier trimestre de 2022, les BISI devront respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible aux fins de la surveillance. Les investissements dans les instruments de TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) ou des BISI canadiennes pourraient devoir être déduits des fonds propres.

En juillet 2018, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre proposée des réformes de Bâle III. Le document de travail énonce une proposition d'orientation stratégique et de calendriers du BSIF pour la mise en œuvre nationale. En décembre 2017, le CBCB a publié les réformes de Bâle III finalisées. Les réformes comportent les éléments suivants : i) une approche révisée du risque de crédit fondée sur les notations internes, limitant l'utilisation de certaines données dans les modèles internes et retirant la possibilité d'utiliser l'approche NI avancée pour certaines catégories d'actifs; ii) une approche standard révisée du risque de crédit qui est plus détaillée et sensible aux risques; iii) le remplacement du cadre de RVC par de nouvelles approches standard et de base; iv) l'allègement du cadre du risque opérationnel existant afin de passer à une approche standard sensible aux risques qui remplacera les approches existantes; v) des révisions de la mesure du ratio de levier et l'établissement d'une réserve de fonds propres lié au ratio de levier pour les BISM; vi) la mise en œuvre de l'adoption des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché (aussi désignées Examen fondamental du portefeuille de négociation); et vii) un plancher global fondé sur les approches standard de Bâle III révisées. Les réformes seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2022, quant au plancher global standard, il sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2027.

En mai 2018, le BSIF a publié la version finale des lignes directrices sur la TLAC et les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres. Ensemble, ces lignes directrices regroupent les exigences de communication relatives à la TLAC que doivent respecter les BISI canadiennes. Les exigences de communication entrent en vigueur au premier trimestre de 2019.

En mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions apportées aux exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché. Ce projet porte principalement sur des modifications à l'évaluation de l'AS et le recalibrage des pondérations des risques de l'approche standard pour le risque de taux d'intérêt général, le risque de position sur titres de participation et le risque de change. Le projet comprend également des révisions au processus d'évaluation visant à déterminer si les modèles internes de gestion des risques reflètent adéquatement les risques liés aux pupitres de négociation.

En février 2018, le CBCB a publié un document consultatif sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier – cadre actualisé. Les modifications en matière de communication proposées découlant de la finalisation des réformes de Bâle III portent sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le ratio de levier, les principales mesures et les résultats de la comparaison des modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. En outre, le projet comporte de nouvelles exigences de communication sur le grèvement d'actifs et les contraintes en matière de distribution de fonds propres. Le projet vise à recueillir des opinions sur le champ d'application des exigences de communication pour les composantes des fonds propres réglementaires, lequel avait été proposé dans la norme définitive sur la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. De concert avec la phase I et la phase II du projet d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée, les exigences de communication proposées seraient toutes regroupées sous le troisième pilier.

En décembre 2017, le CBCB a publié un document de discussion sur le traitement réglementaire des expositions au risque souverain. L'objectif de ce document est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin d'étayer l'analyse du CBCB du traitement des expositions au risque souverain. Le document de discussion précise les définitions des différentes entités souveraines, traite du risque souverain inhérent et avance diverses idées quant au traitement des expositions au risque souverain. Le CBCB n'est pas parvenu à un consensus pour apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain, et par conséquent, n'a pas lancé de consultation pour le moment.

En octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur la détection et la gestion du risque d'intervention. Le risque d'intervention représente le risque que la banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles. En vertu de la ligne directrice, les banques doivent identifier les entités qui seront évaluées, autoévaluer le risque

d'intervention en ce qui concerne ces entités et en informer l'autorité de contrôle. Lorsqu'un risque d'intervention est identifié, les banques doivent évaluer l'incidence potentielle de ce risque sur leurs situations de trésorerie et de fonds propres et établir les mesures à prendre en matière de gestion interne des risques. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. La ligne directrice devrait être appliquée d'ici 2020.

En mars 2017, le CBCB a publié une norme définitive sur la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. La norme définitive regroupe, sous le troisième pilier, toutes les exigences actuellement en vigueur ou qui viendront du CBCB en matière de communications de renseignements, les exigences de communication accrue prescrites à l'égard des principales mesures prudentielles, et, pour les banques qui comptabilisent des ajustements d'évaluation prudents, une nouvelle exigence de présentation plus détaillée de la façon dont les ajustements sont calculés. De plus, la norme comporte de nouvelles exigences de communication à l'égard de la capacité totale d'absorption des pertes du régime des fonds propres des BISM et une mise à jour des exigences de communication à l'égard du risque de marché. L'entrée en vigueur de ces exigences de communication sera déterminée dans le cadre de la publication par le BSIF de la phase II des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Le CBCB a entamé la phase III, dernière phase de l'examen du troisième pilier. L'objectif de la phase III est de formuler des exigences de communication à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques selon la méthode standard aux fins de comparaison avec les exigences de fonds propres modélisées en interne, des actifs grevés, du risque opérationnel et des réformes de politiques en cours.

Informations communiquées par les banques d'importance systémique mondiale

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le préavis révisé du BSIF publié en septembre 2015, les banques canadiennes désignées BISI doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontalières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2021.

D'après les indicateurs de l'exercice 2017, la Banque n'a pas été désignée BISM en novembre 2018. Les indicateurs de l'exercice 2018 de la TD figureront dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2019 de la Banque.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, se reporter aux notes 2 et 10 des états financiers consolidés de 2018.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2018.

TABLEAU 41 CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>				
	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées	Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
	31 octobre 2018				
Prêts hypothécaires résidentiels	22 516 \$	– \$	– \$	818 \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	1 749	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	3 884	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 206	25
Total des créances	22 516 \$	– \$	5 633 \$	2 024 \$	25 \$
	31 octobre 2017				
Prêts hypothécaires résidentiels	22 733 \$	– \$	– \$	2 252 \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	2 481	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	3 354	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 428	32
Total des créances	22 733 \$	– \$	5 835 \$	3 680 \$	32 \$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2018, l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et la juste valeur s'élevait à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2018, la Banque avait 4 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (3 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, l'entité ad hoc consolidée avait en circulation 3 milliards de dollars US de billets à taux variable (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2017). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2017). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2018, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,4 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars au 31 octobre 2017). De plus, au 31 octobre 2018, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,8 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 42 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	6 002 \$	2,9	8 294 \$	2,5
Prêts et crédit-bail – auto	3 803	1,5	3 306	1,6
Crédit-bail – équipement	413	1,5	168	1,8
Créances clients	143	2,5	1 465	0,2
Total des créances	10 361 \$	2,3	13 233 \$	2,0

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2018, la Banque détenait 0,3 milliard de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2017) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2018, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques.

Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2018 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au 31 octobre 2018, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 24,5 milliards de dollars (22,7 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018.

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2018.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2018.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD ou de filiales américaines de la TD.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars en 2018 (1,5 milliard de dollars en 2017; 1,2 milliard de dollars en 2016) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars en 2018 (124 milliards de dollars en 2017; 112 milliards de dollars en 2016), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2018, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 137 millions de dollars (68 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Au 31 octobre 2018, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 174 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 338 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé 86 millions de dollars (93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017; 97 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) pour ces services. Au 31 octobre 2018, le montant à payer à Symcor était de 14 millions de dollars (15 millions de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017.

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes

comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, les prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique « Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des produits de base et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques géopolitiques découlant de troubles politiques, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2019» et «Orientation pour 2019» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne sont pas exécutés avec succès, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cybersécurité

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent à être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions ou d'autres méfaits. Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions, rien ne garantit que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage dans l'avenir. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusions de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service ou par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse ou au vol de données ou de fonds de clients gérés par la Banque. Il est probable que les tentatives de soutirer frauduleusement des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données ou aux fonds de clients gérés par la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, pour effectuer des paiements et gérer leurs comptes, et la capacité de la Banque à assurer la sécurité des transactions de ses clients est limitée, étant donné qu'elle dépend en partie des appareils dont se servent les clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la cybersécurité et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques exemplaires, et par de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque continue d'investir afin de renforcer sa cyberprotection conformément aux normes et pratiques acceptables de l'industrie afin de permettre la détection rapide des cyberincidents internes et externes et de les régler prestement. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment, ainsi qu'il est possible que l'assurance contre les cybersécurité de la Banque s'avère insuffisante pour couvrir toutes les pertes financières. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité, une perturbation ou une

compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'investigation afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de fournisseurs ou d'impartiteurs, d'autres parties externes ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La Banque a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire; chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans les territoires où la Banque exerce ses activités. Elle influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection de la vie privée, et de nouvelles lois importantes ont été promulguées récemment dans certains territoires où la Banque exerce ses activités et d'autres devraient l'être à moyen terme. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque. De plus, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille de près ce projet réglementaire, qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert et la protection des consommateurs, pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les modifications à la réglementation sur les frais d'interchange au Canada, qui seront en vigueur à compter de mai 2020, pourraient avoir une incidence sur les activités de cartes de crédit de la Banque.

Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis, adoptée le 21 juillet 2010, a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain. Elle s'applique à tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Les dispositions de la loi Dodd-Frank et autres exigences réglementaires qui touchent la Banque comprennent notamment : la règle intitulée «règle Volcker», laquelle restreint en général la capacité des entités bancaires à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds; l'exigence selon laquelle notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang doit avoir un plan en matière de fonds propres et respecter les exigences en matière de simulation de crise; et l'exigence selon laquelle TD Bank, N.A. doit procéder à des simulations de crise et établir différentes «nouvelles normes prudentielles» telles qu'elles ont été adoptées par la Réserve fédérale, y compris l'exigence

de constituer une société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang distincte, qui détiendra, sous réserve de certaines exceptions, les participations dans toutes les filiales aux États-Unis, y compris la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation. Pour la Banque, ces mesures ont entraîné, et continueront à le faire, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la Banque.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché par des modifications législatives récentes et futures ou par l'évolution de la réglementation. Par exemple, la *Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* promulguée récemment apporte des modifications à la règle Volcker, aux simulations et autres aspects de la loi Dodd-Frank. Les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont également proposé des modifications réglementaires à certaines de ces exigences, y compris à l'égard des règlements de la règle Volcker, du plan en matière de fonds propres et des exigences en matière de simulation de crise. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Régime de recapitalisation interne des banques

En 2016, une loi visant à modifier la *Loi sur les banques, la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») ainsi que certaines autres lois fédérales se rapportant aux banques afin de créer un régime de recapitalisation interne des banques pour les BISI, dont la Banque, a été approuvée. Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié un règlement en vertu de la Loi sur la SADC et la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne). Le règlement sur la recapitalisation interne est entré en vigueur le 23 septembre 2018.

Aux termes de la Loi sur la SADC, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris les actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation interne). Toutefois, aux termes de la Loi sur la SADC, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant le 23 septembre 2018 (la date à laquelle le règlement sur la capitalisation interne est entré en vigueur) à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le règlement sur la recapitalisation interne prévoit les catégories d'actions et de passifs qui seront assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours seraient assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions, à l'exception des actions ordinaires, et les créances subordonnées, qui ne sont pas des instruments de FPUNV, seraient également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Cependant, d'autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans le règlement sur la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne feraient pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne.

Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où la Banque mène ses activités. Les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques. De plus, ils ont continué à démontrer une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques, et la volonté d'imposer des interventions publiques qui incluent

des amendes et des pénalités en cas de manquements relatifs à la conformité. La Banque surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour tous ses secteurs d'exploitation. Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits en tenant compte des attentes des organismes de réglementation, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les organismes de réglementation. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu. En outre, si les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, la Banque, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale. La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Les canaux de distribution en constante évolution peuvent aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque. Pour atténuer l'incidence de ces facteurs, des parties prenantes de chacun des secteurs d'exploitation cherchent constamment à comprendre les technologies et tendances émergentes, ce qui veut aussi dire de surveiller le contexte concurrentiel dans lequel ils évoluent, notamment en remettant en question ou en modifiant au besoin leurs stratégies de recrutement, de gestion et de fidélisation de la clientèle et en accroissant la diversité et l'adaptabilité de leur offre de produits et de services afin de répondre à l'évolution des attentes des clients. La Banque s'est engagée à investir afin d'offrir des expériences personnalisées et exceptionnelles à ses clients, tout particulièrement dans des technologies mobiles, de façon à ce qu'ils puissent faire des transactions aisément dans les canaux de leur choix. Pour continuer à répondre aux attentes de nos clients, la Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation importantes concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

Acquisitions

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. La Banque effectue un contrôle préalable avant de procéder à une acquisition, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Toutefois, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré les efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Si la Banque n'atteint pas les objectifs financiers ou stratégiques qu'elle s'était fixés à l'égard d'une acquisition ou si elle ne parvient pas à conclure une acquisition, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les résultats de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens de talent et sur la capacité de la Banque à les recruter, à les former, et à les maintenir en poste. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accroître dans l'ensemble des régions, des secteurs et des nouveaux joueurs du secteur des services financiers. Par conséquent, la Banque se soumet annuellement à un exercice de planification des ressources humaines qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise pour l'année

à venir. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. En plus de l'exercice de planification des ressources humaines, la Banque a mis en place un processus de planification générale de la main-d'œuvre essentielle à l'échelle de la Banque, afin d'améliorer sa capacité à prévoir la demande pour des gens de talent et sa planification des effectifs. Les résultats de ce processus combinés aux conclusions de l'exercice de planification permettent de mieux cerner la capacité globale et les investissements dans les gens de talent. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change structurel, au taux d'intérêt et aux écarts de crédit selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert comme taux de référence vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. Comme la Banque détient des droits et des obligations contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de cette transition sur ses produits, ses services, ses systèmes et ses processus dans le but de la réduire au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables et les estimations utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2018.

Gestion des risques

SOMMAIRE

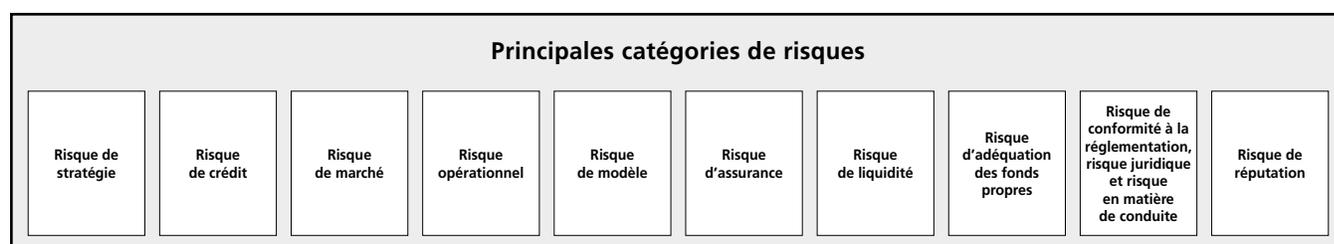
Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen

de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute

direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque part du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur sa vision, son intention et ses engagements communs. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

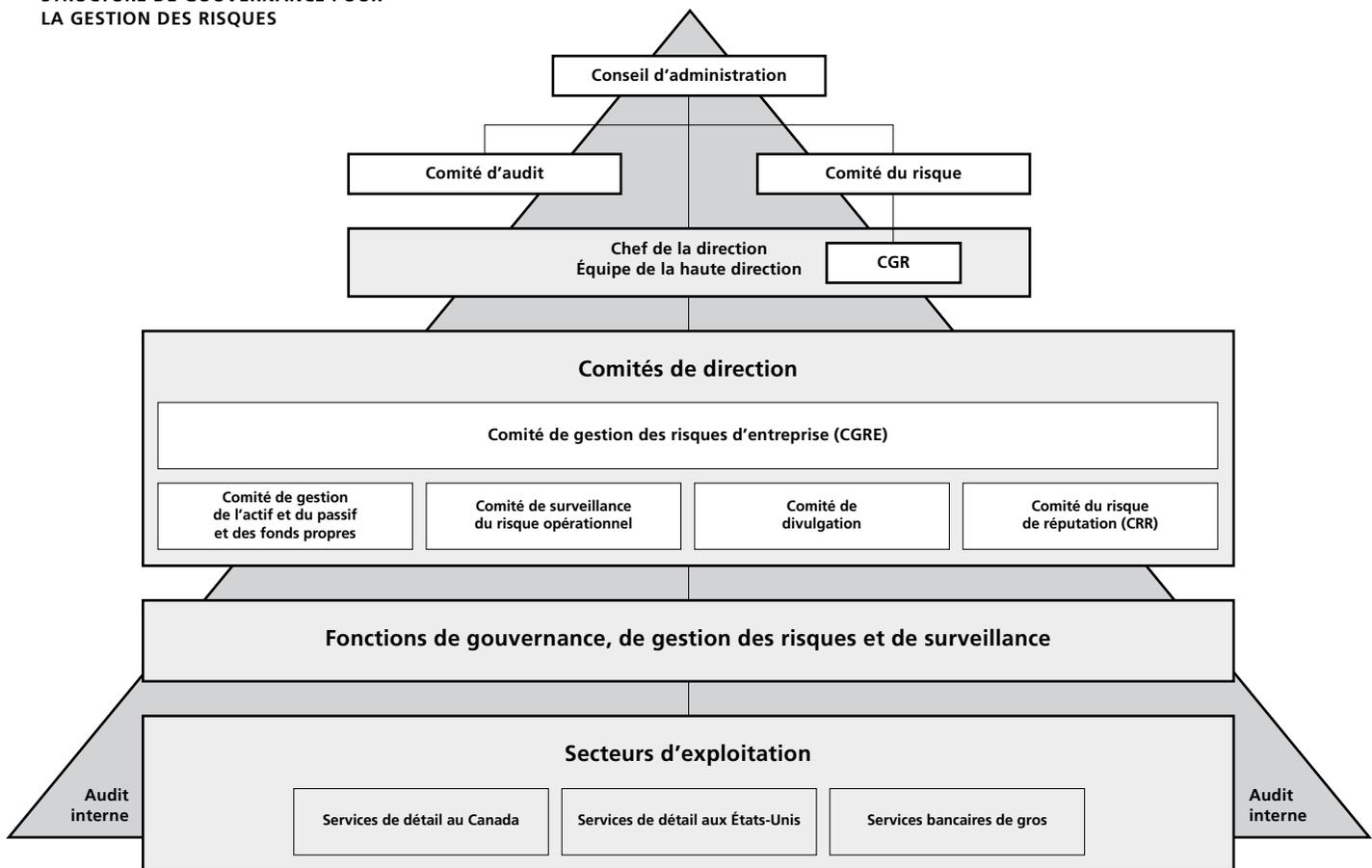
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel les propriétaires du risque constituent la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit et le comité du risque, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres à risque et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.

- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRR – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRR surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque; d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle mondiale de la Banque; de protéger la réputation de la Banque et de veiller à ce qu'elle exerce ses activités en fonction de son appétit pour le risque; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion de la conformité de la Banque aux normes réglementaires à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le groupe LMCBA assure la gestion prudentielle du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et contre le financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de fonds propres et de placements de la Banque, le risque de liquidité, le risque de financement et les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, et en fait rapport.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none">• Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services.• Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.• Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables.• Surveillent le profil de risque de façon à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport.• Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.• Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun.• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.• Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none">• Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion.• Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres :<ul style="list-style-type: none">– Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne.– Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas.– Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne.– Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats.– Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales.• Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique.• Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque de la TD.• Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport.• Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun.• Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non-consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle.• Dispense de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.• Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	Groupe audit interne
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none">• Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.• S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques,

quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la Banque, qui fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme, est un élément clé du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principaux risques macroéconomiques et idiosyncratiques auxquels la Banque est exposée. Une combinaison d'approches englobant des techniques de modélisation quantitatives et des analyses qualitatives permet d'évaluer l'incidence de situations de stress sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion des fonds propres à risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2018, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les scénarios évalués dans le cadre du programme de 2018, la Banque disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes de crise sévère, mais plausible. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

SCÉNARIOS DE SIMULATION DE CRISE À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE	
Scénario grave	Scénario extrême
<ul style="list-style-type: none"> Le scénario est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. La récession dure quatre trimestres consécutifs et est suivie d'une période de reprise modeste. Le scénario intègre un affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix de revente des maisons et le taux de chômage, qui est symptomatique de récession selon l'expérience. Les Services économiques TD ont leur propre indice des risques pour mesurer les vulnérabilités courantes à certains des principaux facteurs de risque. Cet indice des risques est rajusté pour refléter la gravité des indicateurs macroéconomiques susmentionnés. 	<ul style="list-style-type: none"> Le scénario tient compte d'un ralentissement marqué des prévisions de croissance mondiale entraînant une récession prolongée et une accentuation de l'incertitude pesant sur les marchés des capitaux du monde. La crise est provoquée par la Chine en raison de l'incapacité des autorités à freiner les répercussions d'une série d'importants défauts de paiement de dettes nationales. Le soutien financier aux banques détenues par l'État et aux entreprises autres que du secteur des services financiers est rare du fait des ressources budgétaires limitées, de l'incertitude grandissante entourant la viabilité budgétaire et de l'effritement de la confiance des investisseurs dans l'économie chinoise. Les prix des biens immobiliers chutent drastiquement, après des années de croissance rapide marquées par l'accroissement de l'endettement des ménages. Afin de rembourser les dettes nationales et de respecter les exigences accrues en matière de marges, les investisseurs chinois sont obligés de vendre des actifs étrangers, amplifiant le repli des prix des biens immobiliers à l'échelle mondiale. La crise financière frappant la Chine s'étend aux pays ayant des liens commerciaux et financiers étroits avec elle, et entraîne un recul marqué des prix des marchandises à l'échelle planétaire. L'appétit pour le risque faiblit et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale sont déstabilisés. Les difficultés des marchés financiers internationaux et la détérioration des prévisions de croissance mondiale ne font qu'accroître encore davantage le pessimisme des investisseurs. Le déséquilibre budgétaire croissant aux États-Unis mine la confiance accordée au dollar américain, poussant à la hausse les primes de risque des obligations du Trésor. Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent. Les prix extrêmement bas du pétrole ont des répercussions bien plus graves sur l'économie canadienne que sur l'économie américaine.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États-Unis effectuent leurs propres exercices de simulation de crise sur l'élaboration de plans de fonds propres et les simulations de crise prescrites par les organismes de réglementation, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC visant les banques en exploitation de même que les exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres visant les sociétés de portefeuille.

La Banque procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la Banque, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer ses fonds propres et ses liquidités.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque ainsi que sur l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre

des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque, et vise à faire en sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et les stratégies et le rendement opérationnel des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, à l'examen des résultats d'exploitation et aux plans d'affaires stratégiques.

Le processus annuel de planification stratégique et financière intégré de la Banque permet d'établir des stratégies à long terme et à court terme à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation, de concevoir des stratégies conformes à l'appétit pour le risque, d'évaluer la concordance des stratégies et de fixer les limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation, y compris des limites de concentration des actifs.

Les examens des résultats d'exploitation sont réalisés à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Les plans d'affaires stratégiques sont élaborés par les lignes d'affaires, soit les sous-secteurs des secteurs d'exploitation. Les plans énoncent la stratégie de chaque ligne d'affaires, ce qui comprend entre autres : la mission, la situation actuelle, les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. La fréquence à laquelle ces plans sont élaborés est fonction du profil de risque et de la taille de la ligne d'affaires.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque continue de gérer le risque de crédit au moyen de l'approche existante décrite dans la présente section, mais elle applique le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues selon IFRS 9 pour évaluer et présenter la provision pour perte sur créances au bilan et la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat pour les actifs financiers qui entrent dans le champ d'application de la norme. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent directement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille et de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1^{er} novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'AS pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'AS tout en s'employant à obtenir l'approbation réglementaire autorisant la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,20
	8	De 18,21 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2017 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C De 2A à 2C De 3A à 3C	De AAA à AA- De A+ à A- De BBB+ à BBB-	De Aaa à Aa3 De A1 à A3 De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C De 5A à 5C	De BB+ à BB- De B+ à B-	De Ba1 à Ba3 De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défaillances historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est tributaire en partie de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant la défaillance. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'AS à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. De plus, elle évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2018, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent

principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 43	EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées ¹					
	31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	3 091 \$	371 450 \$	374 541 \$	5 862 \$	349 749 \$	355 611 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	112 388	112 388	–	93 527	93 527
Autres expositions de détail	12 835	80 513	93 348	19 011	75 566	94 577
Total – Risque de crédit de détail	15 926	564 351	580 277	24 873	518 842	543 715
Expositions autres que de détail						
Entreprises	132 030	346 751	478 781	125 621	305 867	431 488
Emprunteurs souverains	95 411	136 951	232 362	91 567	157 947	249 514
Banques	18 019	110 295	128 314	18 195	94 181	112 376
Total – Expositions autres que de détail	245 460	593 997	839 457	235 383	557 995	793 378
Expositions brutes au risque de crédit	261 386 \$	1 158 348 \$	1 419 734 \$	260 256 \$	1 076 837 \$	1 337 093 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte

ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction
Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la Banque sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'AS et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité d'expositions sous-jacentes dans l'ensemble d'actifs et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le prix des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le prix des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2018, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de

marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 44 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2018				31 octobre 2017				Aux
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	30 720 \$	729 \$	29 991 \$	– \$	51 185 \$	194 \$	50 991 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	127 897	125 437	2 460	–	103 918	99 168	4 750	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4 015	–	4 015	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	56 996	53 087	3 909	–	56 195	51 492	4 703	–	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 618	–	3 618	–	4 032	–	4 032	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130 600	–	130 600	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	–	146 411	–	146 411	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	107 171	–	107 171	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	s. o.	–	71 363	–	71 363	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	127 379	3 920	123 459	–	134 429	1 345	133 084	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	646 393	–	646 393	–	616 374	–	616 374	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	17 267	–	17 267	–	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	8 445	–	8 445	–	7 784	–	7 784	–	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ²	1 751	–	1 751	–	1 549	–	1 549	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	72 651	–	–	72 651	68 458	–	–	68 458	
Total de l'actif	1 334 903 \$	183 173 \$	1 079 079 \$	72 651 \$	1 278 995 \$	152 199 \$	1 058 338 \$	68 458 \$	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	114 704	6 202	108 502	–	79 940	3 539	76 401	–	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	48 270	44 119	4 151	–	51 214	46 206	5 008	–	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 618	12 618	–	–	12 757	12 757	–	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	851 439	–	851 439	–	832 824	–	832 824	–	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	17 269	–	17 269	–	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	39 478	37 323	2 155	–	35 482	32 124	3 358	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	93 389	3 797	89 592	–	88 591	2 064	86 527	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	14 683	–	14 683	–	16 076	–	16 076	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	8 740	–	8 740	–	9 528	–	9 528	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ²	16 150	2	16 148	–	17 281	1	17 280	–	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	118 163	–	–	118 163	118 005	–	–	118 005	
Total du passif et des capitaux propres	1 334 903 \$	104 061 \$	1 112 679 \$	118 163 \$	1 278 995 \$	96 691 \$	1 064 299 \$	118 005 \$	

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

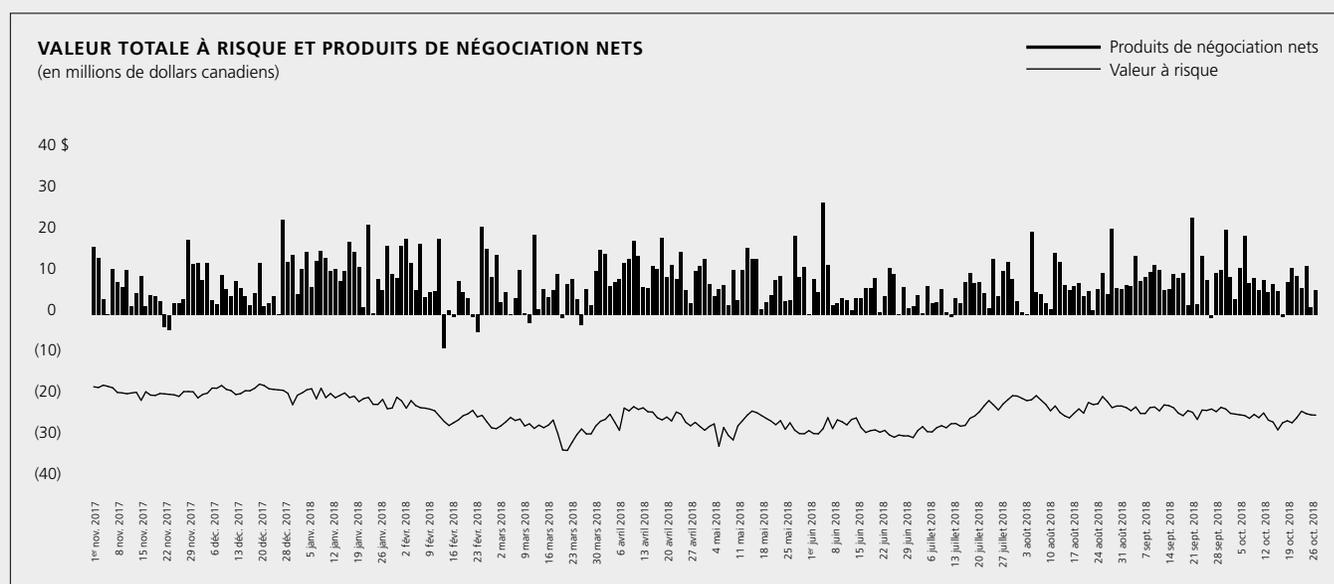
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2018 a compté 14 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 95 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donnés n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte

de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les exigences supplémentaires liées au risque (IRC) sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 45 MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2018				2017			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	14,2 \$	14,0 \$	25,7 \$	5,3 \$	6,9 \$	14,2 \$	34,9 \$	6,2 \$
Risque d'écart de taux	17,2	11,8	18,2	7,7	7,6	8,9	11,8	6,0
Risque de position sur titres de participation	6,1	7,2	12,9	4,0	8,5	8,9	12,3	5,8
Risque de change	8,7	4,4	8,7	2,2	2,7	4,3	7,9	2,2
Risque sur marchandises	3,0	2,6	6,8	1,3	2,3	1,3	2,5	0,7
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	17,2	16,5	22,4	11,3	10,1	14,1	17,9	10,1
Effet de diversification ¹	(41,9)	(32,7)	négl. ²	négl.	(23,0)	(30,3)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	24,5	23,8	33,1	16,9	15,1	21,4	36,4	15,1
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	54,2	49,8	84,8	28,8	40,9	39,3	51,1	28,1
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	237,1	205,8	269,8	156,2	190,8	242,9	330,2	171,3

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a légèrement augmenté par rapport celle de l'exercice précédent en raison de l'accroissement du risque propre à des titres de créance attribuable aux positions dans des obligations du secteur financier. L'augmentation de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle de l'exercice précédent est attribuable à la hausse des positions de risque de taux d'intérêt aux États-Unis.

La diminution des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle des positions en titres de banques canadiennes.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme

d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquences du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres

membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif, calculés au moyen des flux de trésorerie contractuels et du profil d'échéance modélisé selon une cible pour les produits sans échéance, comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique qui a une incidence sur les résultats de la Banque lorsque le prix de l'actif ou du passif sensible aux taux d'intérêt est révisé par suite d'un changement du taux ou lorsque l'actif ou le passif arrive à échéance, qu'il est amorti dans le cours normal des activités ou qu'une option est exercée (comme un remboursement anticipé, un rachat ou une conversion).

Le risque de taux d'intérêt de la Banque dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, après la prise en compte des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un choc immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du choc des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

La méthode utilisée pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la Banque, approuvée par le comité du risque, établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux fonds propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers et de couvertures qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour ses actifs et ses passifs sans échéance.
- Son profil cible de placement d'après sa position nette en titres de participation.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

La gestion du portefeuille à l'égard du portefeuille de flux de trésorerie d'instruments fermés a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue.

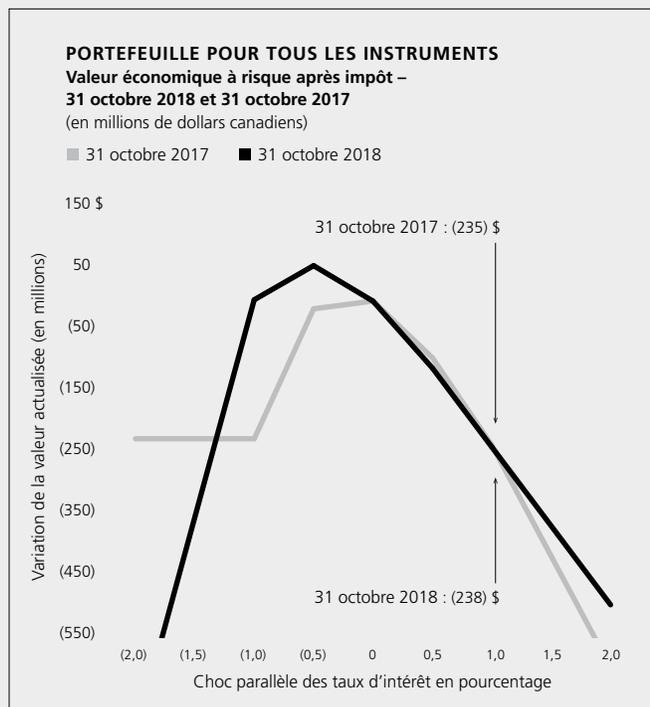
Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché qui sont passés en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** – La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation. La Banque est exposée aussi au risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au prix des titres de participation détenus à des fins autres que de transaction, la Banque a recouru à des instruments dérivés.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement, des placements et des HQLA connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2018, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 238 millions de dollars (baisse de 235 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait augmenter de 2 millions de dollars (baisse de 225 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

Monnaie	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(41) \$	(17) \$	(24) \$	(43) \$
Dollar américain	(197)	19	(211)	(182)
	(238) \$	2 \$	(235) \$	(225) \$

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2018 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 73 millions de dollars (augmentation de 116 millions de dollars au 31 octobre 2017) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2018 aurait fait diminuer les

produits d'intérêts nets avant impôt de 114 millions de dollars (diminution de 152 millions de dollars au 31 octobre 2017) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 47	SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE			
	31 octobre 2018		31 octobre 2017	
(en millions de dollars canadiens)				
Monnaie	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(49) \$	49 \$	(9) \$	9 \$
Dollar américain	(24)	(163)	125	(161)
	(73) \$	(114) \$	116 \$	(152) \$

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et

compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque vise à assurer que des résultats stables et prévisibles sont obtenus au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque fait tout pour atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2018, les pertes dues au risque opérationnel demeurent conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2018 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance. Ces politiques régissent les activités des groupes du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des incidents, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible utilisé pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels importants et peu fréquents (risques extrêmes). La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère ces risques afin d'assurer le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques exemplaires de l'industrie et par des évaluations poussées de la menace et de la vulnérabilité et des moyens pour y répondre. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des actifs sous forme de données

Les données de la Banque sont des actifs stratégiques qui sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les principaux actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être gérés, traités, utilisés et protégés.

Gestion de la poursuite des activités et des incidents

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des incidents à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des incidents établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir le niveau approprié de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence de la livraison des projets à l'échelle de l'entreprise de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude

Le groupe Gestion du crime financier et de la fraude dirige la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche de mesure avancée (AMA), modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'AS. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'AMA. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'AS.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, critiquer et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants

et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité et à l'importance des modèles, établissent des normes de surveillance de la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs liés aux assurances par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement tout en ayant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme est élaboré de façon à veiller à ce que des structures et des politiques de gestion efficaces soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque et Finances ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

D'après les règles prudentielles resserrées visant les sociétés de portefeuille bancaires et les organisations bancaires étrangères, la Banque a établi TDGUS en tant que IHC de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend l'IHC et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont conçues afin d'assurer l'application uniforme et efficace des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport quotidiennement sur le risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de liquidité du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social et du secteur Services bancaires de gros. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité du secteur Services de détail aux États-Unis et de gérer la situation de liquidité de la CUSO conjointement avec le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan au Canada.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD et ses succursales à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à leurs propres politiques, aux exigences réglementaires locales et, le cas échéant, à la politique de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un «scénario de stress combiné critique» présumé. Le scénario de stress combiné critique modélise les besoins de liquidités potentiels durant une crise qui entraînerait une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance.

Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir en tout temps un niveau suffisant d'actifs liquides pour répondre aux besoins en liquidités relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (LCR et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). Quant au LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la Banque et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

Les liquidités excédentaires du secteur Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres secteurs en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients selon la durée attendue de l'octroi.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TAB LEAU 48 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
31 octobre 2018						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 002 \$	– \$	3 002 \$	1 %	1 098 \$	1 904 \$
Obligations du gouvernement du Canada	18 256	63 463	81 719	14	47 572	34 147
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39 649	42	39 691	6	3 057	36 634
Obligations de gouvernements provinciaux	12 720	19 241	31 961	5	23 651	8 310
Obligations de sociétés émettrices	6 622	3 767	10 389	2	3 769	6 620
Actions	10 554	1 637	12 191	2	6 028	6 163
Autres titres ou prêts négociables	2 655	349	3 004	1	277	2 727
Total (libellé en dollars canadiens)	93 458	88 499	181 957	31	85 452	96 505
Trésorerie et montants à recevoir de banques	24 046	–	24 046	4	28	24 018
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 163	37 691	67 854	12	32 918	34 936
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	47 150	927	48 077	8	7 522	40 555
Autres obligations souveraines	56 034	45 912	101 946	18	41 993	59 953
Obligations de sociétés émettrices	78 160	1 576	79 736	14	7 234	72 502
Actions	33 514	37 666	71 180	12	32 206	38 974
Autres titres ou prêts négociables	4 786	4	4 790	1	191	4 599
Total (non libellé en dollars canadiens)	273 853	123 776	397 629	69	122 092	275 537
Total	367 311 \$	212 275 \$	579 586 \$	100 %	207 544 \$	372 042 \$
31 octobre 2017						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 202 \$	– \$	2 202 \$	– %	421 \$	1 781 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 524	46 203	61 727	12	35 522	26 205
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	37 178	45	37 223	7	3 888	33 335
Obligations de gouvernements provinciaux	9 865	15 346	25 211	5	18 177	7 034
Obligations de sociétés émettrices	4 348	3 362	7 710	2	1 173	6 537
Actions	9 634	2 518	12 152	2	4 930	7 222
Autres titres ou prêts négociables	1 977	222	2 199	–	133	2 066
Total (libellé en dollars canadiens)	80 728	67 696	148 424	28	64 244	84 180
Trésorerie et montants à recevoir de banques	44 886	–	44 886	9	42	44 844
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 758	33 090	63 848	12	32 074	31 774
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	43 703	494	44 197	8	9 560	34 637
Autres obligations souveraines	55 272	62 720	117 992	22	39 233	78 759
Obligations de sociétés émettrices	62 867	1 945	64 812	12	6 101	58 711
Actions	21 230	21 124	42 354	8	16 741	25 613
Autres titres ou prêts négociables	5 556	1 374	6 930	1	80	6 850
Total (non libellé en dollars canadiens)	264 272	120 747	385 019	72	103 831	281 188
Total	345 000 \$	188 443 \$	533 443 \$	100 %	168 075 \$	365 368 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 7 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2017 est attribuable principalement aux activités de gros habituelles et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs

liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TAB LEAU 49 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	136 544 \$	111 797 \$
Filiales bancaires	217 565	217 098
Succursales à l'étranger	17 933	36 473
Total	372 042 \$	365 368 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 50 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ³	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ³
	31 octobre 2018					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 115 \$	– \$	3 115 \$	1 %	573 \$	2 542 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 548	54 782	70 330	12	42 407	27 923
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 365	48	41 413	7	4 517	36 896
Obligations de gouvernements provinciaux	11 160	17 390	28 550	5	21 266	7 284
Obligations de sociétés émettrices	6 347	3 729	10 076	2	2 018	8 058
Actions	10 360	2 279	12 639	2	4 965	7 674
Autres titres ou prêts négociables	2 216	348	2 564	1	278	2 286
Total (libellé en dollars canadiens)	90 111	78 576	168 687	30	76 024	92 663
Trésorerie et montants à recevoir de banques	34 805	–	34 805	6	127	34 678
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 349	40 533	70 882	13	38 668	32 214
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	44 929	677	45 606	8	8 731	36 875
Autres obligations souveraines	53 068	55 008	108 076	19	38 663	69 413
Obligations de sociétés émettrices	71 142	1 579	72 721	13	5 864	66 857
Actions	29 341	30 034	59 375	10	24 974	34 401
Autres titres ou prêts négociables	4 977	14	4 991	1	557	4 434
Total (non libellé en dollars canadiens)	268 611	127 845	396 456	70	117 584	278 872
Total	358 722 \$	206 421 \$	565 143 \$	100 %	193 608 \$	371 535 \$
	31 octobre 2017					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 204 \$	– \$	3 204 \$	– %	363 \$	2 841 \$
Obligations du gouvernement du Canada	16 550	40 278	56 828	11	29 310	27 518
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	37 464	250	37 714	7	3 609	34 105
Obligations de gouvernements provinciaux	9 065	12 585	21 650	4	13 566	8 084
Obligations de sociétés émettrices	4 544	3 894	8 438	2	1 532	6 906
Actions	15 509	2 746	18 255	4	6 054	12 201
Autres titres ou prêts négociables	2 646	667	3 313	1	643	2 670
Total (libellé en dollars canadiens)	88 982	60 420	149 402	29	55 077	94 325
Trésorerie et montants à recevoir de banques	45 708	–	45 708	9	46	45 662
Obligations du gouvernement des États-Unis	29 478	41 231	70 709	14	37 390	33 319
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	36 079	721	36 800	7	10 423	26 377
Autres obligations souveraines	52 176	48 726	100 902	20	34 310	66 592
Obligations de sociétés émettrices	60 603	912	61 515	12	4 908	56 607
Actions	17 937	10 201	28 138	6	5 798	22 340
Autres titres ou prêts négociables	6 283	11 631	17 914	3	6 884	11 030
Total (non libellé en dollars canadiens)	248 264	113 422	361 686	71	99 759	261 927
Total	337 246 \$	173 842 \$	511 088 \$	100 %	154 836 \$	356 252 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

³ Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 51 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES¹

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	124 181 \$	117 963 \$
Filiales bancaires	217 036	209 745
Succursales à l'étranger	30 318	28 544
Total	371 535 \$	356 252 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un

sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 52 ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

<i>Aux</i>						
31 octobre 2018						
	Grevés ²		Non grevés		Actifs grevés en pourcentage du total des actifs	
	Donnés en garantie ³	Autres ⁴	Disponibles comme garantie ⁵	Autres ⁶		Total des actifs
Trésorerie et montants à recevoir de banques	72 \$	33 \$	– \$	4 630 \$	4 735 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 310	89	23 125	3 196	30 720	0,3
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁷	71 676	11 959	274 504	15 162	373 301	6,2
Dérivés	–	–	–	56 996	56 996	–
Valeurs mobilières prises en pension ⁸	–	–	–	127 379	127 379	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	23 648	60 005	79 439	483 301	646 393	6,3
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	17 267	17 267	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	8 445	8 445	–
Goodwill	–	–	–	16 536	16 536	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2 459	2 459	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5 324	5 324	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2 812	2 812	–
Autres actifs ⁹	1 013	–	–	41 523	42 536	0,1
Total des actifs au bilan	100 719 \$	72 086 \$	377 068 \$	785 030 \$	1 334 903 \$	12,9 %
Éléments hors bilan¹⁰						
Valeurs mobilières prises en pension	131 484	–	23 035	(127 379)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	44 793	559	14 733	–		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	9 046	–	20 077	(14 693)		
Total des éléments hors bilan	185 323	559	57 845	(142 072)		
Total	286 042 \$	72 645 \$	434 913 \$	642 958 \$		
31 octobre 2017						
Total des actifs au bilan	88 894 \$	65 705 \$	359 169 \$	765 227 \$	1 278 995 \$	12,1 %
Total des éléments hors bilan	154 350	229	61 328	(145 711)		
Total	243 244 \$	65 934 \$	420 497 \$	619 516 \$		

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

³ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁴ Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁵ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁶ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁷ Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

⁸ Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

⁹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

¹⁰ Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à déterminer les mesures inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque

mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 53		NOTATIONS DE CRÉDIT ¹			
		<i>Au</i>			
		31 octobre 2018			
Agence de notation	Notation de la dette à court terme	Ancienne notation de la dette de premier rang ²	Notation de la dette de premier rang à long terme ³	Perspectives	
Moody's	P-1	Aa1	Aa3	Stable	
S&P	A-1+	AA-	A	Stable	
DBRS	R-1 (haut)	AA	Aa (bas)	Positive	

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

³ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 54		EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS ¹	
(en millions de dollars canadiens)		<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
		31 octobre 2018	31 octobre 2017
Abaissement de un cran		92 \$	112 \$
Abaissement de deux crans		120	141
Abaissement de trois crans		462	382

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2018.

TABLEAU 55		RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III ¹	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
		31 octobre 2018	
		Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité		s. o. \$	206 490 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :		460 169 \$	32 389 \$
Dépôts stables ⁴		194 680	5 840
Dépôts moins stables		265 489	26 549
Financement de gros non garanti, dont :		238 977	116 623
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁵		96 213	22 902
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		108 902	59 859
Dettes non garanties		33 862	33 862
Financement de gros garanti		s. o.	14 613
Exigences supplémentaires, dont :		189 274	50 548
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées		24 337	12 763
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette		5 975	5 975
Facilités de crédit et de liquidité		158 962	31 810
Autres obligations de financement contractuelles		10 098	4 881
Autres obligations de financement conditionnelles ⁶		568 621	8 745
Total des sorties de trésorerie		s. o. \$	227 799 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis		187 279 \$	24 106 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives		15 014	7 487
Autres entrées de trésorerie		35 780	35 780
Total des entrées de trésorerie		238 073 \$	67 373 \$
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
		31 octobre 2018	31 juillet 2018
		Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁷		206 490 \$	211 757 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁸		160 426	166 729
Ratio de liquidité à court terme		129 %	127 %

¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 représente la moyenne des 63 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁵ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁶ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁷ Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁸ Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 129 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La variation de 2 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout aux activités normales et aux activités préalables au financement.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 a été de 206 milliards de dollars (212 milliards de dollars pour le trimestre

clos le 31 juillet 2018), les actifs du niveau 1 représentant 80 % (80 % au 31 juillet 2018). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à l'appétit pour le risque de liquidité, lequel exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 56	SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS	
	(en millions de dollars canadiens)	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	359 473 \$	350 446 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	346 624	336 302
Autres dépôts	36	99
Total	706 133 \$	686 847 \$

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt également à du financement à terme sous forme de billets de premier rang du Canada, de titres adossés à des créances hypothécaires du Canada en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada, des titres de créance émis en Australie et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (40 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (50 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est élevé à 127,7 milliards de dollars (109,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre de petits groupes de grands déposants de gros comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

TABLEAU 57	FINANCEMENT À LONG TERME	
	(en millions de dollars canadiens)	
	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	32 %	37 %
Dollar américain	39	42
Euro	19	14
Livre sterling	7	4
Autres	3	3
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	55 %	53 %
Obligations sécurisées	29	27
Titrisation de prêts hypothécaires ¹	12	15
Titres adossés à des créances mobilières à terme	4	5
Total	100 %	100 %

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les

diverses sources du financement obtenu respectivement aux 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017 fondées sur la durée restante jusqu'à l'échéance.

TABLEAU 58 FINANCEMENT DE GROS¹

(en millions de dollars canadiens)

								<i>Aux</i>	
								31 octobre 2018	31 octobre 2017
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	8 358 \$	5 006 \$	741 \$	71 \$	14 176 \$	– \$	– \$	14 176 \$	17 990 \$
Billet de dépôt au porteur	1 145	1 253	1 250	224	3 872	–	–	3 872	3 700
Certificats de dépôt	6 629	17 381	15 642	11 610	51 262	139	–	51 401	65 465
Papier commercial	9 391	19 150	14 298	12 731	55 570	–	–	55 570	25 281
Obligations sécurisées	–	–	673	4 835	5 508	4 979	25 797	36 284	29 319
Titrisation de prêts hypothécaires	22	2 221	819	2 010	5 072	4 318	17 911	27 301	28 833
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	–	5 710	2 269	11 647	19 626	15 698	34 194	69 518	57 570
Billets et débetures subordonnés ³	–	–	–	–	–	–	8 740	8 740	9 528
Titres adossés à des créances mobilières à terme	657	–	–	1 787	2 444	1 735	1 447	5 626	5 835
Divers ⁴	2 733	1 391	731	849	5 704	26	804	6 534	8 443
Total	28 935 \$	52 112 \$	36 423 \$	45 764 \$	163 234 \$	26 895 \$	88 893 \$	279 022 \$	251 964 \$
Dont :									
Garantis	679 \$	2 221 \$	1 495 \$	8 632 \$	13 027 \$	11 032 \$	45 166 \$	69 225 \$	64 003 \$
Non garantis	28 256	49 891	34 928	37 132	150 207	15 863	43 727	209 797	187 961
Total	28 935 \$	52 112 \$	36 423 \$	45 764 \$	163 234 \$	26 895 \$	88 893 \$	279 022 \$	251 964 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprend les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

³ Les billets et débetures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁴ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 6,5 milliards de dollars (8,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2018 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2017), de même que d'autres titres adossés à des créances de 1,8 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2017). La Banque a émis aussi 29,1 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (8,7 milliards de dollars en 2017) et des obligations sécurisées de 9,9 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en 2017) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ces chiffres comprennent les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées émis et échéant après la clôture de l'exercice.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié les versions définitives des règlements en vertu de la *Loi sur les banques* et de la *Loi sur la SADC*, lesquels fournissent des précisions sur le régime de recapitalisation interne des banques. Le règlement (émission) en vertu de la *Loi sur les banques* et le règlement sur la conversion en vertu de la *Loi sur la SADC* sont en vigueur depuis le 23 septembre 2018, tandis que le règlement sur l'indemnisation en vertu de la *Loi sur la SADC* est entré en vigueur dès son enregistrement

le 27 mars 2018. Le règlement sur la recapitalisation interne constitue la dernière étape de la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne qui donne à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) le pouvoir lui permettant de convertir en actions ordinaires certains éléments du passif admissibles des BISI dans le cas peu probable où elles ne seraient plus viables. La *Loi no 1 d'exécution du budget de 2016*, comportant des modifications à la *Loi sur la SADC*, à la *Loi sur les banques* et à d'autres lois afin de permettre la recapitalisation interne, a été adoptée en juin 2016.

En octobre 2014, le CBCB a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme. Selon le ratio de liquidité à long terme (NSFR), le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités.

Compte tenu des progrès réalisés à l'échelle internationale, le BSIF prévoit plutôt mettre en œuvre le NSFR en janvier 2020. Les sections pertinentes de la ligne directrice sur les normes de liquidité ont été mises à jour pour tenir compte du report de la date de mise en œuvre.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction. La Banque recourt à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement connexe.

TABLEAU 59 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE¹

(en millions de dollars canadiens)

Au

31 octobre 2018

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 733 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 735 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 332	924	154	21	16	–	–	–	1 273	30 720
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ²	1 971	5 244	2 111	3 653	3 998	9 683	25 772	25 895	49 570	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	12	99	460	906	227	841	848	622	4 015
Dérivés	7 343	9 263	5 275	3 276	2 321	7 130	12 436	9 952	–	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	30	95	535	243	90	297	1 532	796	–	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 111	4 214	4 150	5 354	3 962	19 777	57 922	31 936	2 174	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	881	2 577	3 010	3 594	4 059	8 103	34 032	50 990	(75)	107 171
Valeurs mobilières prises en pension	77 612	30 047	14 426	3 807	1 458	29	–	–	–	127 379
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	908	3 234	6 614	11 166	11 061	43 063	113 852	35 293	–	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	753	1 332	2 628	3 724	4 131	14 313	56 632	26 321	62 245	172 079
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	35 018	35 018
Entreprises et gouvernements	23 052	4 320	5 539	7 131	9 269	19 637	67 922	59 251	21 533	217 654
Total des prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	118 796	649 942
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 549)	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	115 247	646 393
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 984	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 267
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	8 445	8 445
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	16 536	16 536
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 459	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	–	–	–	–	–	–	–	–	5 324	5 324
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 812	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	26 940	–	–	–	–	–	–	–	–	26 940
Autres actifs	3 432	854	1 926	120	142	136	301	90	8 595	15 596
Total de l'actif	192 082 \$	64 263 \$	46 599 \$	42 555 \$	41 413 \$	122 395 \$	371 242 \$	241 372 \$	212 982 \$	1 334 903 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	16 145 \$	37 337 \$	31 081 \$	12 954 \$	11 739 \$	1 183 \$	3 260 \$	1 005 \$	– \$	114 704 \$
Dérivés	6 195	8 684	4 230	3 103	2 263	5 510	9 282	9 003	–	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	981	194	661	272	1 822	6 719	1 969	–	12 618
Dépôts ^{4,5}										
Particuliers	4 330	7 094	7 541	6 245	7 718	10 222	9 876	38	424 580	477 644
Banques	6 499	1 941	255	24	54	–	3	8	7 928	16 712
Entreprises et gouvernements	18 840	19 337	7 033	9 984	11 299	21 345	54 780	8 000	206 465	357 083
Total des dépôts	29 669	28 372	14 829	16 253	19 071	31 567	64 659	8 046	638 973	851 439
Acceptations	14 986	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ²	2 621	3 679	1 500	387	904	4 330	13 771	11 474	812	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	73 759	15 508	3 516	428	108	43	27	–	–	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti	22	1 240	625	503	575	2 496	6 232	2 990	–	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 385	–	–	–	–	–	–	–	–	28 385
Passifs liés aux assurances	213	294	353	309	310	937	1 624	903	1 755	6 698
Autres passifs ⁶	2 926	2 636	538	1 326	1 394	2 205	2 308	153	5 704	19 190
Billets et débiteurs subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	8 740	–	8 740
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	80 040	80 040
Total du passif et des capitaux propres	174 921 \$	100 876 \$	56 998 \$	35 930 \$	36 636 \$	50 093 \$	107 882 \$	44 283 \$	727 284 \$	1 334 903 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7,8}	18 339 \$	16 728 \$	17 217 \$	13 098 \$	9 152 \$	25 691 \$	101 120 \$	4 034 \$	2 663 \$	208 042 \$
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	159	240	237	233	902	2 188	3 229	–	7 267
Autres obligations d'achat	41	146	109	106	106	366	641	128	–	1 643
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	1 079	940	329	–	7	408	–	–	2 763
Total des engagements hors bilan	18 459 \$	18 112 \$	18 506 \$	13 770 \$	9 491 \$	26 966 \$	104 357 \$	7 391 \$	2 663 \$	219 715 \$

¹ Les soldes au 31 octobre 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les soldes des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2018.

² Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

³ Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprend 36 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 3 à 6 mois », une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « 9 mois à 1 an », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 22 milliards de dollars comporte une

durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprend 60 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « moins de 1 mois », une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 3 à 6 mois », une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 12 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 17 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁷ Comprend 205 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 59 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)¹

(en millions de dollars canadiens)

Au

31 octobre 2017

	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 971 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 971 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	49 825	742	13	6	7	–	–	–	592	51 185
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ²	721	3 433	3 178	4 090	4 007	9 092	22 611	17 669	39 117	103 918
Dérivés	6 358	7 744	5 016	2 379	2 657	6 790	13 500	11 751	–	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	232	269	402	353	233	370	1 059	897	217	4 032
Valeurs mobilières disponibles à la vente	652	4 020	1 794	3 867	3 121	15 622	72 964	42 083	2 288	146 411
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	83	824	2 709	2 583	1 874	12 805	22 697	27 788	–	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	84 880	33 930	11 433	3 068	1 086	24	8	–	–	134 429
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	905	2 677	8 869	16 042	13 264	36 284	109 260	34 778	–	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	701	1 342	3 329	3 760	3 315	12 902	44 850	25 651	61 251	157 101
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	33 007	33 007
Entreprises et gouvernements	20 255	7 351	7 079	7 155	9 621	14 623	59 870	59 107	15 917	200 978
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	2	16	31	248	2 897	–	3 209
Total des prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	110 175	616 374
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 783)	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	106 392	612 591
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	7 784	7 784
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	16 156	16 156
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 618	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	–	–	–	–	–	–	–	–	5 313	5 313
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 497	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	29 971	–	–	–	–	–	–	–	–	29 971
Autres actifs	2 393	600	1 052	104	99	138	298	140	8 440	13 264
Total de l'actif	215 769 \$	65 319 \$	44 970 \$	43 414 \$	39 302 \$	108 681 \$	347 365 \$	222 761 \$	191 414 \$	1 278 995 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 349 \$	20 834 \$	25 071 \$	7 192 \$	12 820 \$	1 494 \$	1 469 \$	711 \$	– \$	79 940 \$
Dérivés	5 307	7 230	4 587	2 200	1 981	6 868	11 111	11 930	–	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur	4	1 118	139	709	–	1 832	5 966	2 989	–	12 757
Dépôts ^{4,5}										
Particuliers	4 538	6 472	6 424	6 619	6 740	9 487	10 162	65	417 648	468 155
Banques	12 375	4 766	1 354	16	91	3	–	11	7 271	25 887
Entreprises et gouvernements	23 899	18 868	15 492	4 488	6 392	15 783	43 465	14 555	195 840	338 782
Total des dépôts	40 812	30 106	23 270	11 123	13 223	25 273	53 627	14 631	620 759	832 824
Acceptations	14 822	2 372	96	5	2	–	–	–	–	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ²	1 348	3 003	770	624	765	3 948	11 677	11 921	1 426	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	72 361	11 057	4 826	219	20	64	44	–	–	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti	48	668	1 062	708	1 264	3 060	6 287	2 979	–	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32 851	–	–	–	–	–	–	–	–	32 851
Passifs liés aux assurances	123	182	294	338	417	926	1 738	1 097	1 660	6 775
Autres passifs ⁶	3 551	2 352	1 826	255	1 290	2 934	1 557	814	5 891	20 470
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	9 528	–	9 528
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	75 190	75 190
Total du passif et des capitaux propres	181 576 \$	78 922 \$	61 941 \$	23 373 \$	31 782 \$	46 399 \$	93 476 \$	56 600 \$	704 926 \$	1 278 995 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7,8}	19 208 \$	15 961 \$	14 402 \$	10 536 \$	7 934 \$	22 423 \$	85 183 \$	3 228 \$	2 325 \$	181 200 \$
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	158	236	234	232	881	2 115	3 505	–	7 440
Autres obligations d'achat	24	102	79	59	52	224	318	–	–	858
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	696	494	228	344	408	724	–	–	–	2 894
Total des engagements hors bilan	20 007 \$	16 715 \$	14 945 \$	11 173 \$	8 626 \$	24 252 \$	87 616 \$	6 733 \$	2 325 \$	192 392 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

³ Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁵ Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 19 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 89 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 26 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 10 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁷ Comprennent 123 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière exige de la TD qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans toutes les circonstances afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques veille à ce que le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l'évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s'appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes pour faire face à des périodes de crise, de sorte que la Banque dépasse les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, des obligations aux termes du Code de conduite et d'éthique ou des exigences en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes internes, notamment la gestion prudentielle du risque lié au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption (les «exigences légales, réglementaires et en matière de conduite»). Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.

La Banque est exposée à un risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peut donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque auquel nous pouvons faire face dans le cadre normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA, en collaboration avec le groupe chargé du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales), donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements qui s'appliquent à elle. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font rapport régulièrement au comité de gouvernance qui agit comme comité de révision de la Banque et de certaines des filiales canadiennes qui sont des institutions financières fédérales, notamment en surveillant le risque en matière de conduite. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chacun du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de réglementation de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de diriger la surveillance de la gouvernance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise et soutient le chef de la conformité en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités d'identification, de gestion, d'évaluation, d'atténuation et de surveillance du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité. Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic

d'influence et la corruption (les «programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent»), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; surveillance et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris de leurs conception et exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper le risque de réglementation et risque juridique de façon continue afin d'établir un repère critique pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque. Toutefois, il est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques,

conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel d'examiner le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au comité du risque de réputation.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par la vice-présidente, Responsabilité sociale à l'échelle mondiale, qui est chargée de la surveillance de l'exploitation à l'égard de la gestion environnementale, et la chef des initiatives environnementales, qui est responsable de la gestion environnementale et dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de la responsabilité sociale à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la Banque. L'approbation de la stratégie et des normes de performance en matière d'environnement et la communication de celles-ci à tous les employés incombent à ce comité. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La Banque gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit deux composantes : une politique environnementale et des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son SGE, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La Banque applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, le risque lié au climat, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

La Banque traite des risques liés au climat dans son rapport sur la responsabilité d'entreprise. Dans ce rapport publié en 2017, la Banque présente des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe à trois études pilotes du TCFD menées par l'UNEP FI dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques liés à l'environnement, les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD sont présentés dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise, qui se trouve sur le site Web de la Banque.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance, aux protocoles et aux lignes directrices en matière de relations de TD Ameritrade et aussi en siégeant à son conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus, protocoles et lignes directrices de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont conçus afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade. Le président du Groupe et chef de la direction et le chef de groupe et chef des finances ont des rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

Comme l'exigent les «règles prudentielles resserrées» de la Réserve fédérale en vertu de la réglementation YY, la participation de la TD dans TD Ameritrade est détenue par TDGUS, l'IHC. Les activités et relations susmentionnées s'ajoutent aux responsabilités de gestion du risque de TDGUS en vertu de la réglementation YY.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du

chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD, sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2018. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2018 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Trois scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base est mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste sont produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur

jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, l'abandon à venir de l'utilisation du taux interbancaire offert pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des intrants tirés du taux interbancaire offert ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2018 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1^{er} novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La nouvelle norme ci-après a été adoptée par la Banque au 1^{er} novembre 2017.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis définitif intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers, par les banques d'importance systémique intérieure», selon lequel toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Par conséquent, le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 rétrospectivement. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. Toutefois la Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1^{er} novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou du cumul des autres éléments du résultat global, selon le cas.

De plus, des modifications apportées à IFRS 7 qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9 ont également été adoptées par la Banque pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés de 2018.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit pour son propre compte ou à titre de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque est tenue d'adopter cette norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018. La Banque appliquera cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

Au 31 octobre 2018, la Banque, qui pourrait peaufiner ses estimations, s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 entraîne un rajustement total à la baisse d'environ 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges seront également reclassés de façon prospective. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur son portefeuille de contrats de location, y compris son incidence sur ses systèmes et ses contrôles internes actuellement en vigueur.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications seront appliquées de façon prospective et n'auront pas une incidence importante sur la Banque.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnités. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1^{er} novembre 2021. Toutefois, selon les récentes réunions de l'IASB, une modification est prévue à IFRS 17 et la date de transition est susceptible d'être reportée d'un an. Tout changement à la date de transition de la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2018. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2018.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour

effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2018. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2018, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 et a mis à jour et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière par suite de l'application de cette nouvelle norme comptable. Se reporter aux notes 2, 3 et 4 des états financiers consolidés de 2018 pour plus de renseignements à l'égard des modifications apportées aux méthodes, procédures et estimations comptables de la Banque.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 60 **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1, 2}**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	Aux		
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
<i>Fédéral</i>										
Juste valeur	3 504 \$	5 614 \$	2 875 \$	290 \$	448 \$	– \$	12 731 \$	16 225 \$	14 717 \$	
Coût amorti	3 500	5 596	2 869	291	484	–	12 740	16 200	14 671	
Rendement	2,03 %	2,07 %	2,19 %	2,40 %	2,69 %	– %	2,12 %	1,91 %	1,79 %	
<i>Provinces</i>										
Juste valeur	676	1 561	2 376	4 691	203	–	9 507	7 922	7 851	
Coût amorti	676	1 553	2 357	4 653	204	–	9 443	7 859	7 871	
Rendement	3,00 %	2,50 %	2,90 %	3,45 %	2,97 %	– %	3,12 %	2,71 %	2,73 %	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis										
Juste valeur	2 290	13 188	8 890	2 692	–	–	27 060	27 258	23 892	
Coût amorti	2 287	13 115	8 840	2 656	–	–	26 898	27 087	23 929	
Rendement	0,96 %	1,46 %	1,85 %	1,74 %	– %	– %	1,58 %	1,58 %	1,57 %	
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
Juste valeur	1 116	4 089	1 748	1 613	10 140	–	18 706	21 022	10 581	
Coût amorti	1 116	4 022	1 734	1 638	10 449	–	18 959	20 995	10 448	
Rendement	1,82 %	2,41 %	1,95 %	2,43 %	2,60 %	– %	2,44 %	2,17 %	1,78 %	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
Juste valeur	6 991	6 138	6 643	324	–	–	20 096	21 122	15 509	
Coût amorti	6 987	6 107	6 617	323	–	–	20 034	21 067	15 574	
Rendement	0,63 %	1,76 %	2,22 %	2,50 %	– %	– %	1,53 %	1,35 %	1,48 %	
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes										
Juste valeur	454	2 696	3 483	–	–	–	6 633	8 812	4 949	
Coût amorti	454	2 664	3 457	–	–	–	6 575	8 757	4 916	
Rendement	2,30 %	1,53 %	1,70 %	– %	– %	– %	1,67 %	1,72 %	1,72 %	
Autres titres de créance										
Titres adossés à des créances mobilières										
Juste valeur	–	3 740	9 213	2 981	6 035	–	21 969	29 981	18 593	
Coût amorti	–	3 739	9 183	2 966	6 013	–	21 901	29 879	18 665	
Rendement	– %	1,84 %	2,12 %	2,44 %	3,07 %	– %	2,37 %	1,85 %	1,49 %	
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes										
Juste valeur	–	–	–	–	472	–	472	1 715	625	
Coût amorti	–	–	–	–	471	–	471	1 706	624	
Rendement	– %	– %	– %	– %	3,06 %	– %	3,06 %	2,51 %	1,63 %	
Obligations de sociétés et autres										
Juste valeur	1 307	3 522	1 858	1 796	24	–	8 507	9 790	8 286	
Coût amorti	1 307	3 518	1 879	1 800	30	–	8 534	9 753	8 229	
Rendement	2,20 %	2,88 %	3,57 %	2,39 %	1,94 %	– %	2,82 %	2,48 %	2,80 %	
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires										
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 804	1 804	1 922	2 054	
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 725	1 725	1 821	1 934	
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,43 %	3,43 %	2,88 %	1,94 %	
Actions privilégiées										
Juste valeur	–	–	–	–	–	370	370	365	186	
Coût amorti	–	–	–	–	–	376	376	313	168	
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	4,17 %	4,17 %	4,44 %	4,37 %	
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
Juste valeur	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	277	328	
Coût amorti	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	250	301	
Rendement	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	5,51 %	6,01 %	
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)										
Juste valeur	16 338 \$	40 548 \$	37 086 \$	14 387 \$	17 322 \$	2 174 \$	127 855 \$	146 411 \$	107 571 \$	
Coût amorti	16 327	40 314	36 936	14 327	17 651	2 101	127 656	145 687	107 330	
Rendement	1,33 %	1,89 %	2,16 %	2,63 %	2,77 %	3,56 %	2,13 %	1,88 %	1,78 %	

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2018, comprennent des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2017, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 60 **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)**^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ⁴						Total	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise			
Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	1 363 \$	399 \$	1 136 \$	328 \$	1 688 \$	– \$	4 914 \$	661 \$	812 \$
Coût amorti	1 364	396	1 136	317	1 709	–	4 922	661	802
Rendement	0,30 %	1,80 %	2,28 %	2,18 %	3,10 %	– %	1,97 %	1,87 %	1,84 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	10	–	176	597	–	–	783	s. o.	s. o.
Coût amorti	10	–	176	596	–	–	782	s. o.	s. o.
Rendement	4,65 %	– %	2,22 %	3,29 %	– %	– %	3,07 %	s. o. %	s. o. %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	–	49	38	24	–	–	111	–	–
Coût amorti	–	50	39	25	–	–	114	–	–
Rendement	– %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	– %	– %	0,03 %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	1 597	4 704	5 912	10 807	5 352	–	28 372	22 417	22 119
Coût amorti	1 606	4 787	6 172	11 028	5 441	–	29 034	22 531	21 845
Rendement	1,96 %	2,19 %	2,09 %	2,78 %	2,66 %	– %	2,47 %	2,15 %	2,03 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	8 985	7 571	7 531	1 681	–	–	25 768	22 629	28 923
Coût amorti	8 960	7 529	7 519	1 675	–	–	25 683	22 431	28 643
Rendement	0,47 %	0,52 %	1,22 %	0,66 %	– %	– %	0,72 %	0,43 %	0,29 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	332	3 788	5 738	5 105	8 765	–	23 728	s. o.	s. o.
Coût amorti	332	3 787	5 738	5 096	8 756	–	23 709	s. o.	s. o.
Rendement	1,91 %	2,53 %	2,79 %	3,13 %	3,05 %	– %	2,91 %	s. o. %	s. o. %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	–	15 525	–	15 525	s. o.	s. o.
Coût amorti	–	–	–	–	15 867	–	15 867	s. o.	s. o.
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,85 %	– %	2,85 %	s. o. %	s. o. %
Autres émetteurs									
Juste valeur	1 847	2 397	2 403	414	3	–	7 064	s. o.	s. o.
Coût amorti	1 849	2 391	2 403	414	3	–	7 060	s. o.	s. o.
Rendement	1,79 %	1,06 %	0,95 %	0,33 %	5,23 %	– %	1,17 %	s. o. %	s. o. %
Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)									
Juste valeur	14 134 \$	18 908 \$	22 934 \$	18 956 \$	31 333 \$	– \$	106 265 \$	71 426 \$	84 987 \$
Coût amorti	14 121	18 940	23 183	19 151	31 776	–	107 171	71 363	84 395
Rendement	0,83 %	1,44 %	1,87 %	2,63 %	2,89 %	– %	2,09 %	1,59 %	1,35 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

³ Au 31 octobre 2018, comprennent des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2017, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

⁴ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TAB LEAU 61 **PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance							
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total				
	31 octobre 2018				31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	32 310	156 837	4 682	193 829	190 325	189 299	185 009	175 125
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	46 417	39 709	33	86 159	74 937	65 068	61 317	59 568
Prêts-auto indirects	583	12 188	11 445	24 216	22 282	20 577	19 038	16 475
Divers	16 740	1 034	800	18 574	17 355	16 456	16 075	16 116
Cartes de crédit	18 046	–	–	18 046	18 028	18 226	17 941	17 927
Total des prêts aux particuliers	114 096	209 768	16 960	340 824	322 927	309 626	299 380	285 211
Prêts immobiliers								
Résidentiels	6 539	8 016	3 809	18 364	17 981	16 001	14 862	14 604
Non résidentiels	8 148	3 418	2 069	13 635	12 832	12 780	11 330	9 768
Total des prêts immobiliers	14 687	11 434	5 878	31 999	30 813	28 781	26 192	24 372
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	71 060	30 922	9 163	111 145	97 033	91 054	84 155	71 814
Total des prêts – Canada	185 156	240 690	26 123	451 969	419 960	400 680	383 535	357 025
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	668	73	30 387	31 128	31 460	27 662	26 922	23 335
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	10 453	80	1 801	12 334	12 434	13 208	13 334	11 665
Prêts-auto indirects	303	17 762	11 805	29 870	29 182	28 370	24 862	18 782
Divers	314	220	340	874	846	745	693	615
Cartes de crédit	16 964	–	–	16 964	14 972	13 680	12 274	7 637
Total des prêts aux particuliers	28 702	18 135	44 333	91 170	88 894	83 665	78 085	62 034
Prêts immobiliers								
Résidentiels	1 616	3 219	3 215	8 050	7 316	6 852	5 691	4 294
Non résidentiels	2 320	11 050	9 056	22 426	22 163	21 675	18 317	14 037
Total des prêts immobiliers	3 936	14 269	12 271	30 476	29 479	28 527	24 008	18 331
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	21 812	54 449	47 829	124 090	119 350	116 713	97 217	69 417
Total des prêts – États-Unis	50 514	72 584	92 162	215 260	208 244	200 378	175 302	131 451
Autres pays								
Prêts aux particuliers	14	–	–	14	14	16	5	9
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 523	685	50	2 258	1 579	1 513	1 978	2 124
Total des prêts – Autres pays	1 537	685	50	2 272	1 593	1 529	1 983	2 133
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 209	1 674	2 187	2 695
Prêts dépréciés acquis	320	–	133	453	665	974	1 414	1 713
Total – Autres prêts	320	–	133	453	3 874	2 648	3 601	4 408
Total des prêts	237 527	313 959	118 468	669 954	633 671	605 235	564 421	495 017

TAB LEAU 62 **PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	218 098	84 450	197 483	84 080	212 257	82 507	176 316	66 949	155 614	59 555
Taux variable	95 861	34 018	79 447	36 093	85 139	34 260	72 663	32 208	73 672	24 991
Total	313 959	118 468	276 930	120 173	297 396	116 767	248 979	99 157	229 286	84 546

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS					
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
	2018	2017	2016	2015	2014
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	3 475 \$	3 873 \$	3 434 \$	3 028 \$	2 855 \$
Provision pour pertes sur créances	2 472	2 216	2 330	1 683	1 557
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	15	22	18	23	21
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	8	11	11	13	13
Prêts-auto indirects	251	337	334	224	207
Divers	216	216	221	218	234
Cartes de crédit	557	595	623	638	582
Total des prêts aux particuliers	1 047	1 181	1 207	1 116	1 057
Prêts immobiliers					
Résidentiels	2	1	3	4	1
Non résidentiels	1	2	2	3	3
Total des prêts immobiliers	3	3	5	7	4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	75	75	107	74	109
Total – Canada	1 122	1 256	1 314	1 190	1 166
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	16	19	22	16	17
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	22	39	38	47	43
Prêts-auto indirects	387	315	232	206	232
Divers	192	152	121	101	79
Cartes de crédit	958	777	530	454	288
Total des prêts aux particuliers	1 575	1 302	943	824	659
Prêts immobiliers					
Résidentiels	1	3	3	5	12
Non résidentiels	10	6	11	22	18
Total des prêts immobiliers	11	9	14	27	30
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	79	91	76	124	117
Total États-Unis	1 654	1 393	1 019	948	776
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	9	14	13	5
Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}	2	1	4	6	20
Total – Autres prêts	2	10	18	19	25
Total des radiations en diminution du portefeuille	2 778	2 659	2 351	2 157	1 967
Reprises					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	2	1	1	5
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	1	1	–	2	5
Prêts-auto indirects	58	90	91	78	138
Divers	37	41	52	58	60
Cartes de crédit	87	98	118	124	109
Total des prêts aux particuliers	184	232	262	263	317
Prêts immobiliers					
Résidentiels	–	1	1	1	1
Non résidentiels	–	–	3	1	2
Total des prêts immobiliers	–	1	4	2	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	17	20	27	33	29
Total – Canada	201 \$	252 \$	289 \$	296 \$	346 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)		2018	2017	2016	2015	2014
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels		2 \$	4 \$	9 \$	11 \$	10 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires		4	11	5	5	5
Prêts-auto indirects		116	100	85	83	12
Divers		35	24	26	23	20
Cartes de crédit		173	154	114	113	60
Total des prêts aux particuliers		330	293	239	235	107
Prêts immobiliers						
Résidentiels		2	2	4	9	14
Non résidentiels		7	8	4	9	15
Total des prêts immobiliers		9	10	8	18	29
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		42	58	54	50	73
Total États-Unis		372	351	293	285	180
Autres pays						
Prêts aux particuliers		–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		–	–	–	1	–
Total des prêts – Autres pays		–	–	–	1	–
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts		s. o.	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis ^{1,2}		16	22	20	19	7
Total – Autres prêts		16	22	20	19	7
Total des reprises portées au portefeuille		589	625	602	601	533
Radiations nettes		(2 189)	(2 034)	(1 749)	(1 556)	(1 434)
Cessions		(46)	(83)	(2)	(3)	–
Écarts de conversion et autres ajustements		49	(122)	47	321	112
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan		3 761	3 850	4 060	3 473	3 090
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³		212	67	187	39	62
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice		3 549 \$	3 783 \$	3 873 \$	3 434 \$	3 028 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts		0,34 %	0,33 %	0,30 %	0,30 %	0,31 %

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

³ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 64 DÉPÔTS MOYENS		Exercices clos les								
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		31 octobre 2018			31 octobre 2017			31 octobre 2016		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	
Dépôts comptabilisés au Canada¹										
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	13 156 \$	– \$	– %	11 201 \$	– \$	– %	3 674 \$	– \$	– %	
Dépôts à vue productifs d'intérêts	57 030	1 094	1,92	57 521	648	1,13	58 124	521	0,90	
Dépôts sur préavis	222 394	567	0,25	209 939	321	0,15	189 018	249	0,13	
Dépôts à terme	223 295	4 215	1,89	176 345	2 730	1,55	168 393	2 359	1,40	
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	515 875	5 876	1,14	455 006	3 699	0,81	419 209	3 129	0,75	
Dépôts comptabilisés aux États-Unis										
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	10 037	–	–	10 405	–	–	9 969	–	–	
Dépôts à vue productifs d'intérêts	2 859	16	0,56	3 152	11	0,35	3 945	7	0,18	
Dépôts sur préavis	317 218	3 233	1,02	298 639	1 695	0,57	277 744	921	0,33	
Dépôts à terme	52 461	958	1,83	79 090	973	1,23	70 290	522	0,74	
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	382 575	4 207	1,10	391 286	2 679	0,68	361 948	1 450	0,40	
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays										
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	155	–	–	(7)	–	–	54	–	–	
Dépôts à vue productifs d'intérêts	1 025	1	0,10	1 442	3	0,21	1 918	4	0,21	
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Dépôts à terme	37 435	405	1,08	28 153	234	0,83	27 132	175	0,64	
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	38 615	406	1,05	29 588	237	0,80	29 104	179	0,62	
Total – Dépôts moyens	937 065 \$	10 489 \$	1,12 %	875 880 \$	6 615 \$	0,76 %	810 261 \$	4 758 \$	0,59 %	

¹ Au 31 octobre 2018, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 152 milliards de dollars (100 milliards de dollars au 31 octobre 2017, 83 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TAB LEAU 65	DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹
--------------------	--

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
	31 octobre 2018				
Canada	65 253 \$	22 761 \$	37 652 \$	92 105 \$	217 771 \$
États-Unis	20 203	16 547	11 654	2 166	50 570
Autres pays	20 225	2 016	2 787	–	25 028
Total	105 681 \$	41 324 \$	52 093 \$	94 271 \$	293 369 \$
	31 octobre 2017				
Canada	41 862 \$	19 392 \$	20 623 \$	79 649 \$	161 526 \$
États-Unis	34 955	15 607	11 821	1 390	63 773
Autres pays	20 037	9 058	3 714	–	32 809
Total	96 854 \$	44 057 \$	36 158 \$	81 039 \$	258 108 \$
	31 octobre 2016				
Canada	32 237 \$	10 607 \$	13 721 \$	83 304 \$	139 869 \$
États-Unis	23 027	13 450	17 760	2 547	56 784
Autres pays	16 033	10 582	7 297	10	33 922
Total	71 297 \$	34 639 \$	38 778 \$	85 861 \$	230 575 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TAB LEAU 66	EMPRUNTS À COURT TERME
--------------------	-------------------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	93 389 \$	88 591 \$	48 973 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	95 286	76 136	65 511
Solde maximal à la fin du mois	98 539	88 986	70 415
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	1,63 %	0,87 %	0,38 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	1,65	0,92	0,51

TABLEAU 67 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS^{1,2,3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018			2017			2016		
	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	5 204 \$	102 \$	1,96 %	5 629 \$	21 \$	0,37 %	6 716 \$	16 \$	0,24 %
États-Unis	34 424	592	1,72	42 899	405	0,94	38 658	187	0,48
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	55 519	1 684	3,03	47 985	1 332	2,78	45 102	1 187	2,63
États-Unis	20 496	517	2,52	20 186	403	2,00	22 605	401	1,77
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	47 761	1 219	2,55	48 109	949	1,97	41 531	614	1,48
États-Unis	155 892	3 719	2,39	130 611	2 378	1,82	112 147	1 802	1,61
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	41 518	665	1,60	33 725	371	1,10	42 981	254	0,59
États-Unis	44 238	1 020	2,31	43 087	496	1,15	31 824	189	0,59
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels ⁵									
Canada	201 772	5 656	2,80	200 251	4 916	2,45	197 925	4 726	2,39
États-Unis	29 514	1 110	3,76	27 982	1 041	3,72	27 331	1 029	3,76
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	120 273	5 215	4,34	106 614	4 704	4,41	97 881	4 604	4,70
États-Unis	41 762	1 711	4,10	41 263	1 455	3,53	40 471	1 285	3,18
Cartes de crédit									
Canada	18 708	2 323	12,42	18 571	2 270	12,22	18 414	2 223	12,07
États-Unis	15 853	2 550	16,09	13 771	2 213	16,07	12 598	1 999	15,87
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁵									
Canada	92 348	2 943	3,19	80 673	2 187	2,71	71 869	1 929	2,68
États-Unis	115 147	4 203	3,65	112 416	3 795	3,38	105 929	3 348	3,16
Autres pays	102 855	1 193	1,16	88 963	896	1,01	77 001	767	1,00
Total des actifs productifs d'intérêts	1 143 284 \$	36 422 \$	3,19 %	1 062 735 \$	29 832 \$	2,81 %	990 983 \$	26 560 \$	2,68 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	215 320 \$	1 228 \$	0,57 %	208 027 \$	983 \$	0,47 %	193 525 \$	974 \$	0,50 %
États-Unis	238 005	531	0,22	221 560	281	0,13	204 697	218	0,11
Banques ⁶									
Canada	11 612	135	1,16	10 686	71	0,66	10 528	55	0,52
États-Unis	7 214	135	1,87	9 460	115	1,22	6 503	47	0,72
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{6,7}									
Canada	248 013	4 513	1,82	199 236	2 645	1,33	191 284	2 100	1,10
États-Unis	84 575	3 541	4,19	108 078	2 283	2,11	101 620	1 185	1,17
Billets et débetures subordonnés	7 946	337	4,24	9 045	391	4,32	8 769	395	4,50
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	46 981	1 091	2,32	34 719	540	1,56	45 098	412	0,91
États-Unis	57 384	1 274	2,22	56 587	696	1,23	47 654	346	0,73
Passifs de titrisation⁸	27 805	586	2,11	29 761	472	1,59	32 027	452	1,41
Autres passifs									
Canada	5 706	132	2,31	5 306	92	1,73	4 225	82	1,94
États-Unis	34	4	11,76	34	4	11,76	35	4	11,43
Autres pays⁶	68 074	676	0,99	48 787	412	0,84	45 524	367	0,81
Total des passifs portant intérêt	1 018 669 \$	14 183 \$	1,39 %	941 286 \$	8 985 \$	0,95 %	891 489 \$	6 637 \$	0,74 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	1 143 284 \$	22 239 \$	1,95 %	1 062 735 \$	20 847 \$	1,96 %	990 983 \$	19 923 \$	2,01 %

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

³ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

⁴ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁵ Compréhension des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 11 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2017, 11 milliards de dollars en 2016).

⁶ Compréhension des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 102 milliards de dollars (87 milliards de dollars en 2017, 77 milliards de dollars en 2016).

⁷ Compréhension des frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2017, 1,2 milliard de dollars en 2016).

⁸ Compréhension des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2017, 12 milliards de dollars en 2016) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 16 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2017, 20 milliards de dollars en 2016).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt.

Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 68	ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ^{1, 2, 3}					
	2018 par rapport à 2017			2017 par rapport à 2016		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	(2) \$	83 \$	81 \$	(3) \$	8 \$	5 \$
États-Unis	(80)	267	187	21	197	218
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	210	142	352	75	70	145
États-Unis	6	108	114	(43)	45	2
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	(7)	277	270	97	238	335
États-Unis	460	881	1 341	297	279	576
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	86	208	294	(55)	172	117
États-Unis	13	511	524	67	240	307
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	38	702	740	56	134	190
États-Unis	57	12	69	25	(13)	12
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	603	(92)	511	411	(311)	100
États-Unis	17	239	256	25	145	170
Cartes de crédit						
Canada	17	36	53	19	28	47
États-Unis	334	3	337	186	28	214
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	316	440	756	236	22	258
États-Unis	92	316	408	205	242	447
Autres pays	182	115	297	49	80	129
Total des produits d'intérêts	2 342 \$	4 248 \$	6 590 \$	1 668 \$	1 604 \$	3 272 \$
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	34 \$	211 \$	245 \$	73 \$	(64) \$	9 \$
États-Unis	21	229	250	18	45	63
Banques						
Canada	6	58	64	1	15	16
États-Unis	(27)	47	20	21	47	68
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	648	1 220	1 868	88	457	545
États-Unis	(496)	1 754	1 258	75	1 023	1 098
Billets et débiteures subordonnés	(48)	(6)	(54)	12	(16)	(4)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	191	360	551	(95)	223	128
États-Unis	9	569	578	65	285	350
Passifs de titrisation	(31)	145	114	(32)	52	20
Autres passifs						
Canada	7	33	40	21	(11)	10
États-Unis	-	-	-	-	-	-
Autres pays	195	69	264	33	12	45
Total de la charge d'intérêts	509 \$	4 689 \$	5 198 \$	280 \$	2 068 \$	2 348 \$
Produits d'intérêts nets	1 833 \$	(441) \$	1 392 \$	1 388 \$	(464) \$	924 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.